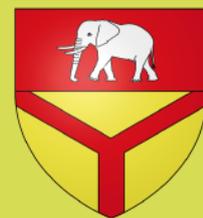


# PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



Commune de Dauphin

## TOME 1.1

### Diagnostic territorial

Dossier d'approbation  
Décembre 2019

<b>Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dauphin</b>	
<b>Nom du fichier</b>	<b>1.1 Diagnostic territorial</b>
<b>Version</b>	Approbation – Décembre 2019
<b>Rédacteur</b>	Mandy ALBERTENGO / Estelle BOTTANI / Caroline QUAY-THEVENON
<b>Vérificateur</b>	Mandy ALBERTENGO / Judit ROULAND
<b>Approbateur</b>	Véronique HENOCOQ



# Diagnostic territorial

Présentation de la commune de Dauphin	5
Contexte supra communal	7
La Communauté de Communes Haute Provence	7
Le PNR du Luberon	8
Les documents supra communaux	9
Analyses démographiques	10
Organisation du bassin de vie	10
Démographie à l'échelle des intercommunalités	11
Démographie à l'échelle de la CC Haute Provence	15
Dynamiques démographiques de Dauphin	20
Données sur le parc de logements	27
Analyse du parc de logements à l'échelle des intercommunalités	27
Analyse du parc de logements à l'échelle de la CC Haute Provence	29
Analyse du parc de logements à Dauphin	31
Analyse du contexte économique	40
Analyse du contexte économique à l'échelle des intercommunalités	40
Analyse du contexte économique à l'échelle de CC Haute Provence	46
Analyse du contexte économique à Dauphin	49
Les grands secteurs d'activités qui influent sur le territoire	51
Fonctionnement du territoire	65
Les équipements publics et collectifs	65
Infrastructures de transport et de déplacement	70
Les réseaux eau/assainissement et la gestion des déchets	77
Analyses urbaine et foncière	82
Morphologie urbaine, typologies et fonctions	82
Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les 10 dernières années	89
Potentiel de densification au sein de l'enveloppe urbaine	91

Perspectives de développement	96
Analyse de l'évolution du parc de logements communal entre 2009 et 2014	96
Besoins en logements pour le maintien de la population 2014 à l'horizon 2028 : le point mort démographique	99
Synthèse des enjeux territoriaux	101

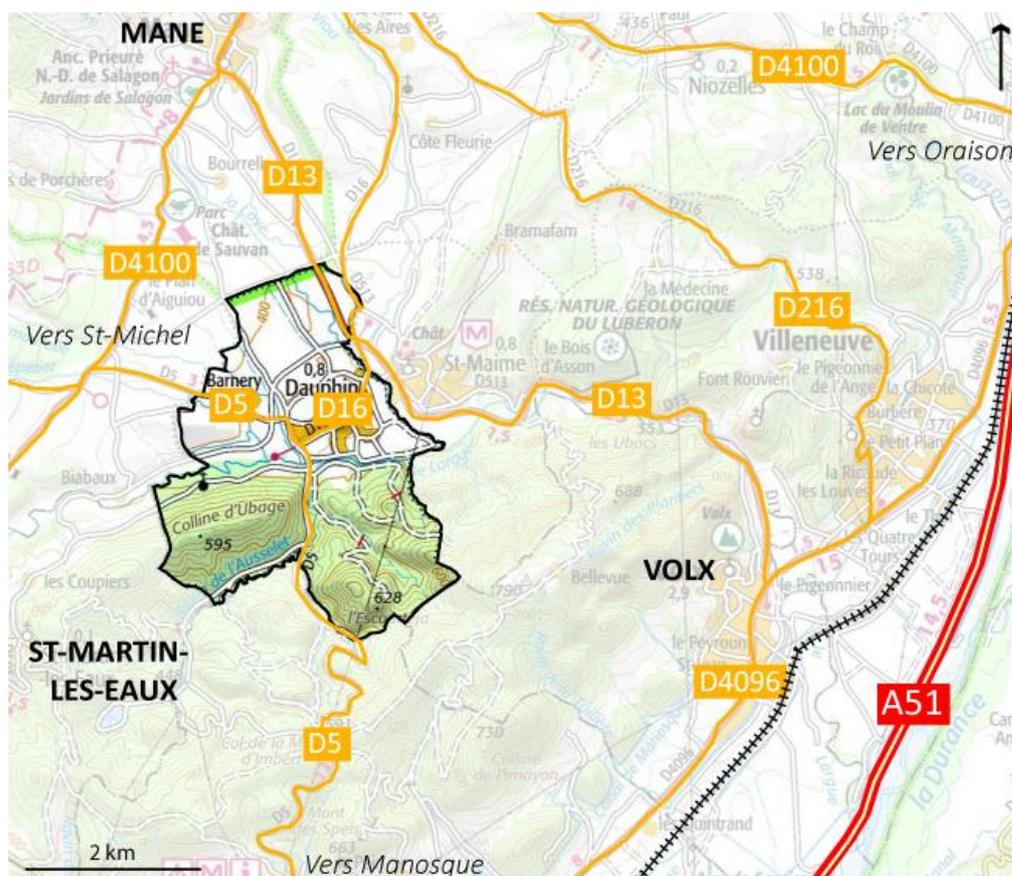
# PRESENTATION DE LA COMMUNE DE DAUPHIN

Commune des Alpes-de-Haute-Provence, la commune de Dauphin s'étend sur 9,7 km<sup>2</sup>. Elle est délimitée au nord par les communes de Mane et de Saint-Michel l'Observatoire, à l'ouest par celle de Saint-Martin-les-Eaux, à l'est par Saint-Maime et au sud par la commune de Volx. Dauphin profite par ailleurs de sa proximité immédiate avec la commune de Manosque.

La commune profite d'une bonne desserte avec les communes voisines. Le territoire est en effet traversé, du nord au sud, par la route départementale 5 reliant Banon, en passant par Saint-Michel l'Observatoire, à Manosque, en empruntant le Col de la Mort d'Imbert. La RD16 permet de rejoindre la RD13 qui dessert Forcalquier, Mane, Saint-Maime et Volx.

Elle bénéficie d'autre part de sa proximité avec les grands axes de communication tels que l'autoroute A51 Val de Durance, laquelle se trouve à une quinzaine de kilomètres au sud de la commune et permet de rallier Gap au nord, Aix-en-Provence et Marseille, au sud.

Bien que n'étant pas desservie par le réseau ferré, celui-ci suivant l'axe emprunté par l'A51, la gare la plus proche se trouve à Manosque.



Traversé à l'époque romaine par la Voie Domitienne reliant Rome à l'Espagne élevée par les Romains, c'est au Moyen-Age que le village se constitue réellement, d'abord au lieu-dit du « Chamberlay » où se trouve l'actuel cimetière, puis sur le piton rocheux où fut élevée la première forteresse en 1125. Les habitations se concentrèrent au 14<sup>e</sup> siècle autour de la forteresse, formant ainsi un village fortifié de remparts et dominé par un château-fort.

Au-delà de l'activité agricole, la commune connu une importante activité minière, en particulier durant les années 1930-1940 avant de décliner à la fin des années 1940 avec la fermeture définitive des mines en 1949.

Le déclin démographique entamé dès le 19<sup>e</sup> siècle n'a cessé de d'accentuer jusqu'en 1962, date à laquelle le village présentait un fort niveau de dégradation. L'apport de population a favorisé la réhabilitation du bâti et la construction d'équipements publics. Depuis les années 1970-1980, le village s'est étendu sur une partie des terres agricoles sous la forme de maisons individuelles.



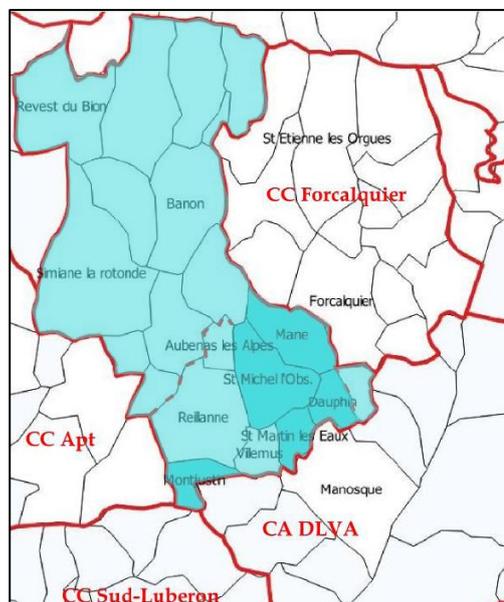
Depuis 2017, la commune de Dauphin fait partie de la nouvelle structure intercommunale Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon, issue de la fusion entre la Communauté de Communes Haute-Provence (CCHP) et de la Communauté de Communes du Pays de Banon au nord-ouest et l'arrivée de Saint-Maime. Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compte désormais 21 communes, dont les 8 composant l'ancienne Communauté de Communes Haute-Provence (Montjustin, Villemus, Saint-Martin-les-Eaux, Dauphin, Mane, Reillanne, Saint-Michel l'Observatoire, Aubenas-les-Alpes). Le siège de la nouvelle intercommunalité se trouve désormais à Mane.

Fin 2015, les cinq communes de Dauphin, Montjustin, Mane, Saint-Michel l'Observatoire et Saint-Martin-les-Eaux ont pris la décision d'élaborer leurs PLU de manière coordonnée. La phase diagnostic, réalisée courant 2016, a été menée alors que ces communes faisaient partie de l'ancienne Communauté de Communes Haute-Provence.

Au dernier recensement effectué par l'INSEE, la commune de Dauphin comptait 823 habitants, soit une hausse de 0,6% entre 2010 et 2015.

#### Les 21 communes de la Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon

Source : Etude d'opportunité concernant le foncier économique pour les 5 communes associées.



# CONTEXTE SUPRA COMMUNAL

## La Communauté de Communes Haute Provence

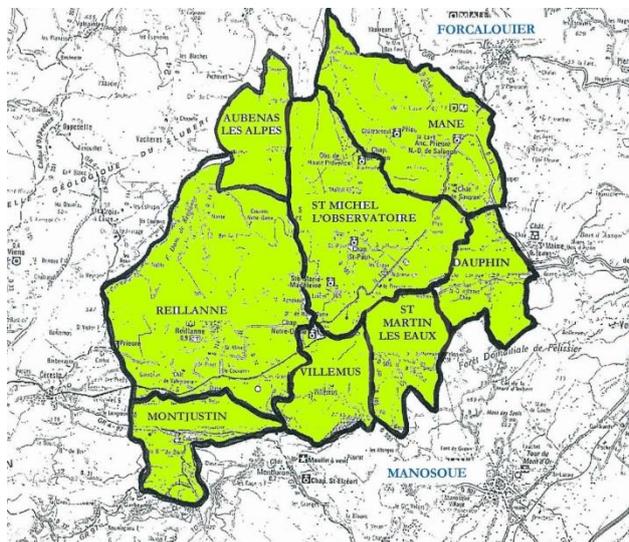
### Organisation

La Communauté de Communes Haute Provence était un EPCI qui réunissait 8 communes de la façade orientale du Luberon, situées entre Manosque et Forcalquier.

Il s'agit des communes de :

- Aubenas-les-Alpes
- Dauphin
- Mane
- Montjustin
- Reillanne
- Saint-Martin-Les-Eaux
- Saint-Michel-l'Observatoire
- Villemus

Les 8 communes de la CCHP



### Les compétences et les missions

1 - Dynamiser le territoire et créer des emplois, par des actions de développement économique :

- Par la création ou l'extension de zones d'activités économiques (ZAE)
- Par la création d'ateliers relais pour l'accueil d'entreprises
- Par la promotion d'actions en faveur de l'artisanat, du commerce local et de l'agriculture

2 - Aménager l'espace et favoriser le logement social :

- Par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de l'habitat
- En animant un Programme d'Intérêt Général de Lutte contre l'Habitat Indigne (PIG-LHI)
- En réalisant des programmes de développement rural

3 - Protéger l'environnement

- La CC Haute Provence est chargée de la collecte et du traitement des déchets ménagers et de la collecte des emballages.
- Elle assure également les études et travaux d'équipement à caractère intercommunal concernant l'adduction d'eau potable et les travaux d'assainissement, ainsi que la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Elle a fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec l'intercommunalité du Pays de Banon pour créer la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

### Absence de SCoT

Le périmètre de la CC Haute Provence n'est concerné par aucun périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Dans le cadre de la loi SRU, la possibilité d'urbanisation des communes non couvertes par un SCoT est ainsi limitée, conformément à l'article L142-4 du code de l'urbanisme.

Au titre de l'article L142-5 du code de l'urbanisme, « Il peut être dérogé à l'article L142-4 avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'État après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

La dérogation ne peut être accordée que si l'urbanisation envisagée ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services. »

# Le PNR du Luberon

## La Charte du PNR

La Communauté de Communes fait partie du périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon, excepté la commune de Mane. Les autres communes adhèrent à sa Charte constitutive.

La charte du PNR détaille les missions assignées au Parc et fixe les objectifs à atteindre. Elle a été établie en 1997 - Charte « Objectif 2007 », puis révisée en 2009 - Charte « Objectif 2021 ».

Le PNR du Luberon compte 77 communes et couvre une superficie de près de 185 000 hectares. Le parc abrite une faune et une flore d'une exceptionnelle diversité, ainsi qu'un patrimoine architectural et paysager de grande valeur, qu'il convient de préserver.

Le "Plan du Parc" permet de localiser les objectifs poursuivis par la charte du Parc Naturel Régional du Luberon sur son territoire en fonction de la vocation préférentielle des différentes zones, caractérisées par leur situation géographique et l'occupation actuelle du sol.

Il délimite des vocations préférentielles de l'espace à savoir :

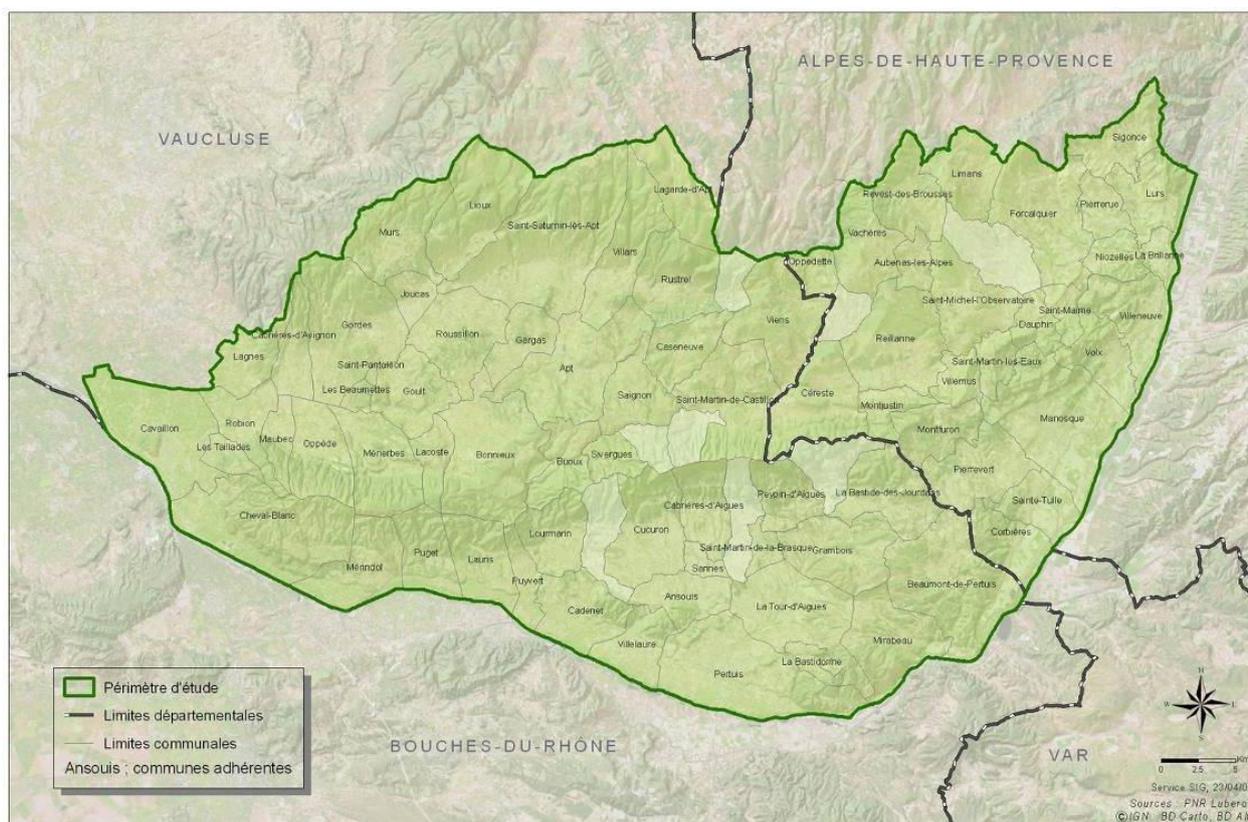
- une zone de Nature et de Silence
- des Secteurs de Valeur Biologique Majeure et des milieux exceptionnels
- des espaces ruraux et des terroirs agricoles
- des zones urbanisées

Pour chaque type d'espace, des enjeux et préconisations ont été définis, devant être intégrés dans les choix de développement de la commune.

Le PLU devra être cohérent avec les mesures et orientations de la charte du PNR du Luberon.

## Périmètre du PNR Luberon

Source : PNR Luberon



## Les documents supra communaux

### Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée est un document de planification et de gestion des eaux encadré par le droit communautaire inscrit dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000. Il fixe pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de « bon état des eaux ».

Ainsi, le SDAGE définit des mesures dont la mise en œuvre est nécessaire à l'atteinte des objectifs environnementaux pendant la période 2016-2021, soit le deuxième cycle de la directive cadre sur l'eau (DCE). Avec les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions, ces mesures représentent les moyens d'action du bassin pour atteindre les objectifs de la DCE : non dégradation, atteinte du bon état, réduction ou suppression des émissions de substances, respect des objectifs des zones protégées. Le SDAGE 2016-2021 est entré en vigueur le 21 décembre 2015.

### Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Calavon Coulon

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Elaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE), le SAGE décline à l'échelle d'une unité hydrographique les grandes orientations définies par le SDAGE. Le SAGE a été révisé une première fois et approuvé par arrêté inter-préfectoral en avril 2015.

Il concerne la partie Est de la Communauté de communes et notamment la commune de Montjustin, mais ne concerne pas Dauphin.

Est associé au bassin versant du Calavon-Coulon, un contrat de milieu qui vient mettre en place de façon opérationnelle les orientations du SAGE.

### Le contrat de gestion Largue-Laye

Le bassin versant du Largue et de la Laye fait l'objet d'un contrat de gestion pour gérer de façon locale et durable la ressource en eau et les milieux aquatiques. Une charte d'engagement 2012-2018 a été signée auprès des partenaires. Une déclinaison opérationnelle sous forme de programmes d'actions est en cours d'élaboration. Cette démarche concerne les communes de Saint-Michel-l'Observatoire, Saint-Martin-Les-Eaux et Dauphin.

### Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un des outils de la déclinaison régionale de l'objectif rappelé dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, à savoir : « construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés ».

Il s'agit à terme que le territoire national soit couvert par une Trame Verte et Bleue (TVB), dont le principal atout est de pouvoir être considéré comme un outil d'aménagement du territoire. L'un des principaux objectifs (visés à l'article L371-1 du Code de l'Environnement) de cette Trame Verte et Bleue est de maintenir des « continuités écologiques » permettant aux espèces de se déplacer dans l'espace et dans le temps, notamment pour répondre aux évolutions à court terme (sociales et économiques) et à très long terme (changement climatique).

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique est opposable aux documents d'urbanisme et aux projets d'infrastructures linéaires d'État et des collectivités. Il est opposable selon le niveau de "prise en compte", le niveau le plus faible d'opposabilité après la conformité et la compatibilité. Le SRCE de la région PACA a été approuvé le 26 novembre 2014.

### Les protections réglementaires et contractuelles

Le territoire de l'ancienne CCHP est concerné par un certain nombre de protection du patrimoine écologique. Il s'agit notamment de sites Natura 2000, de la réserve naturelle géologique du Luberon, de la réserve de biosphère Luberon-Lure, du plan national d'action en faveur des espèces (Aigle de Bonelli). Ces protections seront analysées au sein de l'état initial de l'environnement.

# ANALYSES DEMOGRAPHIQUES

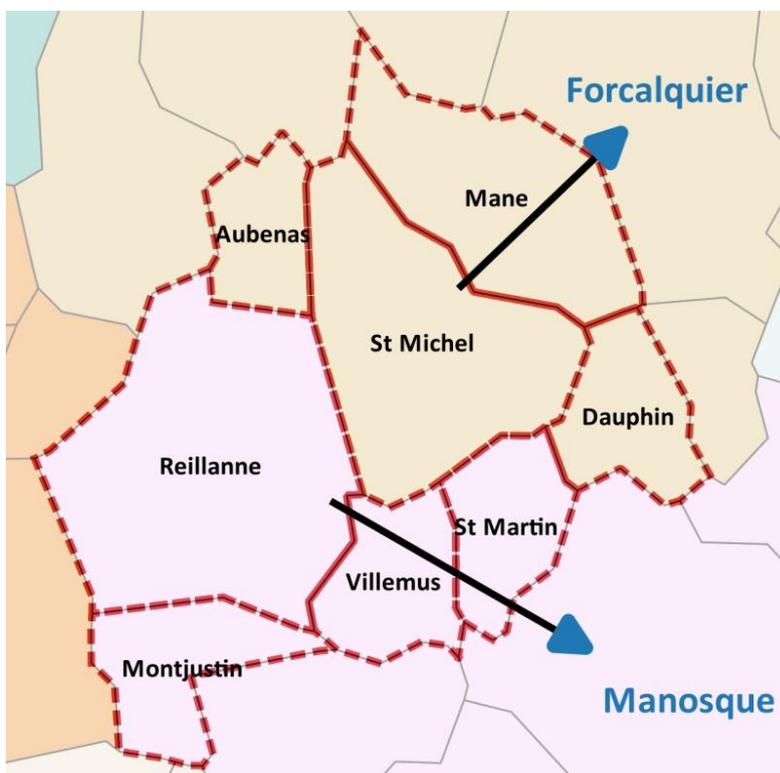
## Organisation du bassin de vie

**L'environnement proche de la Communauté de communes est organisé en cinq Communautés de communes ou d'agglomération :**

- Dans le Vaucluse : CC du Pays d'Apt-Luberon et CC territoriale Sud-Luberon,
- Dans les Alpes de Haute-Provence : CC du Pays de Banon, CC du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération.

Les 8 communes de la CCHP dépendent de deux « bassins de vie » concernant l'accès à l'emploi ainsi qu'aux équipements et services les plus courants. Les 4 villages situés au nord sont préférentiellement en relation avec Forcalquier et ceux au sud avec Manosque.

Afin de mieux comprendre les dynamiques de population, l'analyse socio-économique sera réalisée en prenant en compte plusieurs échelles et notamment, une comparaison entre Communauté de communes et une comparaison entre les communes de la CC Haute Provence.



## Démographie à l'échelle des intercommunalités

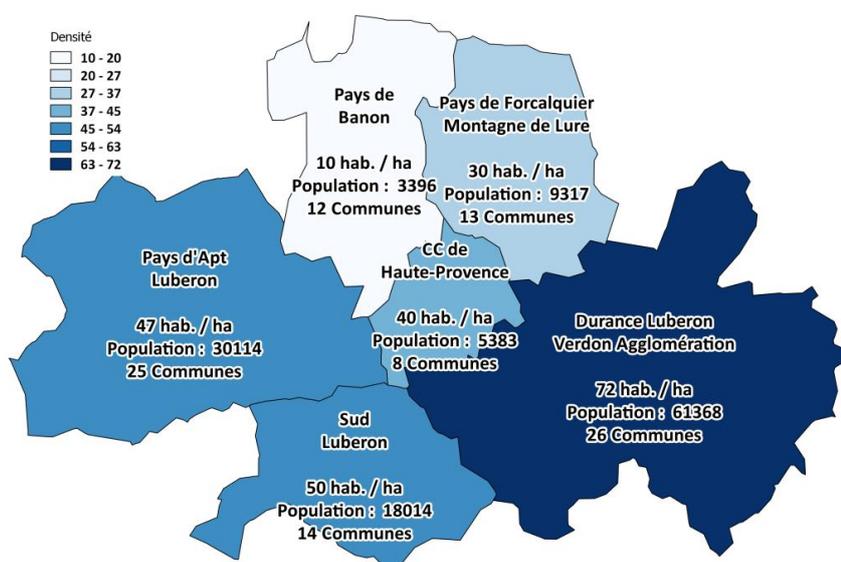
→ Les données analysées au sein de ce chapitre sont issues des recensements de l'INSEE.

En 2015, on dénombre 5 511 habitants au sein de l'intercommunalité CC Haute Provence. Le meilleur point de comparaison entre ces entités est celui de la densité de peuplement qui permet de donner une idée de la répartition des habitants par territoire sans tenir compte de la taille de l'intercommunalité

La densité de peuplement au sein de CC Haute Provence s'élève à environ 40 habitants/km<sup>2</sup>. On remarque qu'il s'agit d'une densité intermédiaire entre les intercommunalités au nord moins peuplées, et les intercommunalités au sud qui bénéficient de l'axe durancien en termes d'infrastructures et d'attractivité.

La densité de CC Haute Provence est plus élevée que pour l'ensemble du département des Alpes de Haute-Provence (23,3 hab/km<sup>2</sup>).

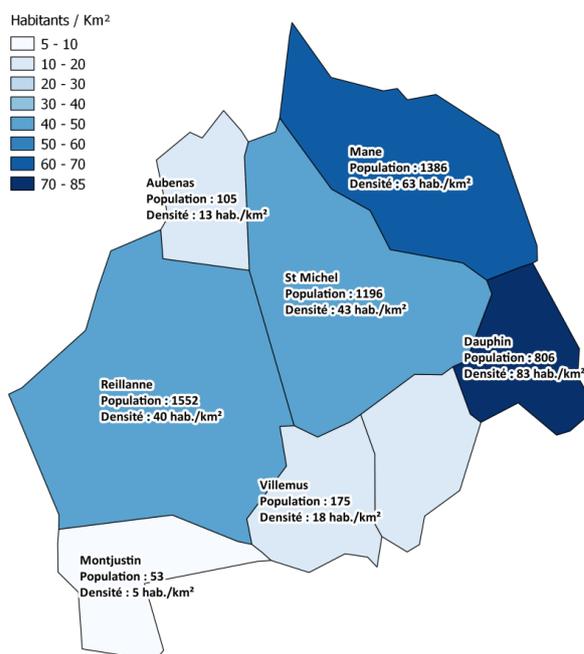
### Répartition des populations entre les intercommunalités en 2012



### Démographie à l'échelle de l'intercommunalité de la CC Haute Provence

Au sein de l'intercommunalité, la population est assez inégalement répartie. Les 3 communes les plus peuplées sont Reillanne, Mane et Saint-Michel-l'Observatoire. En termes de densité de peuplement, ces communes ressortent bien comme les communes les plus peuplées de l'intercommunalité, tandis que celles qui sont moins peuplées sont aussi les moins denses.

Exception faite pour Dauphin qui ressort comme étant la commune la plus dense. Cette donnée traduit plus une superficie communale réduite qu'une urbanisation particulièrement dense.



### Répartition des populations au sein de l'intercommunalité de la CCHP en 2012

## Dynamiques migratoires du Val de Durance

### Le 19<sup>ème</sup> et début du 20<sup>ème</sup> siècle

Les Alpes de Haute-Provence ont subi un fort exode rural du 19<sup>ème</sup> siècle jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle. L'intercommunalité a également connu ce phénomène de dépeuplement jusque dans les années 60-70.

Sur le territoire de la CC Haute Provence, ce mouvement d'exode rural a été très marqué. La population y a diminué de 60% en près d'un siècle passant de 5 129 habitants en 1876 à 2 250 en 1954. Durant cette même période, la diminution de la population a été moins forte tant dans le Val de Durance (Manosque, Oraison, Volx, Villeneuve...) avec une diminution de 45%, que pour l'ensemble du département où la baisse a été de 33%.

### Les années 60, un tournant démographique

Durant les années 60, la création du centre de Cadarache, puis les conséquences des événements d'Algérie ont donné au Val de Durance un développement très rapide (5 à 6%/an et près de 8%/an pour Manosque). Le territoire de l'intercommunalité quant à lui est resté à un rythme de croissance démographique plus modeste de 1,5%/an.

### Les décennies 70, 80 et 90

Par la suite, ce sont succédées plusieurs périodes de croissance et de ralentissement.

Il y a eu une première période de ralentissement de la croissance démographique durant les décennies 70, 80 et surtout 90 dans le Val de Durance ainsi qu'à Forcalquier. C'est au contraire durant les années 80 que le territoire de l'intercommunalité a vu sa croissance s'accélérer (jusqu'à 3%/an entre 1975 et 1990).

### Les années 2000

C'est au cours de la décennie 2000 que la croissance relativement forte du Val de Durance s'est largement étendu à l'arrière-pays jusqu'à Banon profitant à la CCHP. Toutefois, depuis la fin de la décennie 2000, cette croissance s'est atténuée atteignant les 1% environ.

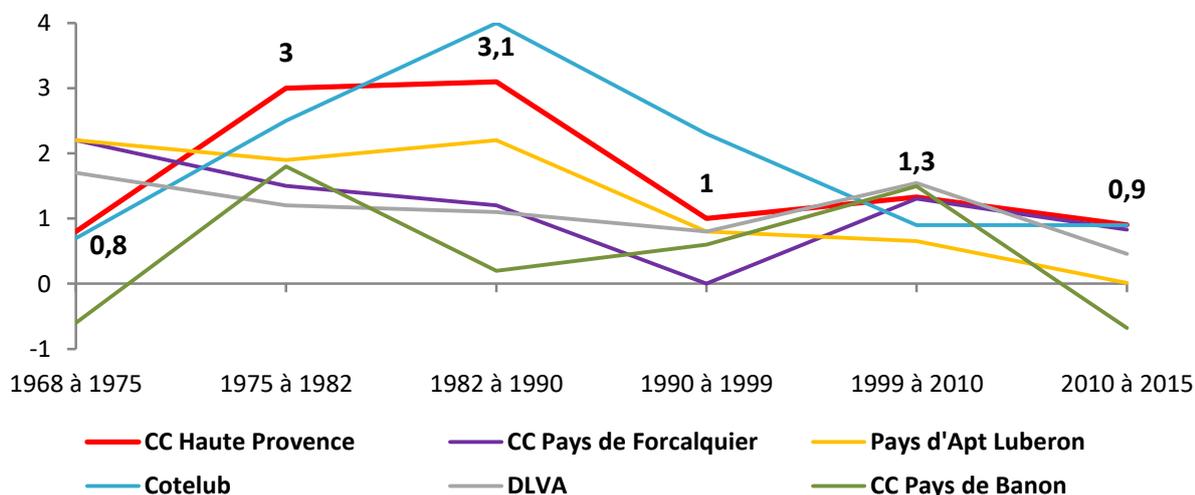
**Pour conclure, la population de l'intercommunalité CCHP a vu sa population plus que doublé depuis le point bas de 1954, passant de 2 250 habitants à 5 416 en 2013.**

## Evolution comparée des taux de variation annuels entre grands territoires

Evolution comparée des taux de variation annuels de la population entre EPCI de 1968 à 2015

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
<b>CC Haute Provence</b>	<b>0,8</b>	<b>3</b>	<b>3,1</b>	<b>1</b>	<b>1,3</b>	<b>0,9</b>
Cotelub	0,7	2,5	4	2,3	0,9	0,9
CC Pays de Forcalquier	0,9	1,9	2,2	0,8	1,3	0,8
DLVA	1,7	1,2	1,1	0,8	1,5	0,5
CC Pays d'Apt Luberon	2,2	1,5	1,2	0	0,7	0,0
CC Pays de Banon	-0,6	1,8	0,2	0,6	1,5	-0,7

Taux de variation annuel des EPCI sur les périodes intercensitaires de 1968 à 2015



**Les taux de variation de la population recensés au sein des six territoires montrent des évolutions relativement différentes dans les premières décennies, qui se sont quelque peu rapprochées à partir des années 90.**

La CC Haute Provence ainsi que Cotelub ont connu une forte croissance durant les années 70-80. Cette tendance est visible également dans les autres EPCI mais moins marquée.

La décennie 90 marque une baisse globale de la croissance dans tous les EPCI, excepté la CC Pays de Forcalquier.

Les deux décennies suivantes montrent une croissance en dents de scie avec successivement, une reprise de la croissance des EPCI dans la décennie 2000, suivie d'un fort ralentissement dans la plupart des EPCI durant la dernière période intercensitaire.

Sur la dernière période connue (2010-2015) les 6 EPCI se répartissent en deux catégories vis-à-vis de leur rythme de croissance :

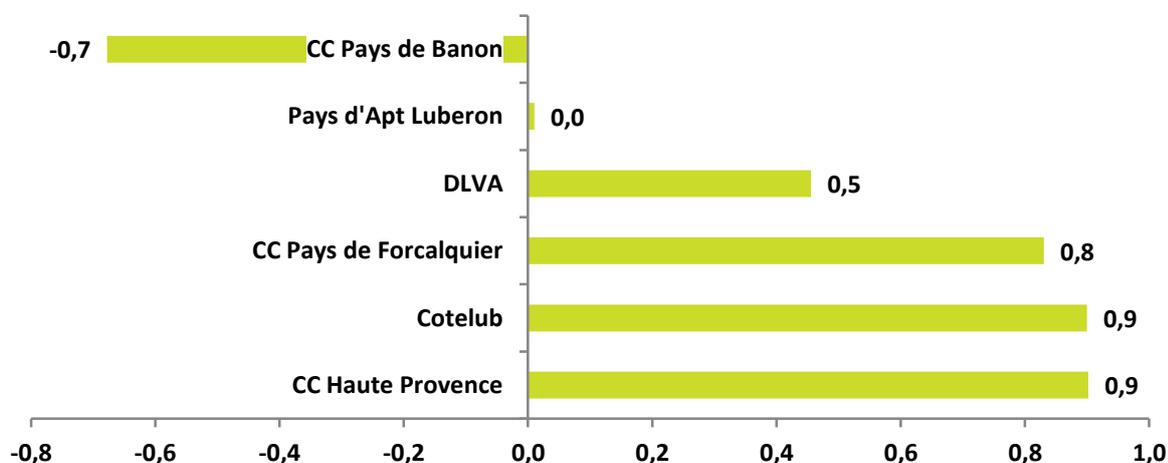
- La CC Haute Provence, le Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et Cotelub gardent une croissance rapide voisine de 1%/an ;
- DLVA ralentit autour de 0,5%/an tandis que la population stagne en Pays d'Apt Luberon et décroît en Pays de Banon au rythme de -0,7%/an.

La tendance générale est à un ralentissement entre le début et la fin de la décennie 2000 et particulièrement dans les EPCI ayant précédemment connu une forte croissance (Pays de Banon, Pays de Forcalquier et DLVA).

Par rapport à la période INSEE précédente, la CC Haute Provence connaît une croissance un peu ralentie passant d'un gain de 68 habitants par an en moyenne sur la période 1999-2010, à un gain de 48 habitants par an en moyenne sur la dernière période 2008-2013.

La CC Haute Provence reste néanmoins l'un des EPCI avec le plus fort taux de variation annuelle pour la période 2010-2015.

Taux de variation annuel des EPCI sur la période intercensitaire 2010-2015



**Evolution des dynamiques migratoires et de la natalité entre grands territoires**

Les dynamiques migratoires ont toujours été plus importantes à l'échelle de tous les territoires, que les dynamiques de natalité.

Au cours de la période 2009-2014, on constate des soldes migratoires positifs entre +0,1%/an et +1,3%/an pour l'ensemble des EPCI.

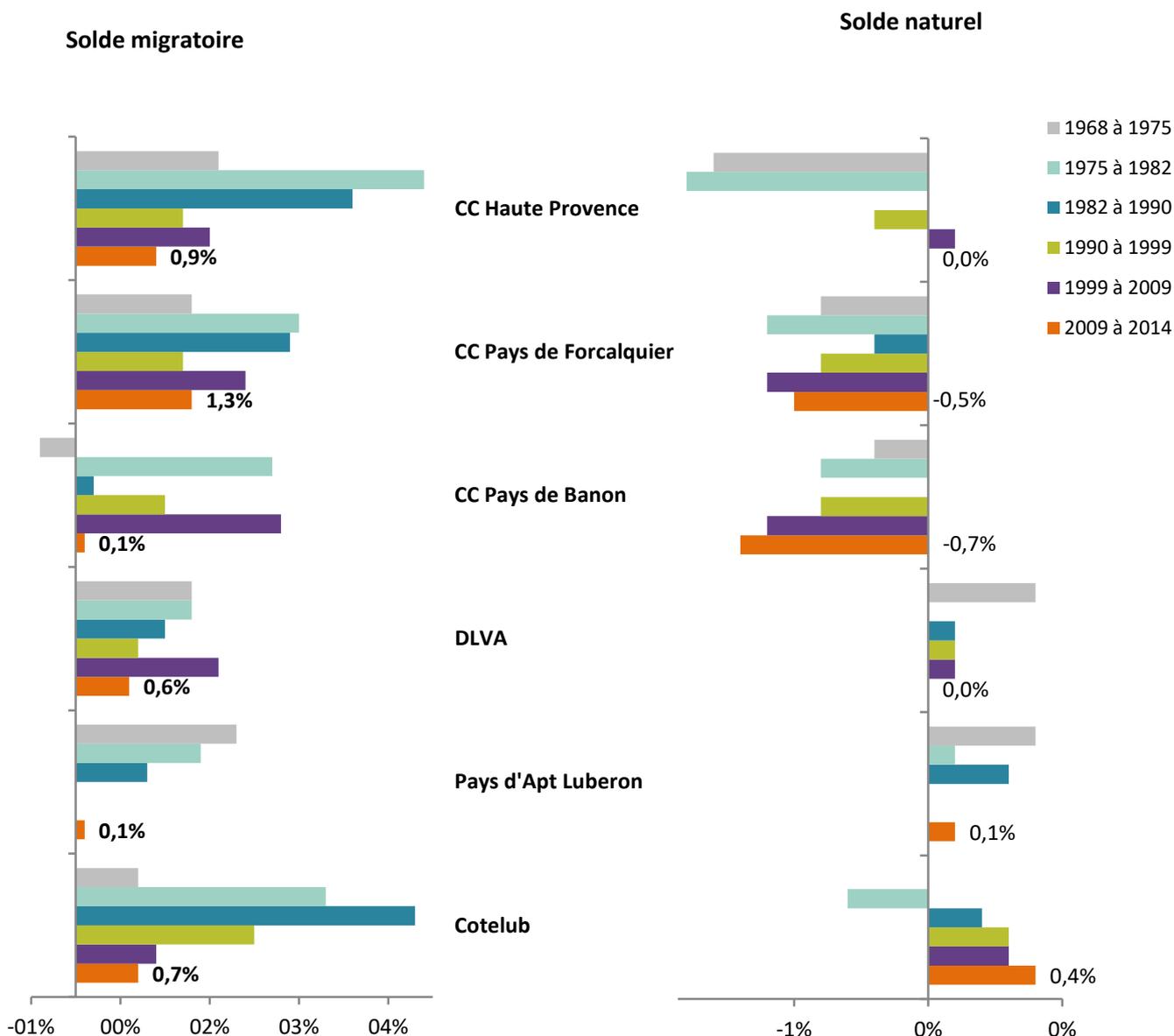
**La CC Haute Provence bénéficie de l'un des soldes migratoires les plus importants avec + 0,9%/an.**

Toujours à l'échelle des 6 grands territoires, le solde naturel est maintenant partout très voisin de zéro avec deux exceptions en Pays de Banon (-0,7%/an) et en Pays de Forcalquier (-0,5%/an).

Alors que la CC Haute Provence présente l'originalité d'avoir connu un solde naturel négatif jusqu'à récemment, il est nul entre 2009 et 2014, mais positif entre 2014 et 2017. La CC se rapproche ainsi de Cotelub tandis que les 3 autres territoires connaissent maintenant des soldes naturels négatifs.

En comparaison avec les autres échelons territoriaux, la CC Haute Provence bénéficie d'une **dynamique démographique favorable** grâce à une forte attractivité migratoire ainsi qu'une dynamique interne grâce aux naissances sur le territoire.

Evolution des soldes migratoires et naturels des EPCI entre 1968 et 2014



## Démographie à l'échelle de la CC Haute Provence

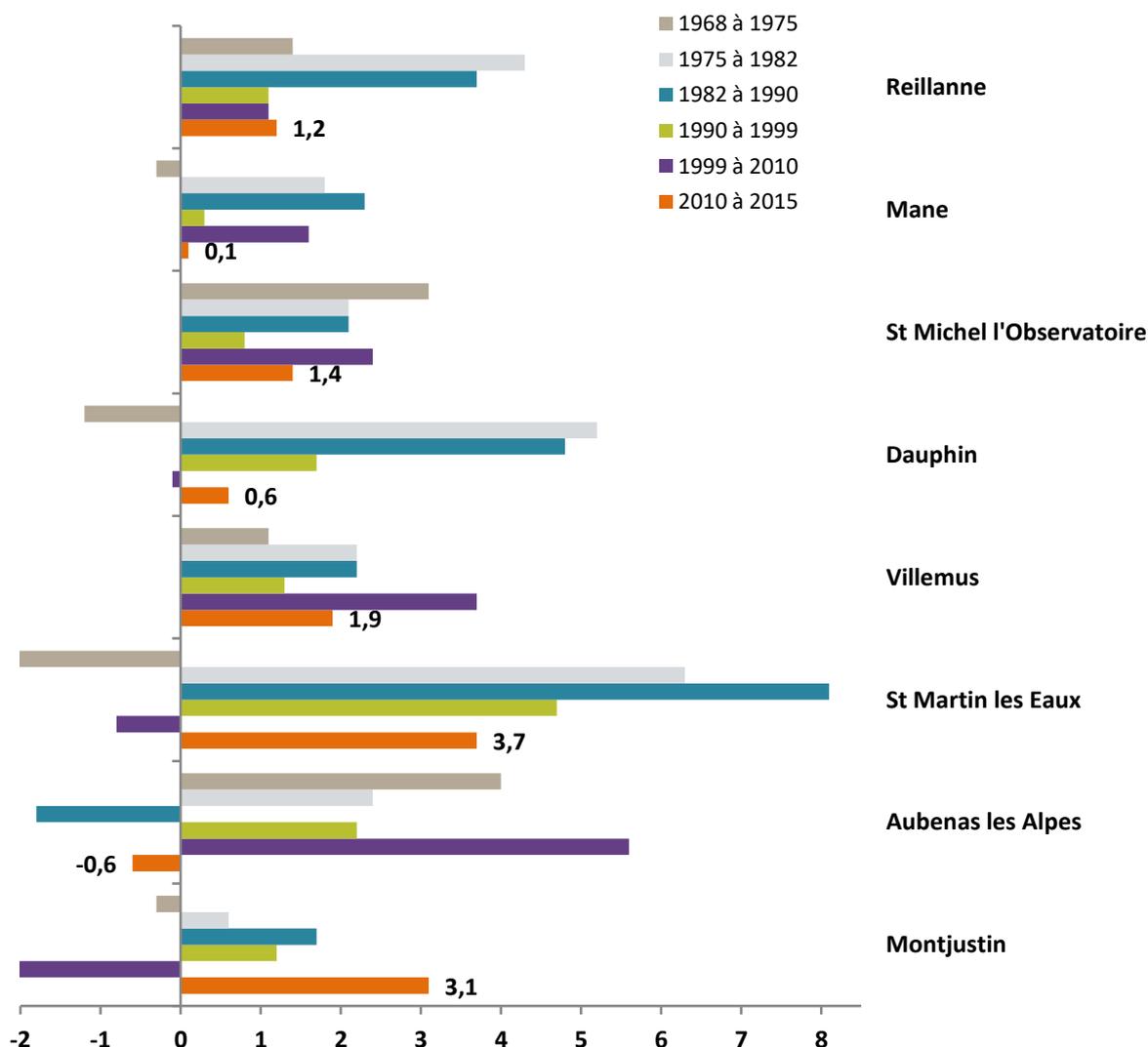
→ Les données analysées au sein de ce chapitre sont issues des recensements de l'INSEE.

### Evolution comparée des taux de variation annuels au sein du territoire de la CC Haute Provence

Evolution comparée des taux de variation annuels de la population au sein de la CC Haute Provence entre 1968 et 2015

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2008 à 2015
<b>Montjustin 56 habitants</b>	-0,3	0,6	1,7	1,2	-2,2	3,1
<b>Aubenas les Alpes 103 habitants</b>	4	2,4	-1,8	2,2	5,6	-0,6
<b>St Martin les Eaux 120 habitants</b>	-3,6	6,3	8,1	4,7	-0,8	3,7
<b>Villemus 181 habitants</b>	1,1	2,2	2,2	1,3	3,7	1,9
<b>Dauphin 823 habitants</b>	-1,2	5,2	4,8	1,7	-0,1	0,6
<b>St Michel l'Observatoire 1240 habitants</b>	3,1	2,1	2,1	0,8	2,4	1,4
<b>Mane 1367 habitants</b>	-0,3	1,8	2,3	0,3	1,6	0,1
<b>Reillanne 1621 habitants</b>	1,4	4,3	3,7	1,1	1,1	1,2

Evolution comparée des taux de variation annuels de la population au sein de la CC Haute Provence entre 1968 et 2015

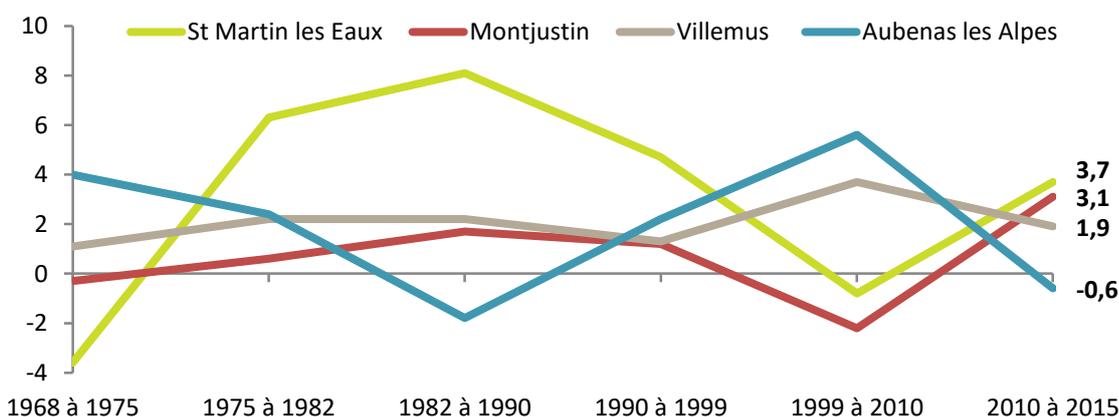


Au sein de la CC Haute Provence, les communes ont connu des évolutions différentes de leur population.

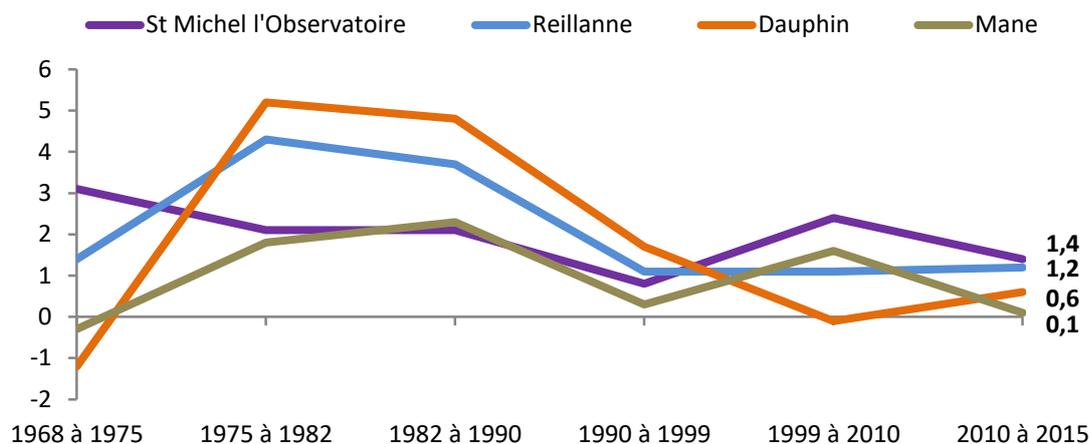
Tout d’abord, une période caractérisée par un départ de la population dans les années 60 et jusqu’au début des années 70 pour les communes proches de Manosque et de Forcalquier (Mane, St Martin les Eaux, Dauphin et Montjustin). Durant les années 70-80, la majorité des communes connaissent une période de très forte croissance de la population correspondant au phénomène de rurbanisation, soit le départ de citadins vers la campagne. Ce mouvement se ralentit fortement durant les années 90 pour reprendre durant la décennie 2000 à l’exception de Dauphin et s’atténuer depuis tout en restant relativement important à Saint Michel l’Observatoire et Reillanne.

Evolution comparée des taux de variation annuels de la population au sein des communes de moins de 200 habitants

Nota : Les évolutions dans les plus petites communes sont plus erratiques



Evolution comparée des taux de variation annuels de la population au sein des communes de plus de 200 habitants



Toutefois les 8 communes ne possèdent pas le même nombre d’habitants ni le même poids démographique au sein de l’intercommunalité.

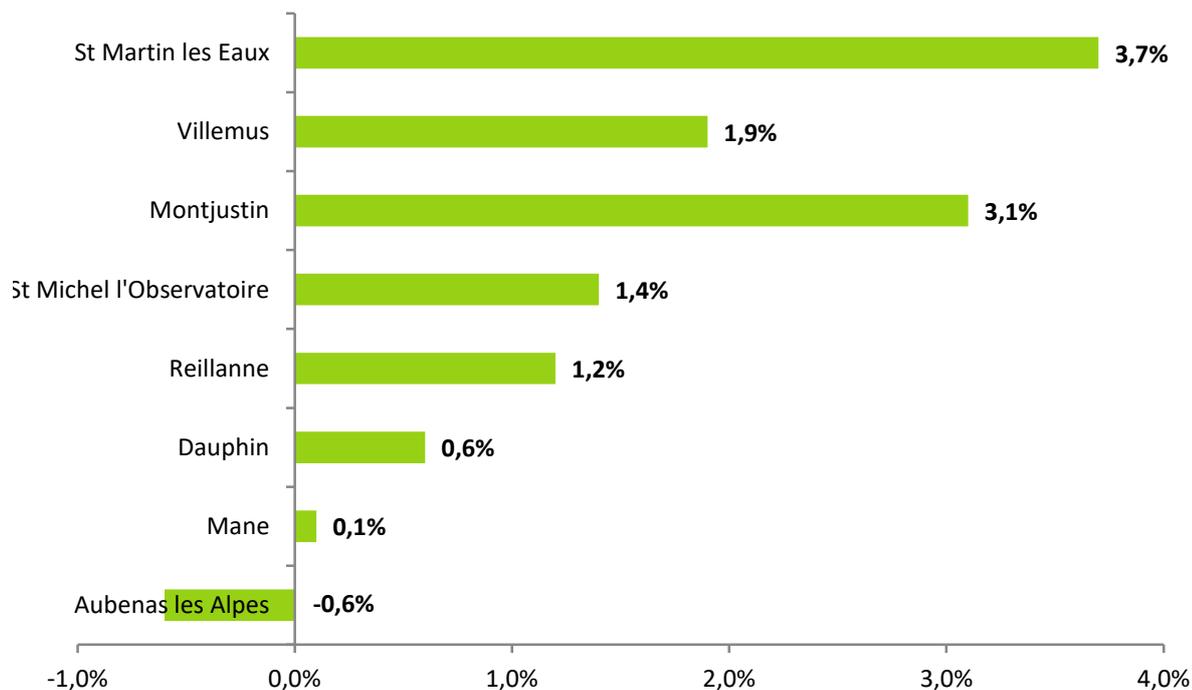
En effet, les communes qui ont les plus forts taux d’évolution annuels ne sont pas forcément celles qui ont gagné le plus d’habitants en nombre réel.

Le tableau ci-dessous présente l’augmentation réelle du nombre d’habitants par commune durant la dernière période intercensitaire 2010-2015.

Evolution comparée des taux de variation des gains de population au sein de la CC Haute Provence

	St Michel	Reillanne	Mane	Villemus	Dauphin	St Martin	Aubenas	Montjustin
<b>Population 2015</b>	1621	1367	1240	823	181	120	103	56
<b>Evolution 2010-2015</b>	+ 100	- 6	+ 80	+ 27	+ 15	+ 20	- 2	+ 8

Taux de variation annuel des communes de CC Haute Provence sur la période intercensitaire 2010-2015



## Evolution démographique des communes de la CC Haute Provence

### Evolution démographique par commune

Au sein de l'intercommunalité, les 8 communes ont de fortes disparités en termes d'évolution démographique comme vu précédemment, mais également en nombre d'habitants. L'analyse suivante présente les communes par ordre croissant de peuplement.

Evolution démographique des communes de la CC Haute Provence entre 1968 et 2015

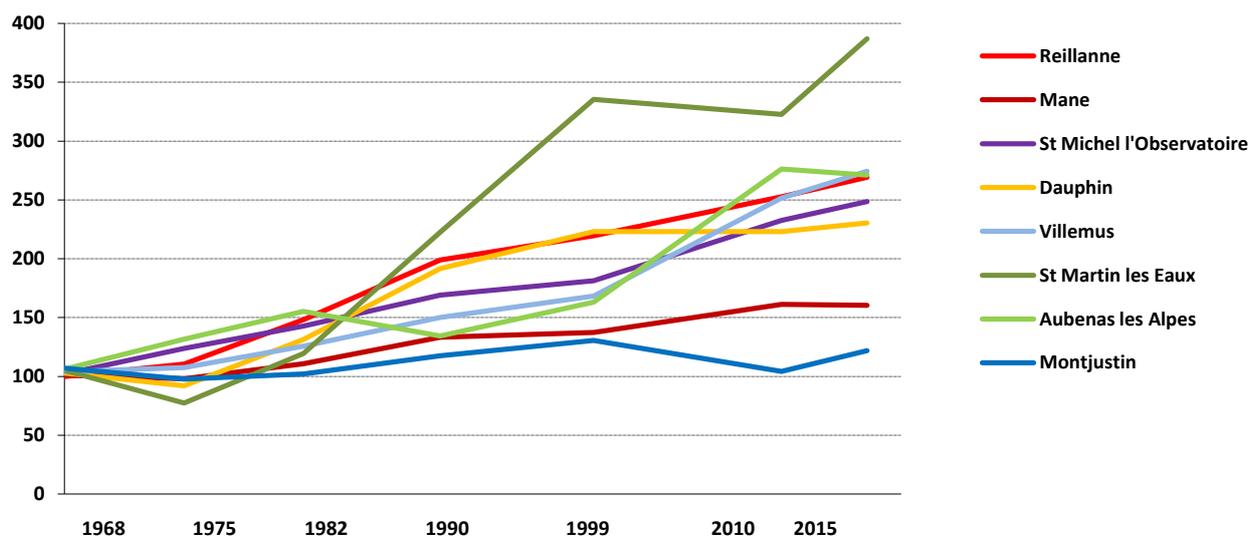
	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
<b>Reillanne</b>	602	665	892	1197	1322	1521	1 621
<b>Mane</b>	852	834	943	1135	1169	1373	1 367
<b>St Michel l'Observatoire</b>	499	617	713	844	904	1160	1 240
<b>Dauphin</b>	357	328	469	684	796	796	823
<b>Villemus</b>	66	71	83	99	111	166	181
<b>St Martin les Eaux</b>	31	24	37	69	104	100	120
<b>Aubenas les Alpes</b>	38	50	59	51	62	105	103
<b>Montjustin</b>	46	45	47	54	60	48	56

En 2015, la commune la plus peuplée au sein de la CC Haute Provence est Reillanne (1621 habitants), suivie de Mane (1367 habitants) et de Saint-Michel-l'Observatoire (1240 habitants). Toutes trois dépassent le seuil des 1000 habitants, les autres communes sont ainsi en dessous de ce seuil.

La commune de Dauphin se rapproche des trois communes les plus peuplées avec 823 habitants. Les autres communes de la CCHP sont des villages peu peuplés avec moins de 200 habitants.

Afin de comparer l'attractivité des différentes communes, une analyse de l'évolution depuis le recensement INSEE de 1968 est réalisée en base 100.

Evolution démographique des communes de la CC Haute Provence depuis 1968 (base 100)



Sur la période 70-80 la croissance démographique ralentit pour les communes de Mane, Dauphin, Montjustin et St Martin les Eaux, tandis que les autres communes gagnent de nombreux habitants.

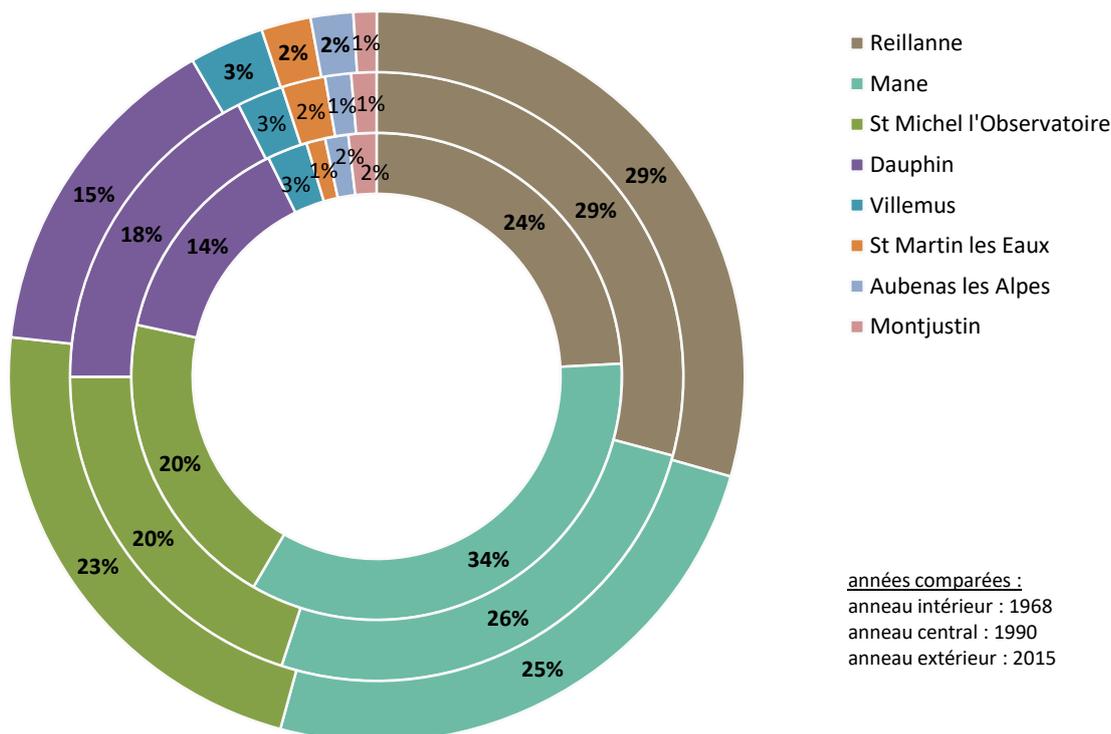
A partir des années 80, la croissance est plus régulière pour la plupart des communes, excepté Aubenas les Alpes qui connaît une décroissance dans les années 90.

Sur l'ensemble de la période 1968-2015, Saint-Martin-les-Eaux est la commune qui a connu la plus forte croissance : la fin de l'exode rural y a été plus tardif et la croissance n'est revenue qu'après 1975 à un rythme très rapide au point de multiplier sa population par 3,5. Les communes d'Aubenas les Alpes, Villemus, Reillanne, St Michel et Dauphin se sont également fortement développées en multipliant leur population entre 2,3 et 2,8 fois.

A l'inverse, Mane et Montjustin ont connu des évolutions moins marquées avec une multiplication de la population de 1,6 pour Mane et 1,1 pour Montjustin.

Evolution du poids démographique des communes au sein de la CC Haute Provence

Evolution du poids relatif des communes de la CC Haute Provence en 1968, 1990 et 2015



La répartition de la population au sein des 8 communes de la CC Haute Provence a peu évolué durant les 40 dernières années. En effet, le rang de classement en terme démographique est quasiment resté le même entre 1968 et 2015.

Seule évolution notable, Mane et Reillanne ont échangé leur rang dans le classement : entre 1968 et 1990 Mane était la commune la plus peuplée de l'intercommunalité, à partir des années 90 ce classement bascule en faveur de Reillanne.

## Synthèse de l'analyse au sein des communes de la CC Haute Provence

Les 8 communes de la CC Haute Provence peuvent être caractérisées de la manière suivante :

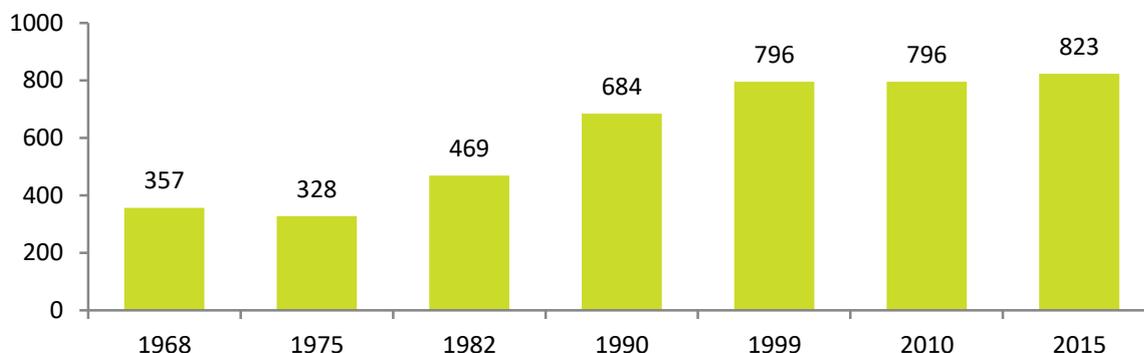
- **Mane** : siège de l'EPCI, est la deuxième commune la plus peuplée (1 367 habitants), cependant son évolution est plus mesurée que les autres communes de l'intercommunalité. Son dernier taux de variation annuel de la population est le plus faible de tous (+0,1%/an).
- **Reillanne** : commune la plus peuplée de l'intercommunalité (1 621 habitants), elle possède une croissance mesurée mais régulière qui lui a permis de multiplier sa population par 2,4 en 40 ans. Au cours de la dernière période intercensitaire le taux de croissance atteint 1,2 %/an.
- **St Michel l'Observatoire** : 3<sup>ème</sup> commune la plus peuplée (1 240 habitants), c'est elle qui a gagné le plus d'habitants au cours de la dernière période intercensitaire et a bénéficié de l'un des meilleurs taux de variation de la population (+1,4%/an).
- **Dauphin** : au 4<sup>ème</sup> rang en termes de population (823 habitants), sa population a augmenté de 150% sur les 40 dernières années et a conservé sa place de 4<sup>ème</sup> commune la plus peuplée alors que sa croissance un peu ralentie depuis 1999 est repartie depuis 2010.
- **Villemus** : petite commune au sein de l'EPCI (181 habitants), elle a connu un fort taux de variation annuel de la population sur la dernière période intercensitaire (+1,8%/an). Elle fait partie des communes qui ont connu le plus de croissance démographique et a multiplié sa population par 2,5 ces 40 dernières années.
- **St Martin les Eaux** : commune faiblement peuplée (120 habitants), avec le plus fort taux de variation annuelle de la population au sein de l'EPCI (maximum de +8,1%/an). Parmi les 8 communes c'est elle qui a connu le plus fort développement en multipliant sa population par 5 en 40 ans. Sur la dernière période intercensitaire, on constate également son attractivité avec une croissance de presque 4%/an.
- **Aubenas les Alpes** : commune modeste (103 habitants), sa population a plus que doublé (x 2,5) depuis 1975. Récemment, sa population s'est stabilisée.
- **Montjustin** : plus petite commune de l'EPCI tant aujourd'hui qu'au cours des décennies précédentes (56 habitants), elle a connu très peu de croissance démographique et n'a gagné qu'une dizaine d'habitants depuis 1975.

## Dynamiques démographiques de Dauphin

→ Les données analysées au sein de ce chapitre sont issues des recensements de l'INSEE.

### Evolution démographique

Evolution démographique de Dauphin entre 1968 et 2015



Dauphin est une commune moyennement peuplée avec **823 habitants en 2013**. Elle se classe au 4<sup>ème</sup> rang au sein de la CC Haute Provence.

A la fin des années 60, la commune possédait le même rang en termes de peuplement et a donc connu une évolution globale lui permettant de se maintenir en 4<sup>ème</sup> position.

Evolution des taux de croissance entre 1968 et 2015

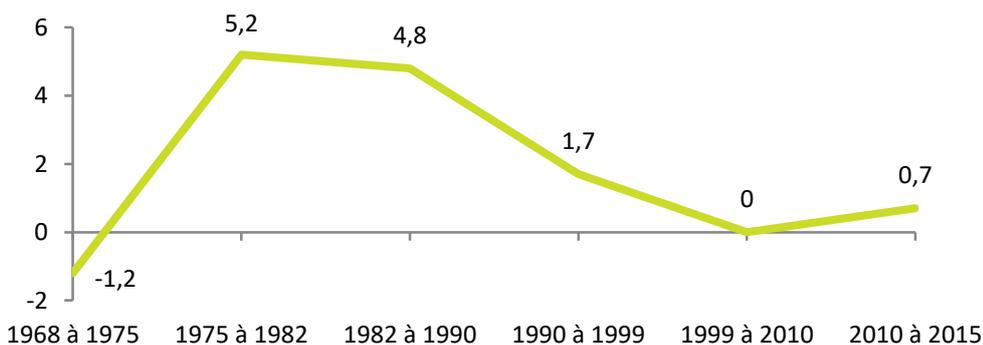
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
<b>Taux de variation annuel</b>	-1,2	5,2	4,8	1,7	0,0	0,7
<i>Du au solde migratoire</i>	-0,8	5,7	4,2	1,2	0,1	0,3
<i>Du au solde naturel</i>	-0,4	-0,4	0,6	0,5	-0,1	0,3

Les périodes de croissance sont plus fortes en termes d'apport de population que les périodes de décroissance, la commune a gagné de la population en multipliant ses habitants par 2,5 en 40 ans.

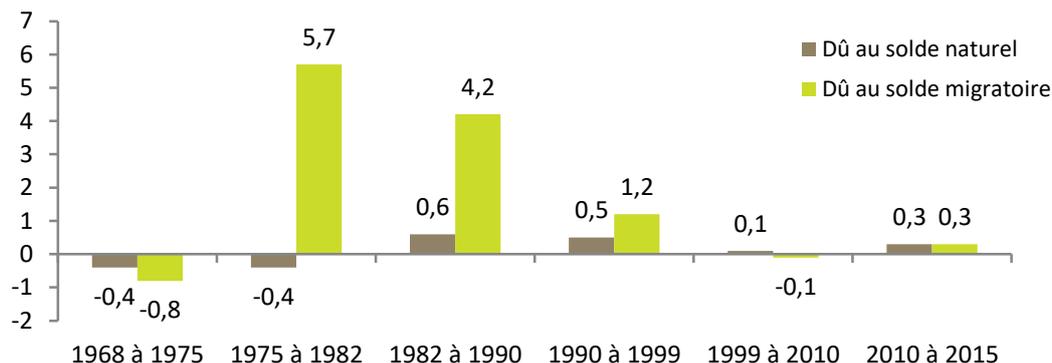
Suite à l'exode rural effectif jusqu'à la fin des années 70, la commune a regagné de la population jusqu'aux années 90 qui ont permis un apport d'environ 20 habitants par an durant 25 ans.

Par la suite la croissance s'est largement ralentie et la commune a même perdu de la population au cours des années 2000. Depuis 2010, la reprise est très significative avec un **taux de croissance mesuré de +0,7%/an**.

Evolution du taux de variation annuel de la population de Dauphin entre 1968 et 2015



Evolution des soldes naturel et migratoire de Dauphin entre 1968 et 2015

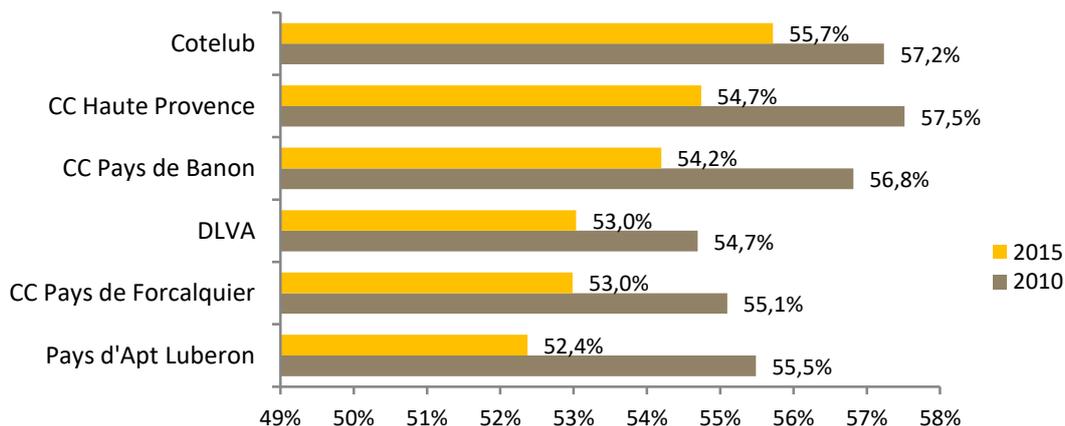


Alors que le solde naturel a souvent été négatif contrairement au solde migratoire, il s’est redressé récemment. L’attractivité de Dauphin mise à mal durant la décennie 2000 semble reprendre depuis 2010. L’enjeu pour la commune est donc d’attirer des populations jeunes. À noter que le solde naturel négatif tend à diminuer et se rapprocher de 0 au cours des deux dernières décennies.

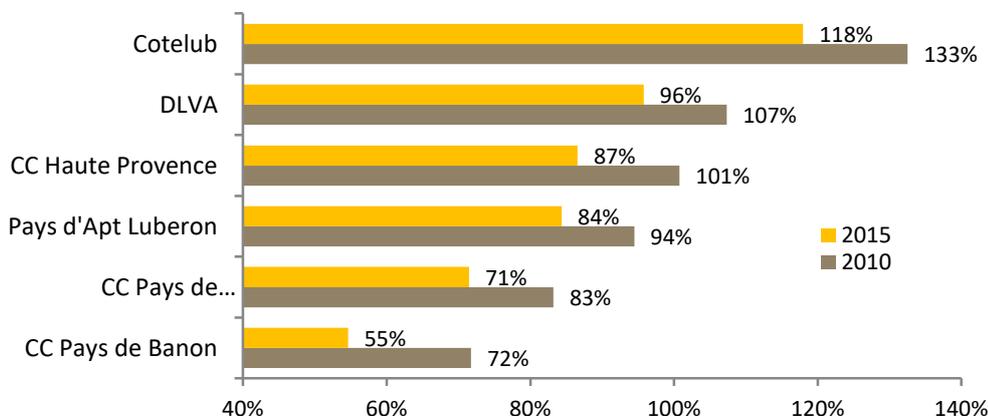
## Structure par âge de la population

### Comparaison à l’échelle des grands territoires

Evolution de la part des 20-64 ans au sein des EPCI entre 2010 et 2015



Evolution de la part des - de 20 ans sur les + de 65 ans au sein des EPCI entre 2010 et 2015



Tous ces territoires voient la part des personnes âgées (65 ans et plus) augmenter tandis que parfois celle des jeunes (moins de 20 ans) et partout celle des âges d’activité (20 à 64 ans) diminuent.

Entre 2010 et 2015, seule Cotelub et DLVA voient la part des seniors augmenter à rythme modéré (+2 points en 5 ans) ; le Pays de Banon connaît une évolution très forte (+4,5 points) ; le Pays de Forcalquier, le Pays d’Apt et la Haute-Provence vieillissent à un rythme intermédiaire (~3 points en 5 ans).

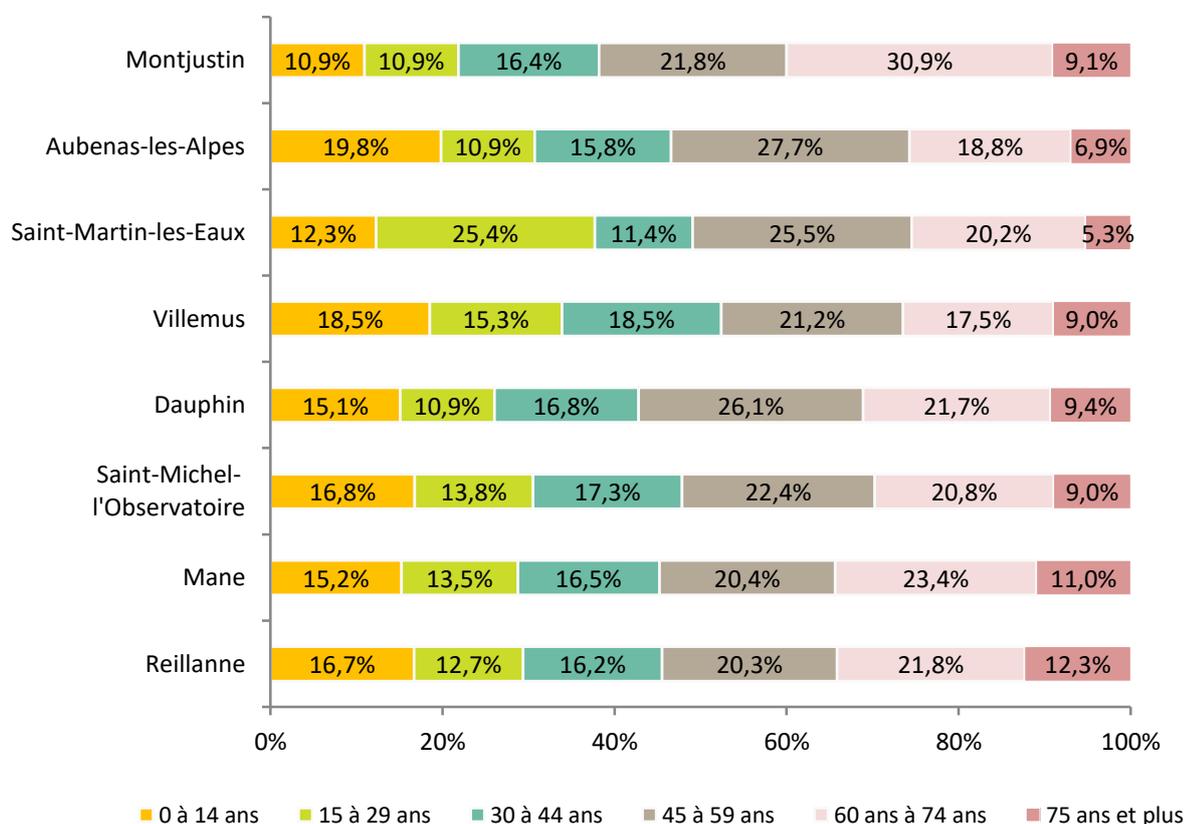
L’évolution aux âges d’activité est assez limitée dans les 5 EPCI, de - 1,5% en 5 ans en Cotelub à - 3,1% en Pays d’Apt-Luberon. La communauté de Haute-Provence connaît une évolution assez marquée, comparable à celle du Pays de Banon.

Du côté des plus jeunes, le Pays d’Apt-Luberon se distingue avec une part des jeunes en très légère hausse alors qu’elle diminue dans les autres EPCI, légèrement en Haute-Provence (- 0,4 point), en Cotelub ou en DLVA, un peu plus en Pays de Forcalquier (- 0,8 point) et rapidement en Pays de Banon (- 1,9 points).

Compte tenu de la répartition par âge de sa population, la communauté de Haute-Provence bénéficie donc d’un dynamisme démographique susceptible de se prolonger avec une atténuation dans le futur du déficit croissant des âges d’activité.

### Comparaison au sein de la CC Haute Provence

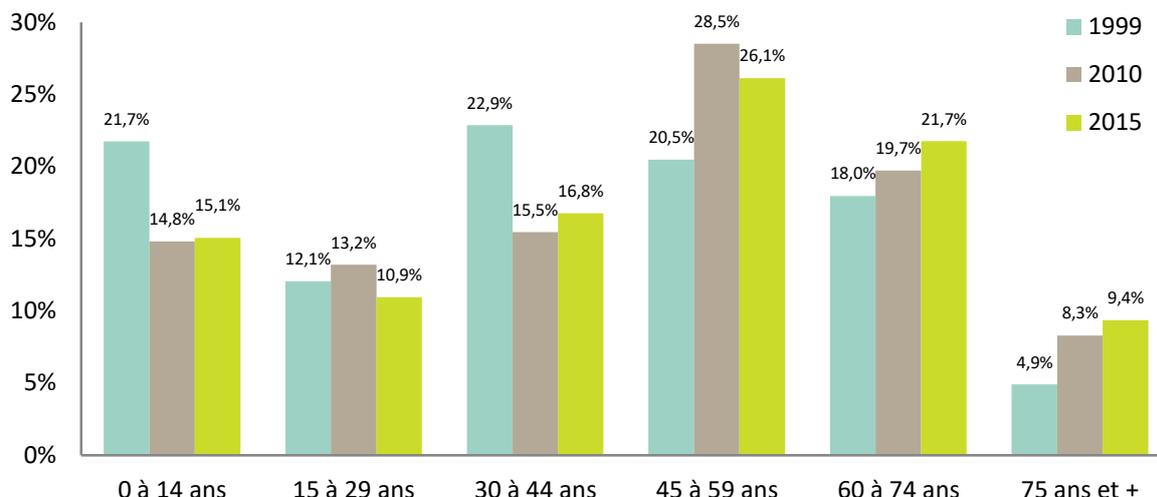
Structure par âge de la population au sein des communes de la CC Haute Provence en 2015



En termes de répartition par âge, la communauté est relativement homogène avec les trois communes les moins peuplées qui se distinguent soit par un vieillissement plus prononcé dans le cas de Montjustin, soit au contraire par une forte présence de personnes en âge d’activité (Saint-Martin-les-Eaux) ou de jeunes (Aubenas-les-Alpes).

## Structure par âge de la population de Dauphin

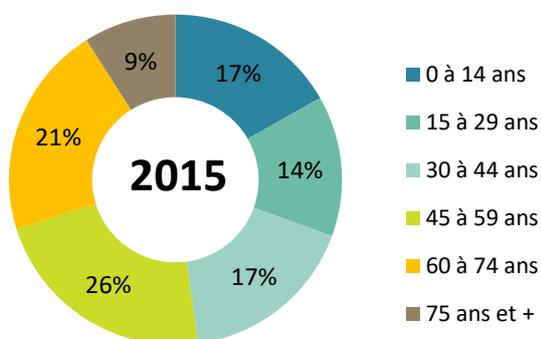
Structure par âge de la population de Dauphin en 1999, 2010 et 2015



A Dauphin, en 2015, la tranche d'âge 45-59 ans est la plus représentée avec plus de 26% de la population. Viennent ensuite les 60-74 ans (22%) ainsi que les 30-44 ans (17%) et les moins de 15 ans (15%).

Le village connaît un vieillissement régulier depuis 1999, la part des 60 ans et plus est passé de 23% à 31% au détriment des moins de 30 ans (passé de 34 à 26%). Ce mouvement concerne autant les plus âgés à partir de 75 ans que les jeunes seniors entre 60 et 74 ans. On le retrouve également aux âges actifs où la part des 30-44 ans diminue de 23% à 17% tandis que celle des 45-59 ans augmente de 21% à 26%

Répartition par âge de la population de Dauphin en 2015

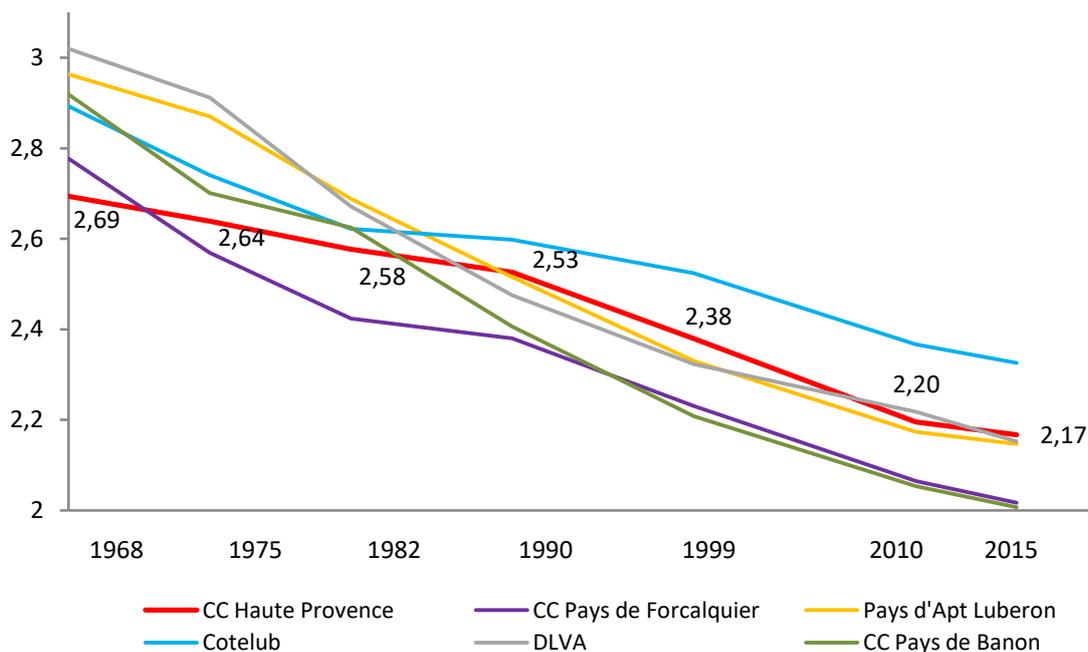


## Taille des ménages

### Comparaison à l'échelle des grands territoires

A l'échelle nationale, le nombre d'occupants par logement est généralement en décroissance. Cette évolution correspond au phénomène de « desserrement ». Elle traduit la transformation de la structure des ménages : augmentation du nombre de divorces, des familles monoparentales, décohabitation des jeunes, vieillissement de la population etc.

### Evolution de la taille des ménages des EPCI entre 1968 et 2015

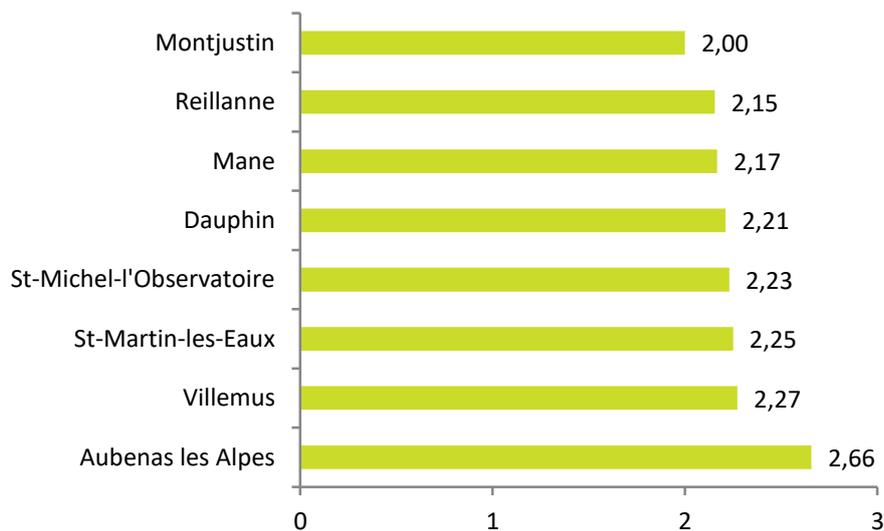


Les évolutions des différents EPCI suivent la tendance nationale avec une diminution progressive de la taille des ménages. Pour la CC Haute Provence, elle est passée de presque 2,7 personnes en 1968 à 2,17 en 2015, un peu en dessous de la moyenne nationale qui était de 2,4 à la même date.

En 2015, Cotelub connaît la taille moyenne des ménages la plus élevée avec 2,3 personnes et les CC Pays de Forcalquier et de Banon comme les plus faibles avec seulement 2,0 personnes par foyer. La CC Haute Provence se positionne donc dans la moyenne de l'ensemble de ces EPCI.

### Comparaison au sein de la CC Haute Provence

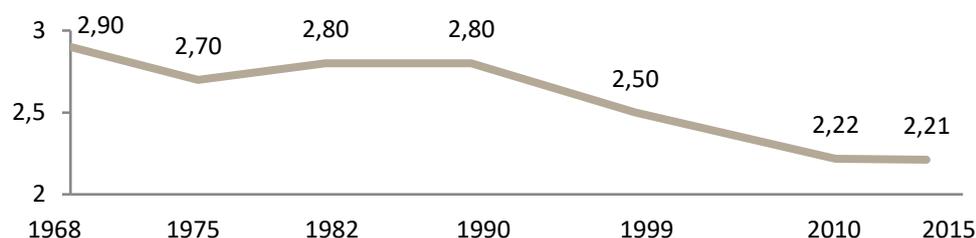
#### Taille des ménages au sein des communes de la CC Haute Provence en 2015



En 2013, au sein de l'EPCI, se distinguent nettement Aubenas-les-Alpes avec une taille moyenne des ménages de près de 2,7 personnes et à l'inverse Montjustin (2,0). Les autres communes ont des tailles moyennes très voisines entre 2,15 et 2,27.

## Taille des ménages à Dauphin

Evolution de la taille des ménages de la commune de Dauphin entre 1968 et 2015



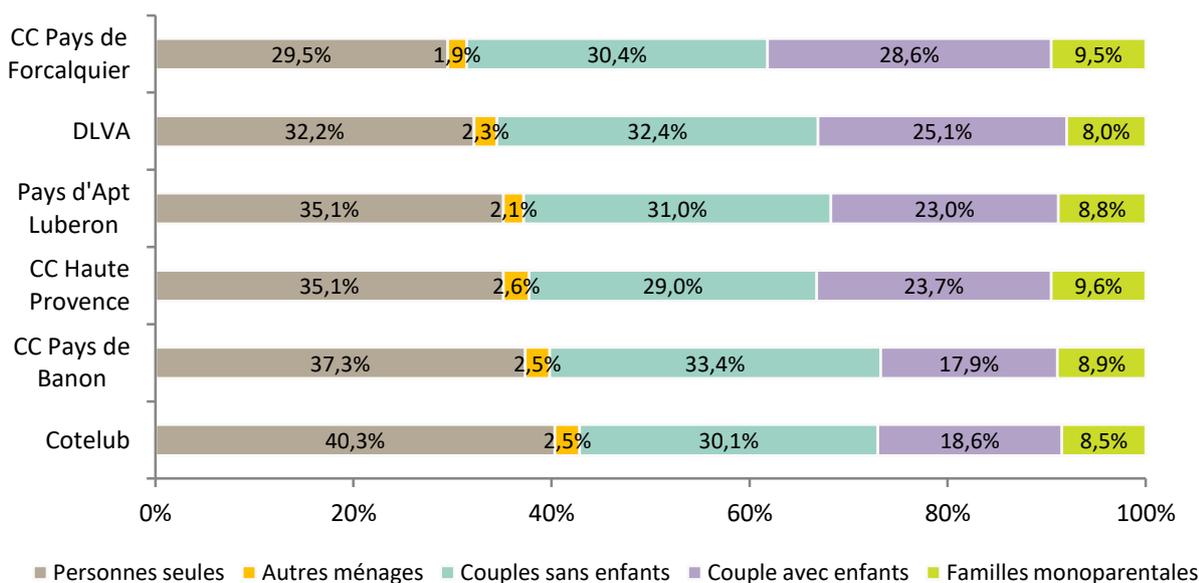
La commune de Dauphin connaît une baisse progressive de la taille des ménages passant de 2,9 en 1968 à 2,21 en 2015. Après une forte baisse entre 1968 et 1975 (- 0,2) suivi d'un rattrapage entre 1975 et 1990, la baisse a repris de manière forte jusqu'à récemment (trace du vieillissement constaté durant cette période) pour se stabiliser depuis 2010 à 2,2 personnes par ménage.

Aujourd'hui, la taille des ménages de Dauphin se situe dans la moyenne de l'intercommunalité.

## Répartition des ménages

### Comparaison à l'échelle des grands territoires

Composition des ménages des EPCI en 2015



Les ménages d'une personne et, à un moindre degré, les couples sans enfants regroupent les 2/3 des ménages. Viennent ensuite les couples avec enfants (~ 1 ménage sur 4) et de manière plus minoritaire les familles monoparentales et les autres ménages.

La répartition en CCHP est maintenant proche de la moyenne des 6 territoires. En effet, il y a une quinzaine d'années, elle se distinguait de la plupart des 5 autres territoires avec plus de couples avec enfants et moins de personnes seules.

En 2015, Dauphin accueille un peu plus de couples avec ou sans enfants que la moyenne de la communauté comme en 2010. Par contre, la part des personnes seules est restée stable alors qu'elle a augmenté dans l'ensemble du territoire.

## Dynamiques démographiques - Synthèse

### ATOUS :

- 823 habitants en 2015
- La commune a vu sa population être multipliée par 2,5 sur les 40 dernières années
- Une croissance de population de +0,7%/an entre 2010 et 2015
- Un taux de variation à nouveau très positif après une stagnation durant la décennie 2000 – un renouveau démographique
- Un taux de variation reposant à égalité sur un solde migratoire et naturel positifs (respectivement +0,4%/an et +0,3%/an entre 2010 et 2015)
- Une commune plutôt familiale avec 2,21 personnes par ménage, de nombreux couples et assez peu de familles monoparentales

### CONTRAINTES :

- Une part grandissante des tranches d'âges au-dessus de 45 ans
- Un vieillissement de la population depuis les années 2000, marqué par une baisse des moins de 20 ans et une hausse des plus de 60 ans

### ENJEUX :

- **Conserver le dynamisme démographique de la commune**

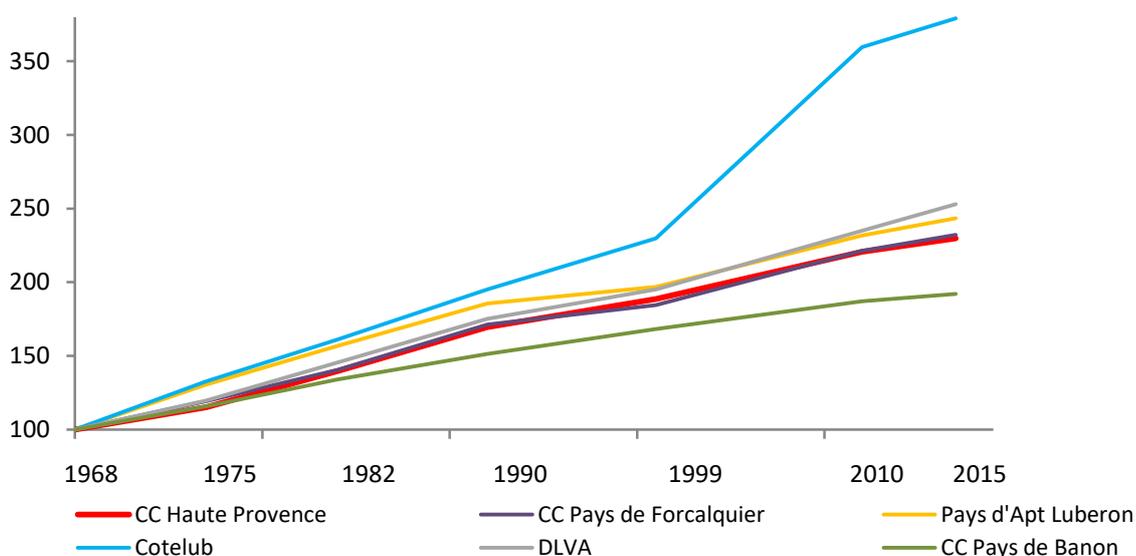
# DONNEES SUR LE PARC DE LOGEMENTS

→ Les données analysées au sein de ce chapitre sont issues des recensements de l'INSEE.

## Analyse du parc de logements à l'échelle des intercommunalités

### Forte croissance du parc de logement qui s'est ralentie ces dernières années

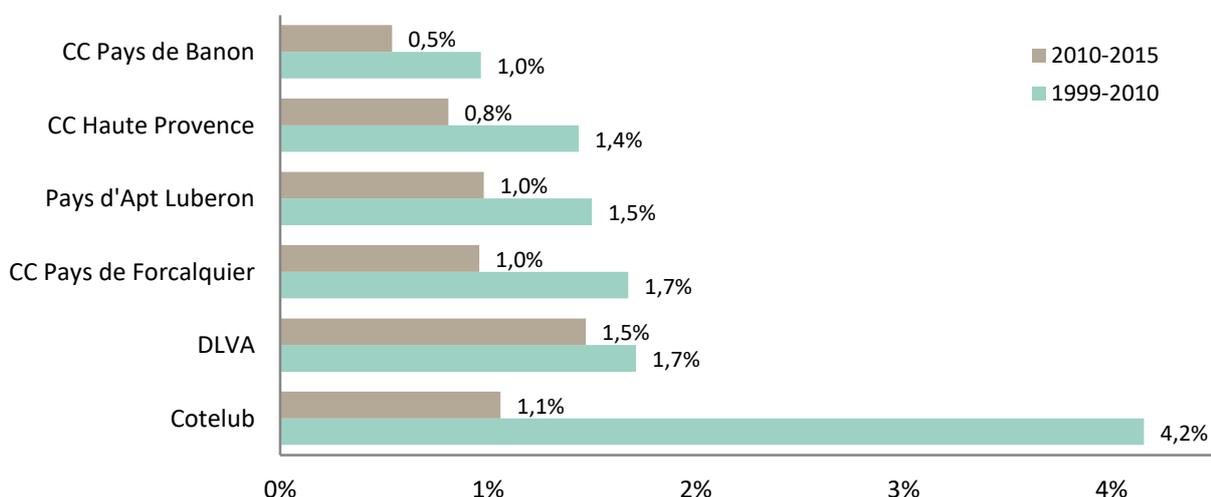
Croissance des parcs de logements dans les EPCI sur la période 1968-2015 (base 100)



Les parcs de logements des différents EPCI se caractérisent par une évolution à peu près similaire :

- forte croissance depuis les années 1960 jusque dans les années 1990 où la courbe marque un léger ralentissement,
- nouvelle accélération à partir des années 2000 mais moins soutenue que dans les années 1970-1980 à l'exception de Cotelub qui a connu un taux de croissance de 4,2%/an,
- nouveau ralentissement depuis 2010

Taux de croissance des parcs de logements dans les EPCI sur la période 1999-2013



Concernant la Communauté de Communes Haute-Provence, on retrouve le petit décalage temporel signalé sur la population avec une croissance qui se renforce un peu plus durant les années 70. Globalement l'évolution s'apparente à celle du Pays de Forcalquier.

Dans la CCHP, le parc de logements a doublé en 40 ans passant de 1 730 en 1975 à 3 452 en 2015.

Cette croissance a diminuée en intensité depuis quelques années. Sur la période 1999-2010, son taux d'évolution était de 1,4% par an. En revanche, sur la période 2010-2015, il a baissé pour atteindre les 0,8%. La CCHP se situe dans la moyenne basse d'évolution des intercommunalités.

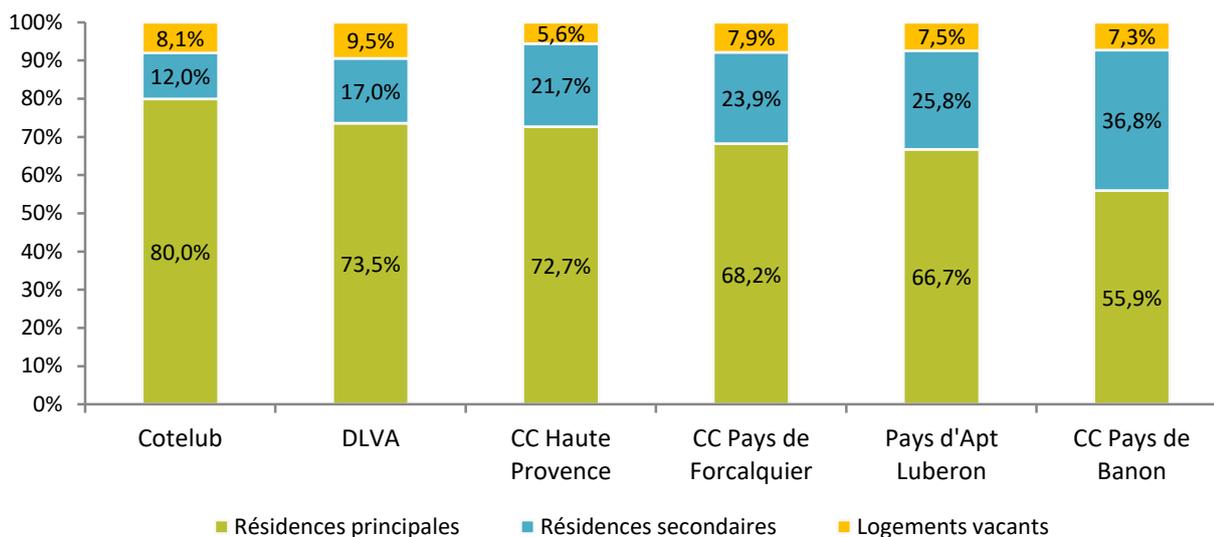
## Une représentation importante des résidences principales sur l'ensemble des EPCI

Selon l'INSEE :

« Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente, à la location ;
- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- En attente de règlement de succession ;
- Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Structure des parcs de logements dans les EPCI en 2015



La structure du parc de logements distingue bien deux communautés : le Pays de Banon et sa forte proportion de résidences secondaires (35%) d'une part, Cotelub un territoire périurbain en proximité d'Aix en Provence dont le parc est à 80% composé de résidences principales d'autre part ; dans les quatre autres communautés dont celle de Haute-Provence, la part des résidences principales avoisine les 70%.

Concernant les résidences principales, les évolutions sur longue période ont été passablement différentes entre les communautés mais, depuis 1999 hormis Cotelub, elles se sont beaucoup rapprochées et depuis 2010 surtout ralenties autour de 1%/an. Ainsi, sur la période 2010-2015, la croissance du nombre de résidences principales ne varie plus que de - 0,3%/an en Pays de Banon à 1,4%/an en Pays de Forcalquier (en l'occurrence dans la ville de Forcalquier), la communauté de Haute-Provence rejoint Cotelub avec 1,2%/an devantant quelque peu DLVA.

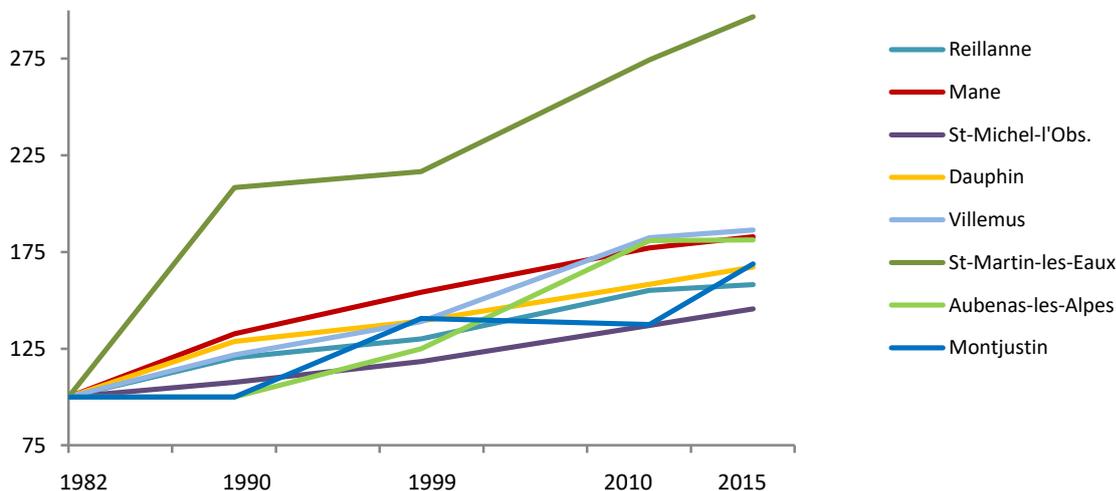
Les parcs de résidences secondaires évoluent de manière plus chaotiques dans le temps, mais à l'exception du Pays d'Apt, les évolutions récentes sont faibles dans le Pays de Forcalquier et négatives partout ailleurs et particulièrement dans la communauté de Haute-Provence.

En 2015, avec presque 73% de résidences principales et moins de 22% de résidences secondaires la CCHP voisinait DLVA et se situait dans la moyenne des communautés. Par contre, elle affichait le taux le plus faible de logements vacants comparé aux autres intercommunalités (avec 5,6% seulement).

# Analyse du parc de logements à l'échelle de la CC Haute Provence

## Croissance hétérogène du parc de logements dans l'intercommunalité

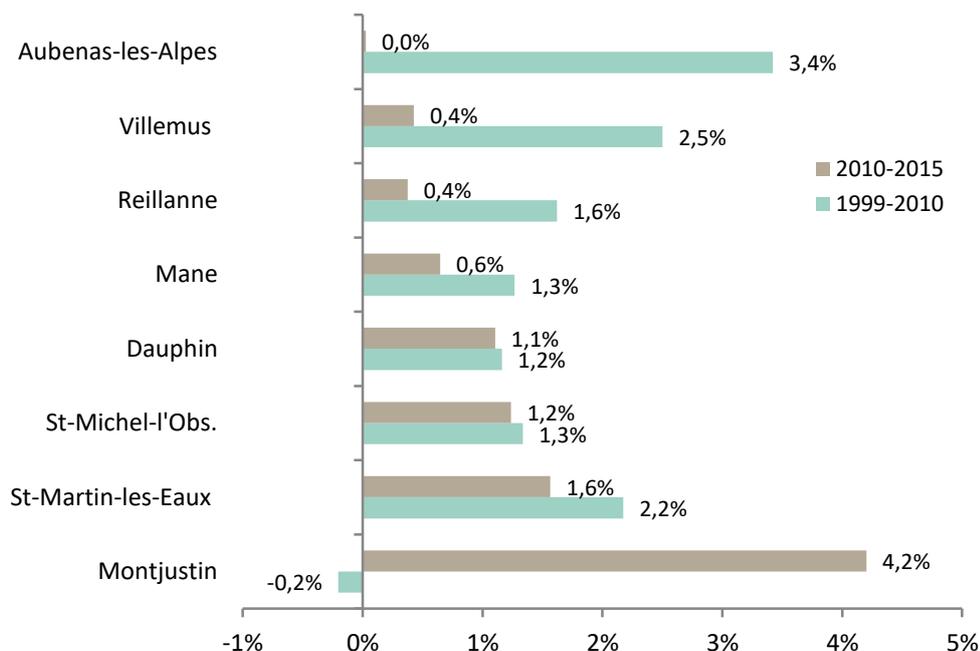
Croissance comparative des parcs de logements dans les communes de CCHP sur la période 1968-2015 (base 100)



La croissance ralentit à partir de 2010 comparé à la décennie 2000 tout en restant à un rythme élevé (0,8%/an) pour l'ensemble du territoire. Les exemples de Mane passant de 1,3% de croissance à 0,6% ou Reillanne passant de 1,6% à 0,4% reflètent bien ce phénomène avec une exception pour la commune de Montjustin dont le parc s'accroît récemment de plusieurs logements.

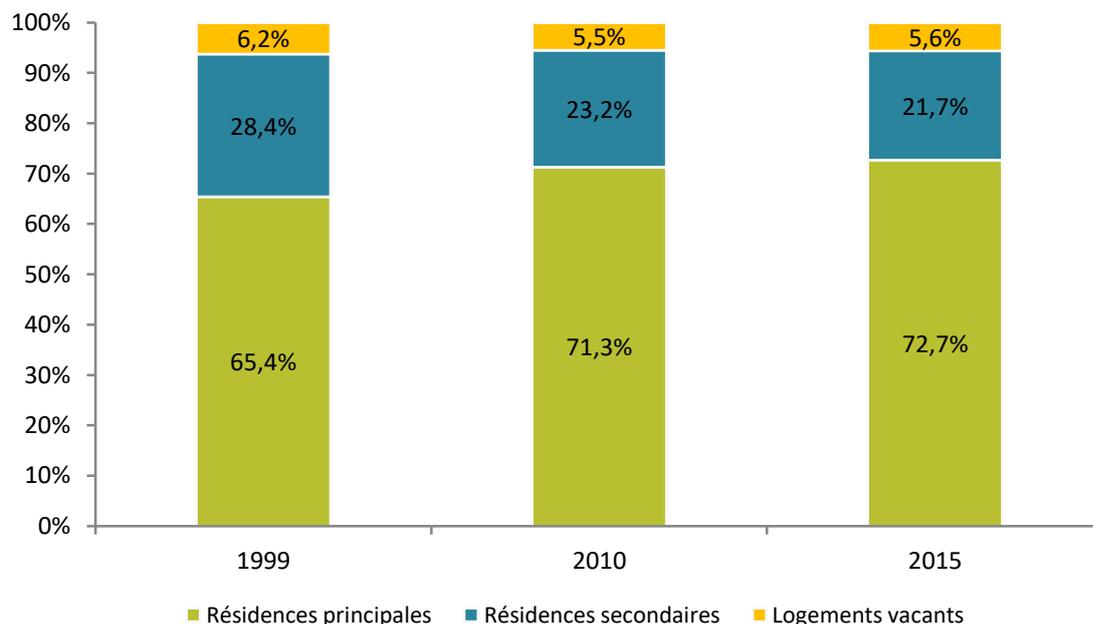
Quant à Dauphin, la croissance du parc y reste soutenue au rythme de 1,1%/an depuis 1999 sans le ralentissement constaté dans les autres communes et presque au même rythme que Saint Michel l'Observatoire.

### Taux de croissance des parcs de logements dans les communes CCHP sur la période 1999-2015



## Un parc de logements dominé par les résidences principales

Evolution de la structure du parc de logements pour la CCHP sur la période 1999-2015



La tendance générale depuis 1975 pour la Haute-Provence est à l'augmentation de la part des résidences principales dans le parc total avec, encore sur la période 1999-2015, une évolution de +7,3 points.

Parallèlement, la part des résidences secondaires diminue perdant jusqu'à 11 points sur la même période. Seul le village de Montjustin garde plus d'un tiers de son parc en résidences secondaires.

Enfin, la part des logements vacants sur la même période 1999-2015 reste stable entre 5,5 et 6% du parc, soit un niveau nettement inférieur (de 2 à 4 points) à celui observé sur les intercommunalités voisines et alors qu'un taux de 6% est généralement considéré comme un taux idéal pour permettre la rotation des ménages au sein du parc.

## Potentiel de renouvellement urbain sur l'intercommunalité

La Communauté de communes Haute-Provence a réalisé un dossier répondant à un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2015 par l'Etat et de la Région concernant le montage d'une « stratégie foncière opérationnelle ». L'objectif pour l'Etat et la Région est de mobiliser des fonds dans le but d'aider les communes et les intercommunalités à élaborer une politique de renouvellement urbain au sein des centres villes. A ce jour, l'étude a été engagée avec l'objectif de produire des études de faisabilité technique agrémentées de proposition de montage financier et opérationnel pour une quinzaine de sites aux 2/3 dans les 5 communes engagés dans les PLU coordonnés.

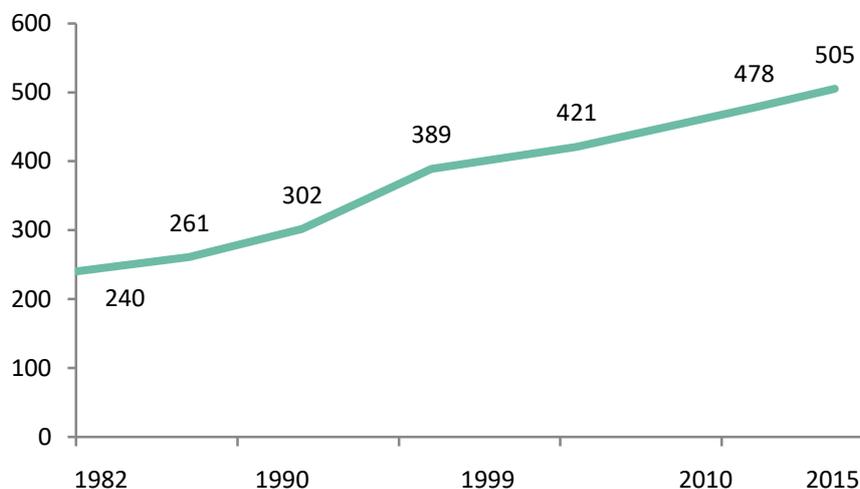
Au vu de l'étude en cours, les potentialités de renouvellement urbain sont les suivantes :

Communes	Nombre de logements potentiellement renouvelés
Dauphin	4
Mane	40
Montjustin	2
Saint-Michel-l'Observatoire	8-9

## Analyse du parc de logements à Dauphin

### Evolution du parc de logements

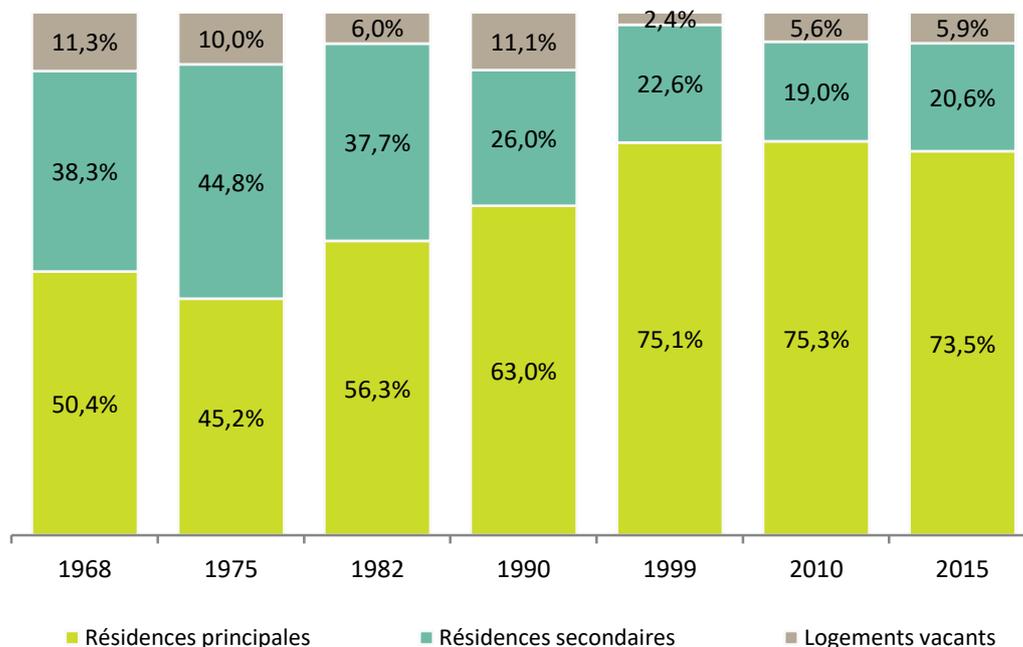
Evolution du parc de logements sur la période 1968-2015



La commune de Dauphin connaît depuis 1968 une évolution régulière de son parc de logements. Avec 505 logements en 2015, le parc a doublé en 40 ans depuis 1975. Sur la période 2010-2015, il s'accroît au rythme de 1,1%/an.

Depuis 1968, la tendance est à la baisse des résidences secondaires au profit des résidences principales. La part des résidences principales avoisine les 75% depuis une quinzaine d'années et celle des logements vacants reste un peu inférieure à 6%.

Evolution de la structure du parc de logements sur la période 1968-2015



## Typologie d'habitat

### Comparaison à l'échelle des grands territoires

Part des logements en collectif au sein de l'EPCI en 2015

	DLVA	Pays d'Apt	CC Haute-Provence	Pays de Forcalquier	Pays de Banon	Cotelub
<b>Part des appartements</b>	34,9%	22,7%	14,9%	21,7%	9,9%	12,6%
<b>Idem uniquement pour les communes de taille analogue à celles de la CCHP<sup>1</sup></b>	15,1%	8,8%	15,3%	9%	10,5%	9,9%

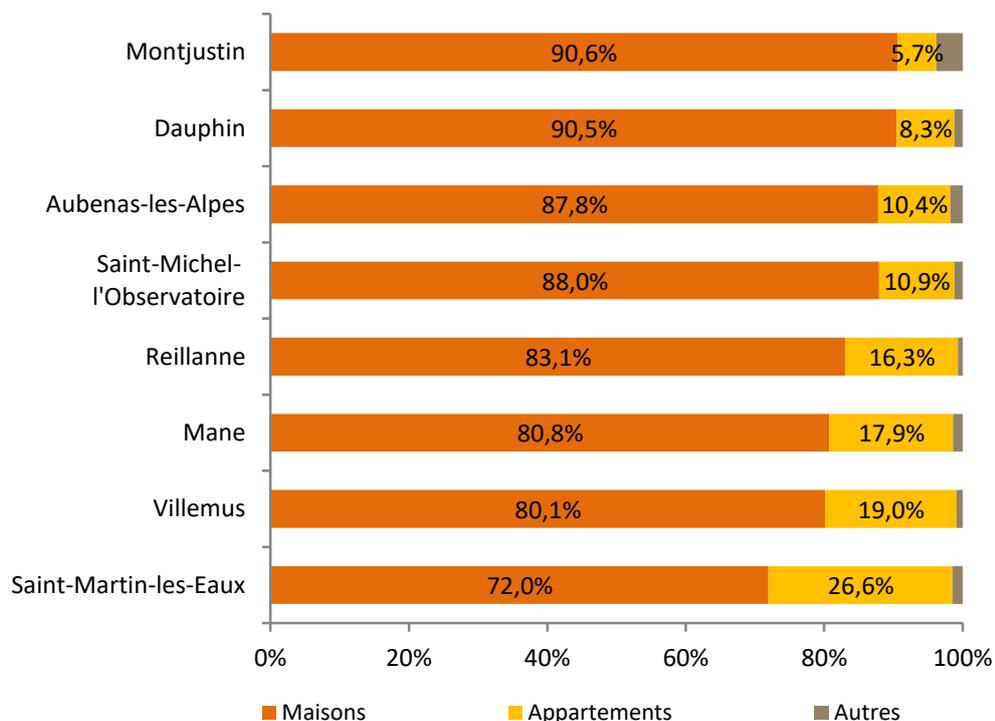
A l'échelle des intercommunalités, les typologies d'habitat dépendent essentiellement de leur caractère plus ou moins rural : lorsqu'elles comprennent des villes importantes qui ont connu un développement très fort durant les années 60 (Manosque, Apt) ou des villes qui se sont développées au XIX<sup>e</sup> siècle et relativement peu depuis la 2<sup>e</sup> guerre (Forcalquier), leur parc comprend une part substantielle d'habitat collectif. Ainsi, le parc de logements de la DLVA comporte environ 64% de maisons et 35% d'appartements, les autres intercommunalités ne dépassent pas 23% d'appartements.

Compte tenu du caractère rural de la CCHP comparée aux intercommunalités voisines, la part de collectif apparaît très significative. Elle comprend pour l'essentiel des maisons de ville anciennes qu'il conviendrait de réhabiliter pour certaines (cf. la question du renouvellement urbain évoquée précédemment) et quelques petits immeubles récents dans certains villages (Saint-Martin-les-Eaux par exemple).

Une certaine diversité dans l'offre de logements est nécessaire pour les communes afin d'attirer des jeunes couples et de répondre aux besoins d'une population vieillissante. Il s'agit d'offrir un parc de logements permettant le parcours résidentiel des ménages.

### Comparaison au sein de l'intercommunalité CCHP

Part des typologies d'habitat au sein des communes de la CCHP en 2015



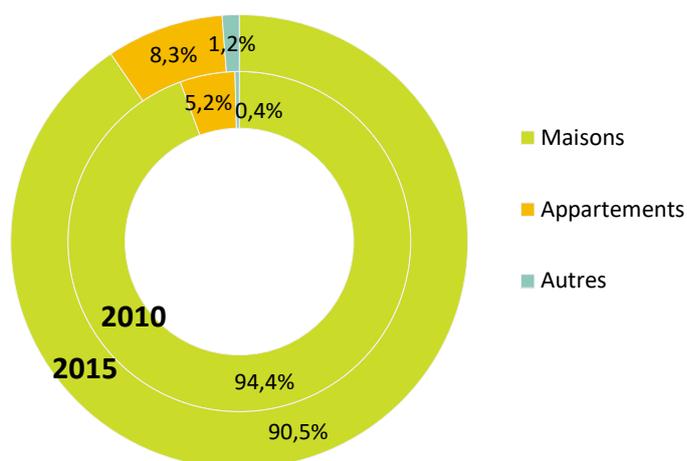
<sup>1</sup> Communes ayant un parc inférieur à 1 000 logements comme c'est le cas pour les villages de la CCHP

En Haute-Provence, la maison individuelle représente comme dans toutes les zones rurales une grande majorité des logements présents sur le territoire. Cette typologie est particulièrement consommatrice d'espace.

Il existe toutefois quelques contrastes selon les communes. Par exemple, le parc de logements de la commune de Dauphin apparaît comme le moins diversifié avec 90,5 % de maisons contre seulement 8 % d'appartement. En revanche, le parc de logements de Saint-Martin-les-Eaux est très original 26,5 % d'appartements, une proportion qu'on ne retrouve que dans cinq villes (Forcalquier, Apt, Riez, Manosque et Gréoux) et un village (Brunet) dans l'ensemble des six intercommunalités. La part des logements collectifs a cependant augmenté récemment passant de 5 à 8% du parc sur la dernière période.

## Typologie des logements à Dauphin

Evolution des typologies de logements à Dauphin en 2010 et 2015

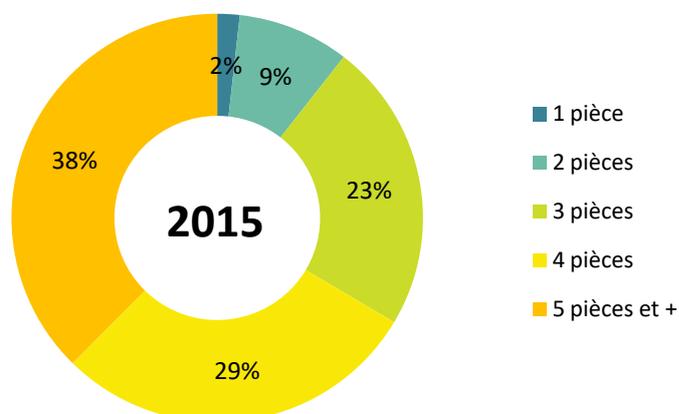


L'évolution des typologies d'habitat sur la commune est plutôt faible avec toujours la prédominance de l'habitat individuel sur le collectif. Cependant on note quelques mutations en faveur d'une augmentation de la représentation des appartements qui passe à 8,3% du parc, se rapprochant ainsi de la part de 3 EPCI sur 6 qui sont analysés comparativement.

## Taille des logements

### Comparaison au sein de l'intercommunalité CCHP

Taille des résidences principales de la CCHP en 2015



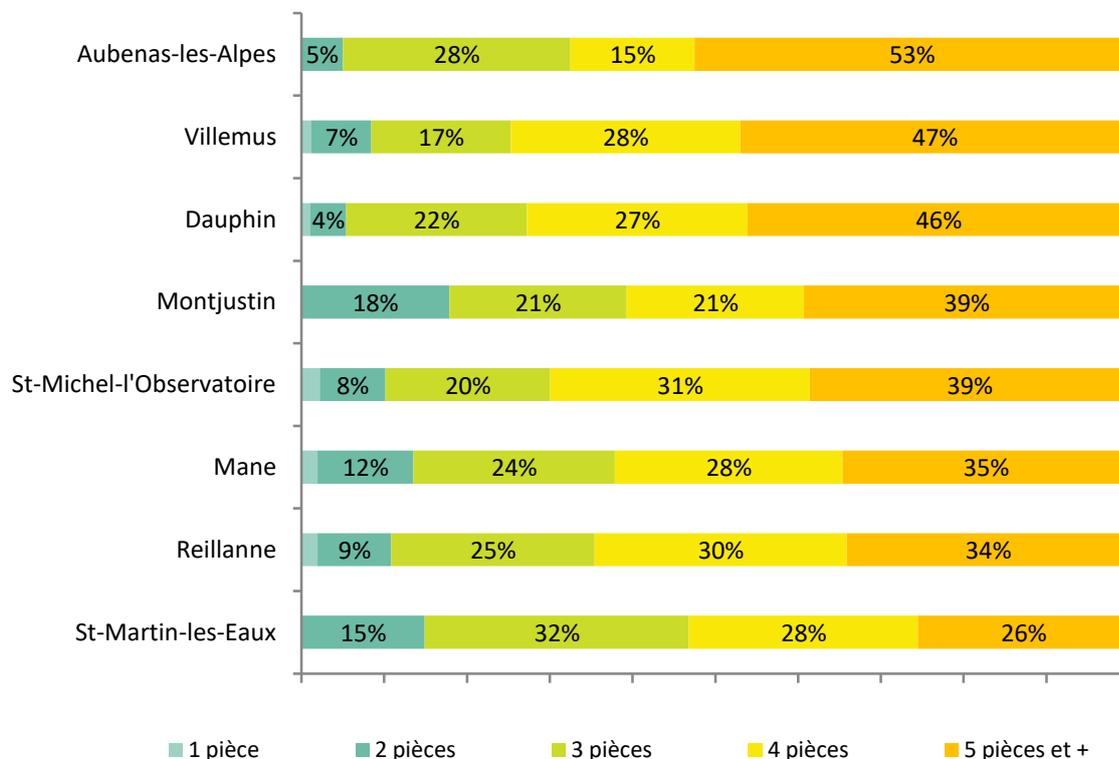
Très logiquement, la taille moyenne des résidences principales apparaît importante du fait de la forte proportion des maisons. En effet, les maisons individuelles, qui plus est en zone rurale, ont tendance à être plus étendues que les appartements.

En 2015, 67% des résidences principales de la CCHP possédaient au moins 4 pièces et 39% 5 pièces ou plus.

L'intercommunalité connaît quelques disparités entre les communes : à Saint-Martin-les-Eaux presque une moitié de logements ont moins de 4 pièces alors que ce n'est le cas que d'un quart des logements dans les autres

communes, quant à Dauphin, c’est presque la moitié des logements qui a 5 pièces ou plus et 75% au moins 4 pièces.

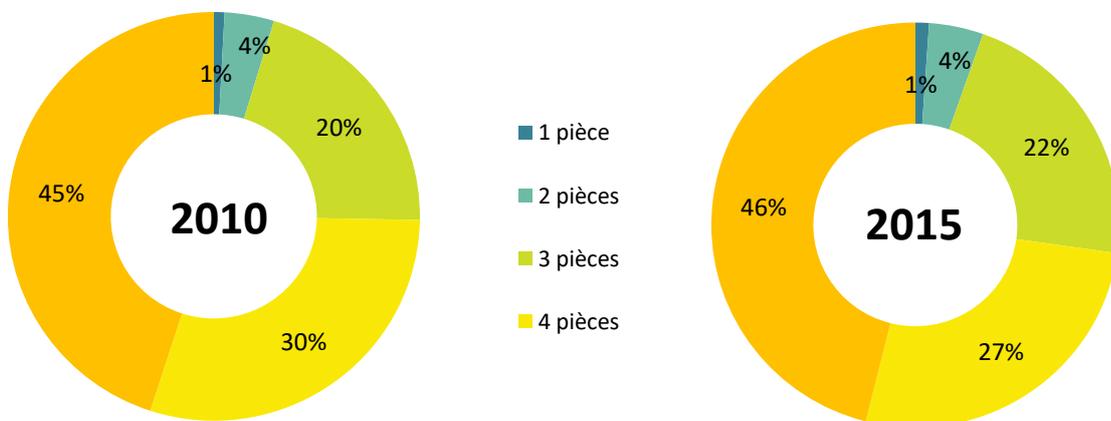
#### Taille des résidences principales des communes de la CCHP en 2015



#### Taille des logements à Dauphin

Les logements dans la commune de Dauphin sont majoritairement de grande taille avec 73% de logements de 4 pièces et plus en 2015. Entre 2010 et 2015, cette tendance évolue peu avec un maintien de la part des plus petits logements autour de 5%, une légère augmentation des logements intermédiaire de 3 pièces et une baisse de représentation de 75 à 73% des plus grands logements.

#### Evolution de la taille des résidences principales à Dauphin entre 2010 et 2015



#### Statut d'occupation

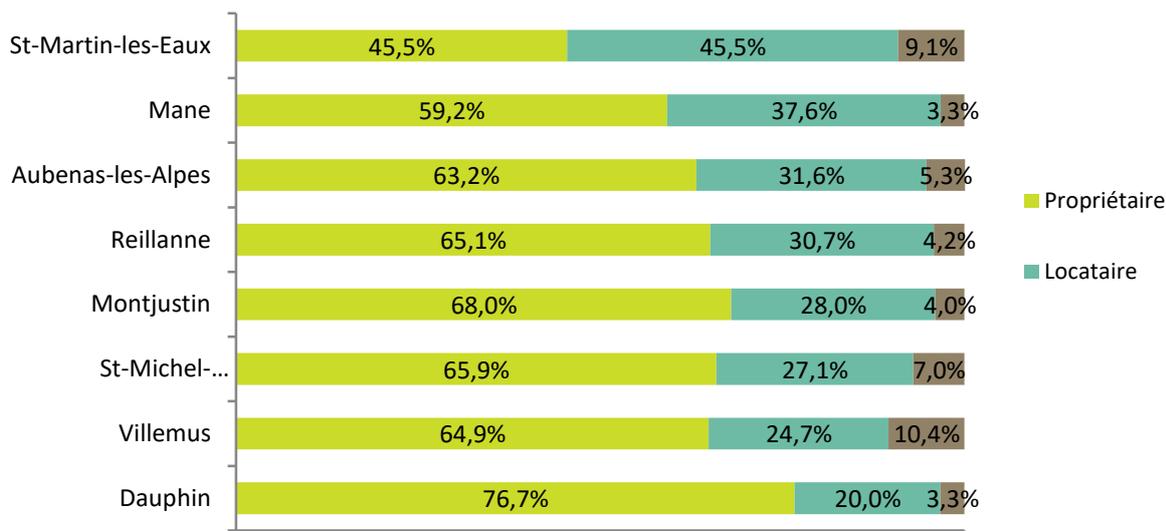
#### Comparaison au sein de l'intercommunalité CCHP

Selon l'INSEE :

« Le statut d'occupation définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- Le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété ;
- Le statut de locataire, sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer quel que soit le type de logement qu'ils occupent,
- Le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer »

Statut d'occupation au sein des communes de la CCHP en 2015

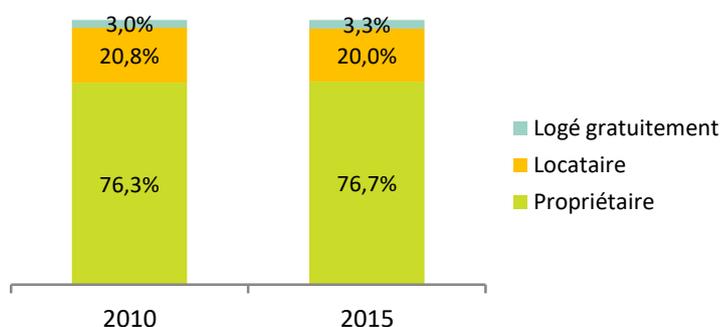


Typologie d'habitat (maison/appartement) et statut d'occupation sont souvent corrélés. En général, dans le marché immobilier local, les propriétaires occupent le plus souvent des maisons et les locataires des appartements. Cette tendance générale peut varier selon les territoires, toutefois, sur la CC Haute-Provence, cette tendance semble se vérifier : forte part des maisons, et deux tiers de propriétaires. Il existe toutefois quelques variations selon les communes :

- Dauphin apparaît comme la commune la plus déséquilibrée avec seulement 20% de locataires ;
- dans l'autre sens, Saint-Martin-Les-Eaux accueille 46% de locataires. Cette particularité s'explique par un nombre important de logements communaux en location ;
- entre les deux, se positionnent les autres communes avec des taux allant de 59 à 68% de propriétaires.

### Statut d'occupation des logements à Dauphin

Evolution du statut d'occupation des résidences principales à Dauphin sur la période de 2010 à 2015

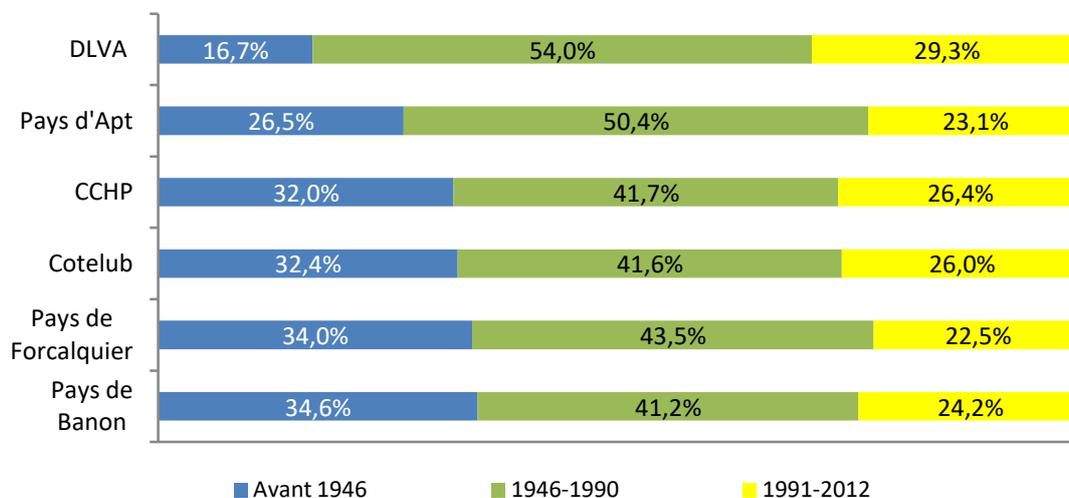


A Dauphin, le statut d'occupation des résidences principales est en faveur des propriétaires qui représentent une part d'environ 76% contre une part d'environ 20% de locataires. Entre 2010 et 2015, apparaît une stabilité de cet état des lieux.

## Ancienneté du parc de logements

### Comparaison à l'échelle des grands territoires

Ancienneté du parc des résidences principales de la CCHP



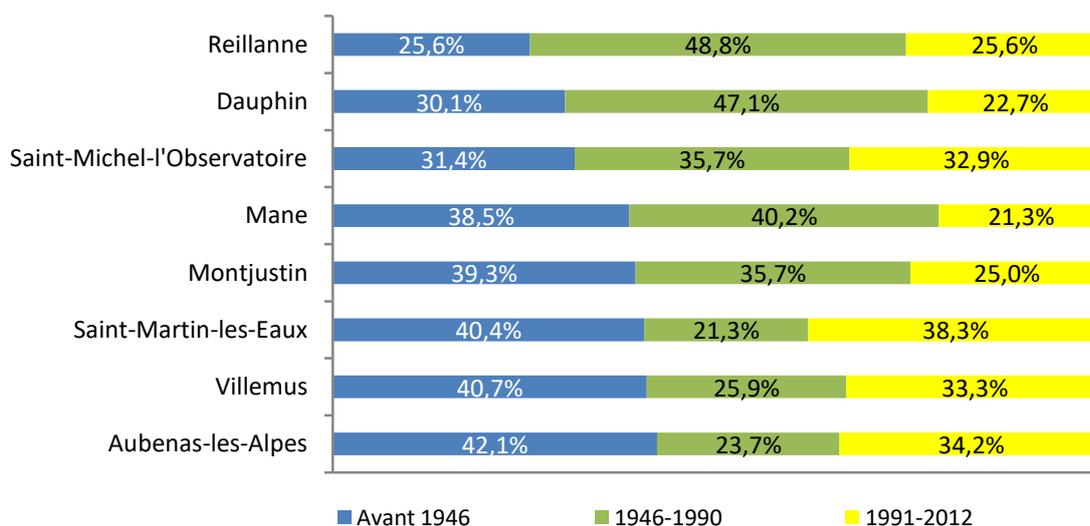
L'analyse de l'ancienneté du parc prend en compte selon l'INSEE uniquement les résidences principales.

Comme le Pays de Banon, le Pays de Forcalquier et Cotelub, la CCHP a un parc plus ancien que le Pays d'Apt et surtout que la DLVA :

- 32 % des logements datent d'avant 1946 contre 17 % seulement en DLVA ;
- 42 % des logements datent de la période 1946-1990 ;
- 26% datent de la période 1991-2012.

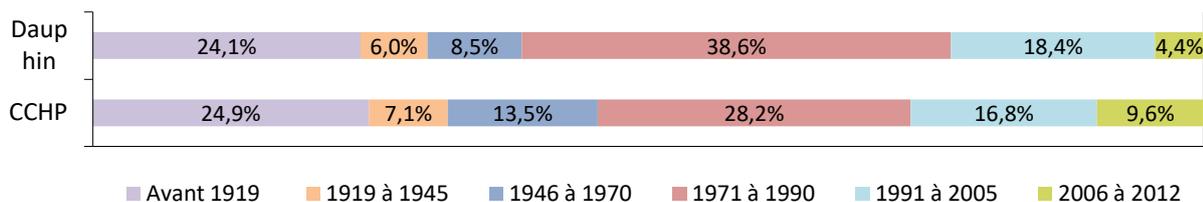
### Analyse au sein de l'intercommunalité CCHP

Ancienneté du parc des résidences principales de la CCHP



## Ancienneté du parc de logements à Dauphin

Résidences principales construites à Dauphin avant 2012

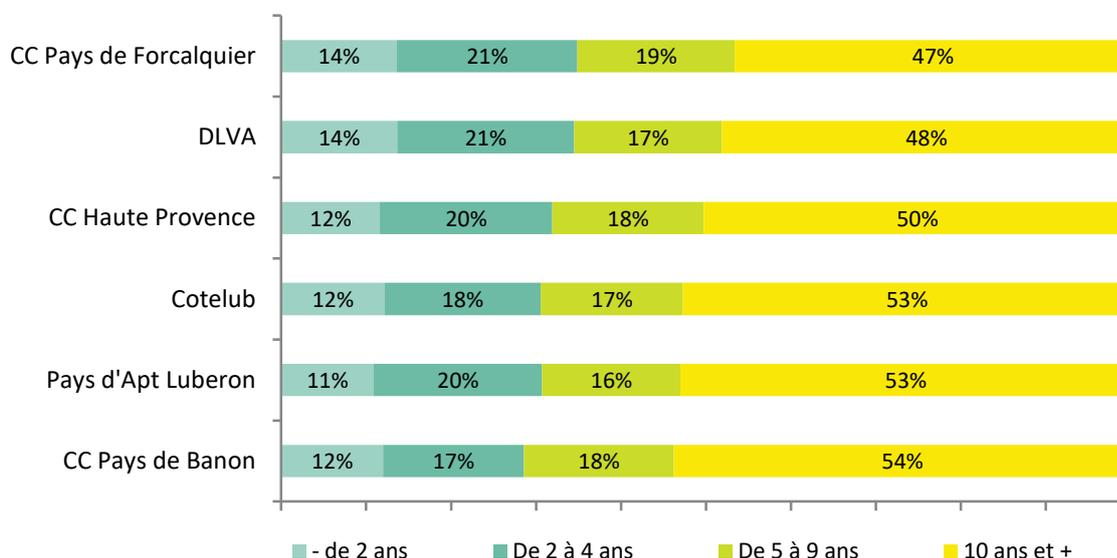


A Dauphin, les constructions sont plus récentes que la moyenne intercommunale avec une part moins importante des constructions datant d'avant 1946 (30%) et surtout une forte concentration des constructions sur la période 1970-1990 (39% contre 28% pour l'ensemble de la communauté). Par contre, les constructions très récentes (postérieures à 2006) sont peu nombreuses (4% contre presque 10%).

## Ancienneté d'emménagement au sein des résidences principales

### Comparaison au sein de l'intercommunalité CCHP

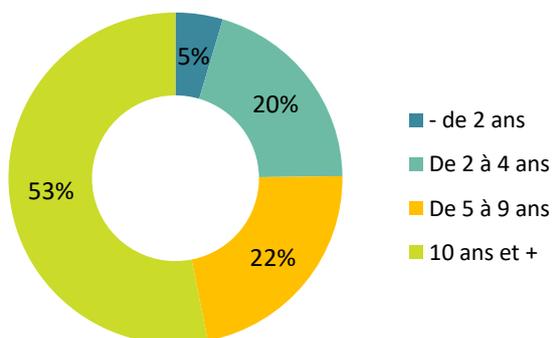
Ancienneté d'emménagement dans les résidences principales de la CCHP en 2015



Le territoire de Haute-Provence occupe une position médiane parmi les 6 territoires étudiés, la moitié des habitants occupent leur résidence principale depuis plus de 10 ans et seulement 12% depuis moins 2 ans.

## Ancienneté d'emménagement à Dauphin

Ancienneté d'emménagement dans les résidences principales de Dauphin en 2015

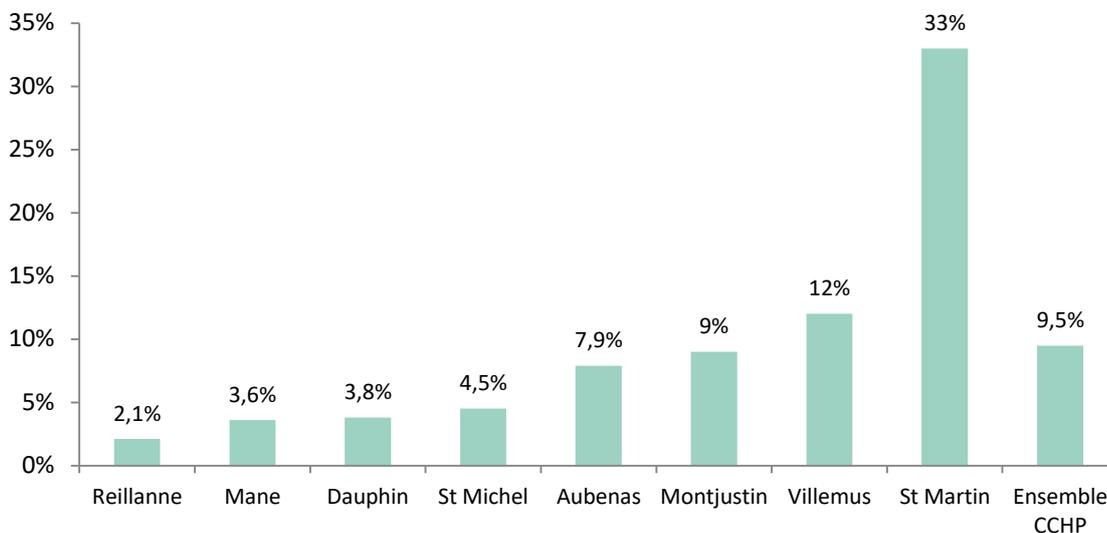


Dauphin diffère quelque peu de la Communauté de Communes. 53% des Dauphinois résident dans leur résidence principale depuis plus de 10 ans. Seulement 5% des habitants résident dans leur résidence principale depuis moins de 2 ans, signe d'un faible renouvellement de la population déjà évoqué précédemment.

## Parc de logements communaux

### Comparaison au sein de l'intercommunalité CCHP

Parc de logements communaux dans les communes de la CCHP en 2012



L'ensemble de la Communauté de Communes compte aujourd'hui 9,5 % de son parc de logements comme étant des logements communaux ou appartement à un bailleur social. Ces derniers sont répartis sur l'ensemble du territoire.

La commune qui comptabilise la part la plus importante de logements sociaux est Saint-Martin-Les-Eaux avec 33% de logements sociaux en 2012. Les sept autres communes comptent entre 2 % et 12 % de logements sociaux en 2012, selon la Direction Départementale des Territoires 04.

A Dauphin, en 2012, près de 3,8 % des résidences principales étaient des logements communaux ou appartenant à un bailleur social, soit 14 logements au total.

## Prix de l'immobilier

Selon le projet de Plan Départemental de l'Habitat de 2010, au sein de la Communauté de communes Haute-Provence, les prix de vente concernant les biens immobiliers sont élevés.

En moyenne, ils sont de l'ordre de :

- 1821€/m<sup>2</sup> pour les appartements ;
- 2313€/m<sup>2</sup> pour les maisons.

Ces prix sont équivalents à ceux pratiqués dans la ville voisine de Manosque.

MeilleursAgents.com affichent mi-2018 des prix analogues et équivalents à ceux de Manosque.

En ce qui concerne le prix moyen du marché locatif privé, il est équivalent à celui constaté dans l'ensemble des Alpes-de-Haute-Provence, c'est-à-dire 7,70€/m<sup>2</sup>.

## Données relatives aux logements – Synthèse

### ATOUPS :

- 505 logements en 2015
- Un parc de logements en croissance soutenue depuis 1968 (doublement en en 40 ans), croissance qui se prolonge encore récemment (1,1%/an sur la période 2010-2015)
- Une proportion croissante de résidences principales (73,5% en 2013) au détriment des résidences secondaires (passée de 38% en 1968 à 21% en 2015)
- Des résidences secondaires transformées en résidence principale permettant d'accueillir de la population à l'année
- Un taux de logements vacants de 5,9% permettant une rotation raisonnable des ménages
- Un petit potentiel de renouvellement urbain identifié : 4 logements
- 14 logements communaux représentant 4 % des résidences principales

### CONTRAINTES :

- Un parc de logements très peu diversifié avec 90,5 % de maisons individuelles
- Seulement 8,3 % d'appartements

### ENJEUX :

- **Poursuivre l'effort de production de logements locatifs à loyers modérés**
- **Prendre en compte le desserrement de la population pour proposer une offre en logements adaptée**
- **Mener des opérations de renouvellement urbain pour remettre sur le marché des logements**

## ANALYSE DU CONTEXTE ECONOMIQUE

- Les données analysées au sein de ce chapitre sont issues des recensements de l'INSEE ainsi que de l'Etude d'opportunité concernant le foncier économique pour les 5 communes associées, réalisée par la CC en novembre 2018

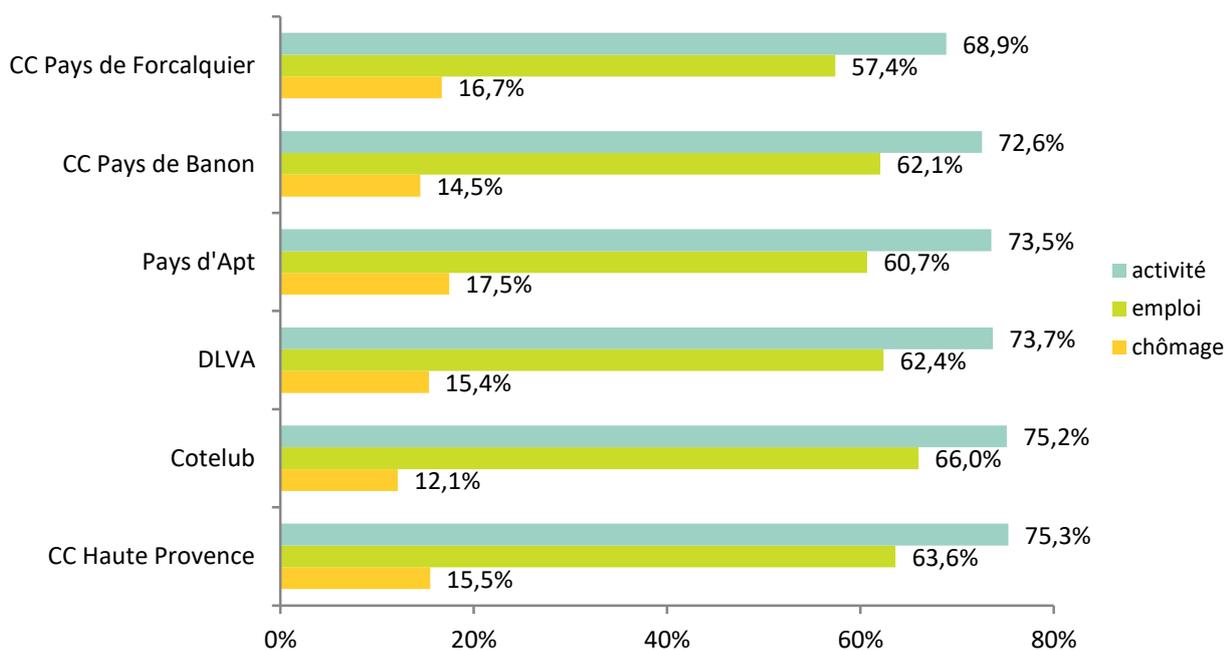
### Analyse du contexte économique à l'échelle des intercommunalités

#### Communauté de communes Haute Provence : un des taux d'activité les plus élevés des 6 EPCI

En comparaison aux différentes intercommunalités, la CCHP possède un taux d'activité élevé de 72,8%. Il se situe au troisième rang après Cotelub et est à peu près similaire au taux d'activité de la DLVA. Ce taux est principalement accompagné par :

- un taux d'emploi élevé (2° rang) avec 63,6% juste après Cotelub ;
- un taux de chômage dans la moyenne avec 15,5% comparable à celui de DLVA mais moindre qu'en Pays d'Apt ou Pays de Forcalquier.

Taux d'activité, d'emploi et de chômage au sein des intercommunalités de la population de 15 à 64 ans en 2015



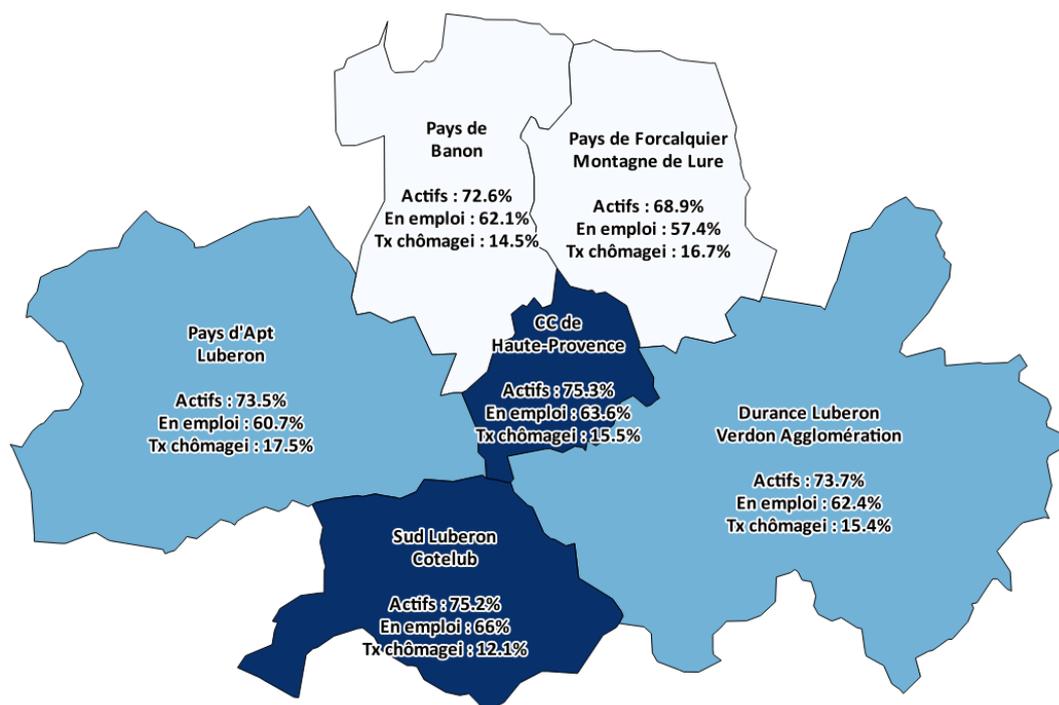
Selon l'INSEE :

**Le taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante (tranche des 15-64 ans).

**Le taux d'emploi** d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler, ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler. (Ici, ce taux est calculé sur la même tranche des 15-64 ans)

**Le taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs dans la population active<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Les taux de chômage au recensement diffèrent des taux de chômage BIT utilisés couramment, mais ils sont les seuls disponibles pour de petits territoires.



## Une concentration de l'emploi particulièrement faible

Indicateur de concentration de l'emploi, au sein des intercommunalités en 2013

	Pays d'Apt	DLVA	CC Pays de Banon	CC Pays de Forcalquier	CC Haute Provence	Cotelub
Nombre d'emploi dans la zone	10 347	21 914	1 112	2 932	1 241	5 009
Actif ayant un emploi résidant sur la zone	10 784	23 047	1 235	3 268	2 142	10 157
Indicateur de concentration d'emploi	96%	95%	90%	90%	58%	49%

Face à ce taux d'activité élevé, la concentration de l'emploi de la CC Haute Provence est plutôt faible (58%) plaçant la CC au cinquième rang sur les six intercommunalités présentes.

Il y a bien moins d'emplois proposés (1 241) que d'actifs résidant au sein des communes et occupés (2 142). La CCHP est davantage une intercommunalité résidentielle qu'un pôle d'emploi et elle est économiquement moins attractive que la plupart des voisins.

L'intercommunalité la plus attractive en matière d'emploi est le Pays d'Apt, représentant un pôle d'emploi important pour les habitants du territoire (avec un indicateur de 96%). A l'inverse, Cotelub est le plus résidentielle des EPCI avec un indicateur de seulement 49%.

*L'indicateur de concentration d'emploi permet de mesurer le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents qui en ont un. Il informe sur l'attractivité du territoire. Quand le nombre d'emplois sur un territoire est inférieur au nombre de résidents y ayant un emploi, alors ce territoire est qualifié de résidentiel, à l'inverse, il est qualifié de pôle d'emploi.*

## Un bassin de vie centré autour de Forcalquier

Le bassin de vie formé par la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure (CCPFML) et par la Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon (CCHPPB) se caractérise par :

- un bassin de vie très attractif comparable en ce sens à DLVA<sup>3</sup> ;
- un bassin de vie globalement âgé où les retraités constituent une part importante et assez rapidement croissante de la population totale (32% en 2015 et + 2,5 points en 5 ans), et donc aussi des revenus perçus sur le territoire ;
- un bassin de vie auquel le tourisme apporte des ressources significatives mais sans faire vivre un grand nombre d'emplois : de l'ordre de 300 pour l'ensemble du bassin de vie selon l'Insee<sup>4</sup>, soit un peu moins en proportion que dans la moyenne du département qui s'établit à 8,3% des emplois ;
- un bassin de vie avec une offre commerciale plutôt satisfaisante, de 1er niveau dans les villages les plus importants et de 2d niveau à Forcalquier renforcée par un marché hebdomadaire dont la zone de chalandise dépasse le bassin de vie. Faute d'une offre de niveau supérieur, l'évasion commerciale y est cependant importante au profit de Manosque, voire d'Aix-en-Provence et de Plan de Campagne ;
- un bassin de vie sans déprise agricole significative dans lequel il est fondamental de maintenir ce potentiel économique ;
- un bassin de vie où l'emploi public joue son rôle de service bien sûr mais aussi d'apporteur de richesse au travers des salaires qu'il engendre ;
- mais aussi un bassin de vie où une petite industrie essentiellement autour des saveurs et senteurs a su prendre pied depuis une vingtaine d'années en offrant notamment des emplois de qualification modeste.

## De forts contrastes socio-économiques entre les territoires du bassin de vie

A l'échelle du bassin de vie regroupant les communes de la Communauté de Communes de Forcalquier Montagne de Lure (CCPFML) et la nouvelle Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon les disparités sont nombreuses, en particulier sur le plan socio-économique.

En effet, alors que la CCPFML (hors Forcalquier) et le Pays de Banon conservent une agriculture riche en emploi, doublée par une activité publique conséquente en Pays de Banon, la CCHP est davantage orientée vers l'industrie qui représentait 15% des emplois en 2015. A l'image de la CCPFML hors Forcalquier, l'emploi public est particulièrement peu important dans la CCHP ; dans ce contexte d'emplois peu nombreux, commerces, transport, services est naturellement le groupe d'activités le plus représenté (53% des emplois en 2015).

Répartition par activités des emplois offerts dans les territoires en 2015

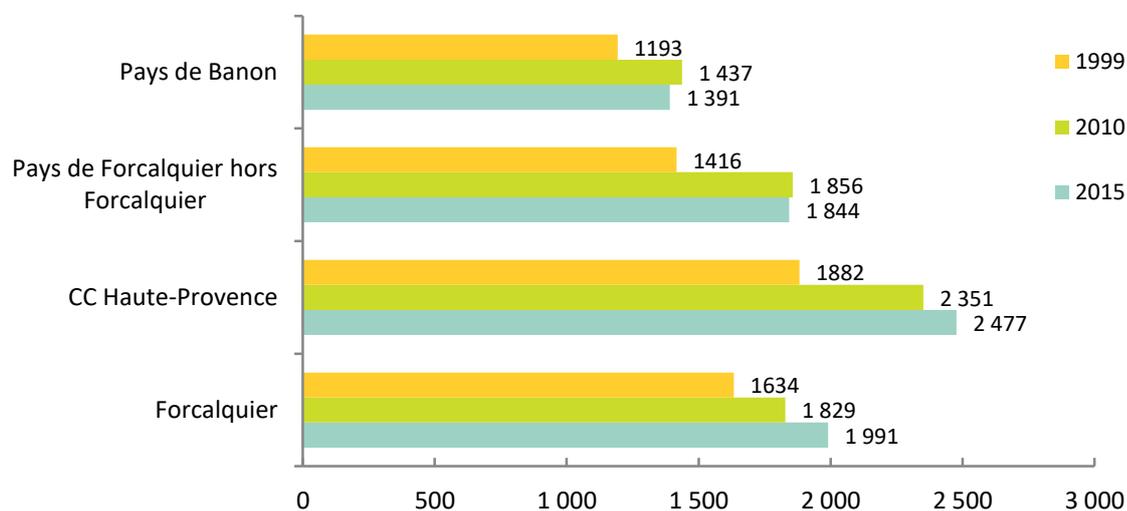


<sup>3</sup> DLVA : Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon. Le bassin de vie entretient de très nombreuses relations avec cette communauté, la compréhension des dynamiques du bassin de vie ne peut donc que s'enrichir en la prenant en compte.

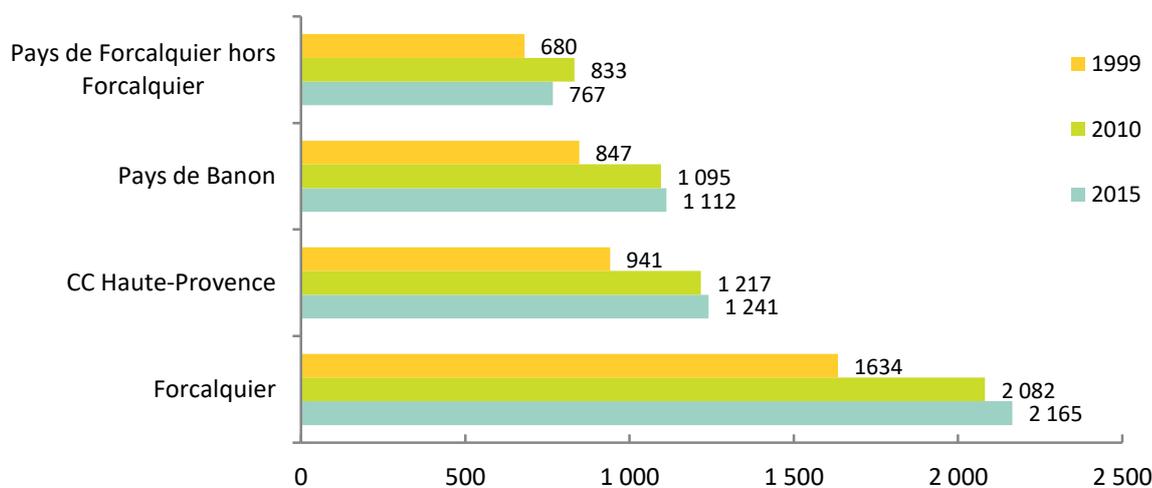
<sup>4</sup> Estimation fournie par l'Insee en juillet 2017 selon la méthodologie de la publication de l'Insee-PACA : Analyses N°34 octobre 2016 « Espaces valléens – Un emploi sur dix lié au tourisme ». Il s'agit d'équivalents emplois sur l'année et non pas d'emplois lors de la seule période estivale.

Bien que le nombre d'actifs ait crû au cours des années 2000 pour les quatre territoires, des différences sont apparues depuis 2010. Cette croissance a été d'autant plus forte dans la CCHP où le nombre d'actifs a augmenté de 5,4% entre 2010 et 2015. Dans la CCPFML, cette croissance était de 4,1%) résultant d'une forte hausse dans la ville-centre (+8,8%) et d'une légère baisse dans l'arrière-pays (-0,7%), baisse que l'on retrouve de manière accentuée en Pays de Banon (-3,2% en cinq ans).

#### Evolution du nombre d'actifs (15-64 ans) entre 1999 et 2015



#### Evolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2015



En 2015, la CCHP offrait près de 1 250 emplois pour près de 2 500 actifs, soit un taux de 50% analogue à celui observé dans le Pays de Forcalquier-Montagne de Lure hors ville centre.

Pays de Banon et DLVA connaissent des taux bien plus élevés voire croissant même si cette croissance s'explique dans le 1<sup>er</sup> cas par la baisse du nombre des actifs alors qu'elle résulte plutôt d'une croissance rapide des emplois en DLVA, du moins durant la décennie 2000.

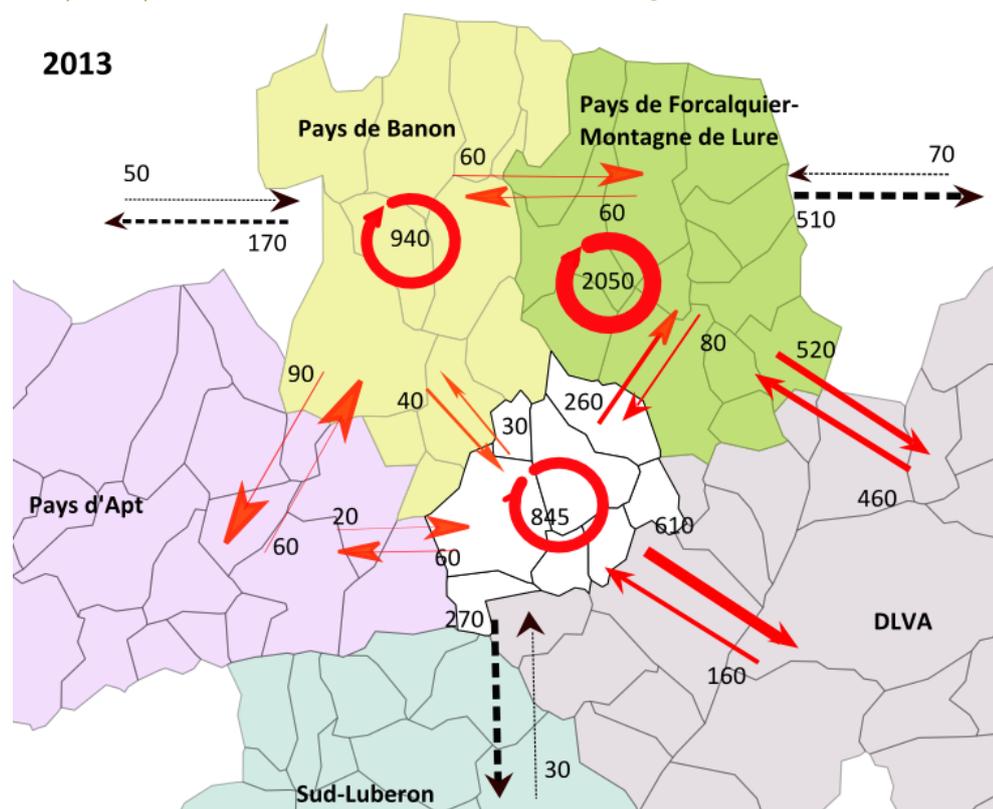
Quant à la ville de Forcalquier, le rapport Emplois/Actifs est fort élevé, il s'améliore durant la décennie 2000 avec une croissance un peu plus rapide des emplois que de la population active et se dégrade depuis faute d'emplois suffisants face à une croissance rapide des actifs.

Rapport nombre d'emplois / nombre d'actifs par territoire

	2015	2010	1999
Forcalquier	109%	114%	100%
DLVA	82%	82%	78%
Pays de Banon	80%	76%	71%
CC Haute-Provence	50%	52%	50%
Pays de Forcalquier hors Forcalquier	42%	45%	48%

En conséquence, les échanges entre les territoires limitrophes sont importants. Force est de constater que la CCHP s'appuie très largement sur la DLVA : 610 actifs se rendaient quotidiennement en 2013 dans la DLVA pour aller travailler. A l'inverse, seuls 160 actifs de la DLVA travaillaient dans la CCHP. Des échanges sont également perceptibles avec le Pays de Forcalquier, puisque 260 actifs sortent tous les jours de la CCHP pour aller travailler dans une autre commune de la CCPFML. Les échanges sont restreints avec le Pays de Banon et le Pays d'Apt.

Principaux déplacements domicile-travail du bassin de vie en 2013

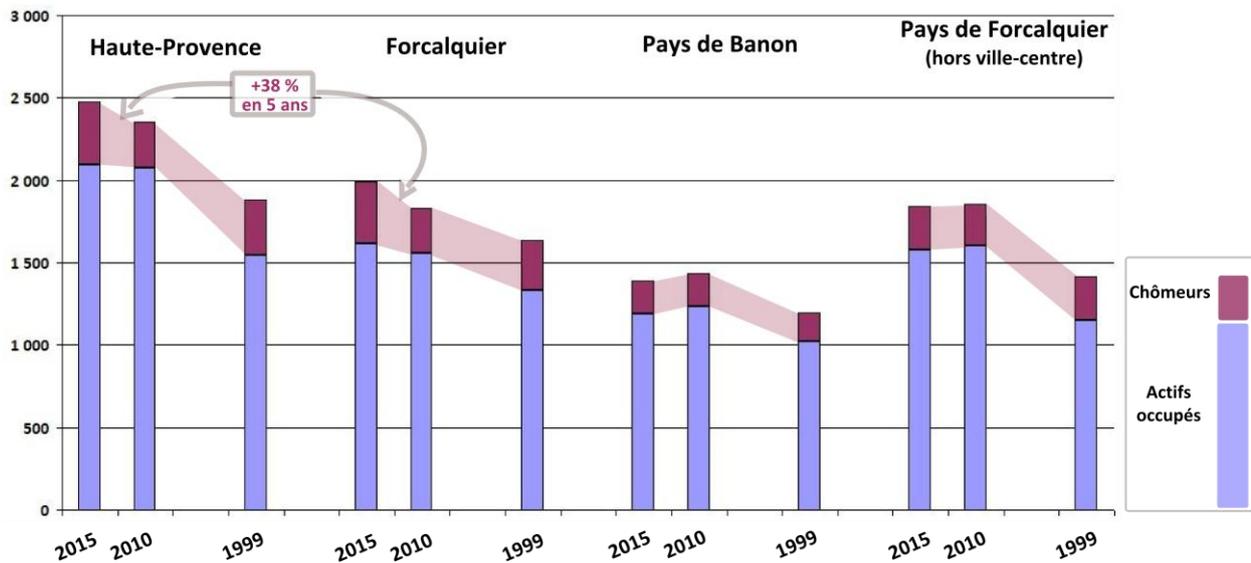


Source : INSEE recensement 2013 (expl. Complémentaire)  
(En pointillés noirs, les flux au-delà des EPCI voisins de la CC Haute-Provence)

Ces échanges se sont multipliés en une quinzaine d'années, augmentant de 60% entre Haute-Provence et DLVA dans les deux sens, de 45% du Pays de Forcalquier vers DLVA et de plus de 80% de DLVA vers le Pays de Forcalquier, donc en traversant l'est de la CCHP via Mane entre le Val de Durance et Forcalquier.

Le développement du chômage est l'autre conséquence de cette faiblesse des emplois offerts par rapport à l'évolution du nombre des actifs. Aussi bien Forcalquier que le territoire de Haute-Provence ont connu une augmentation très importante du nombre des chômeurs (+38% entre 2010 et 2015), la situation s'est un peu moins dégradée en DLVA avec une augmentation de 25% sur la même période. Le Pays de Banon comme le reste du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure n'est naturellement pas concerné par ce phénomène.

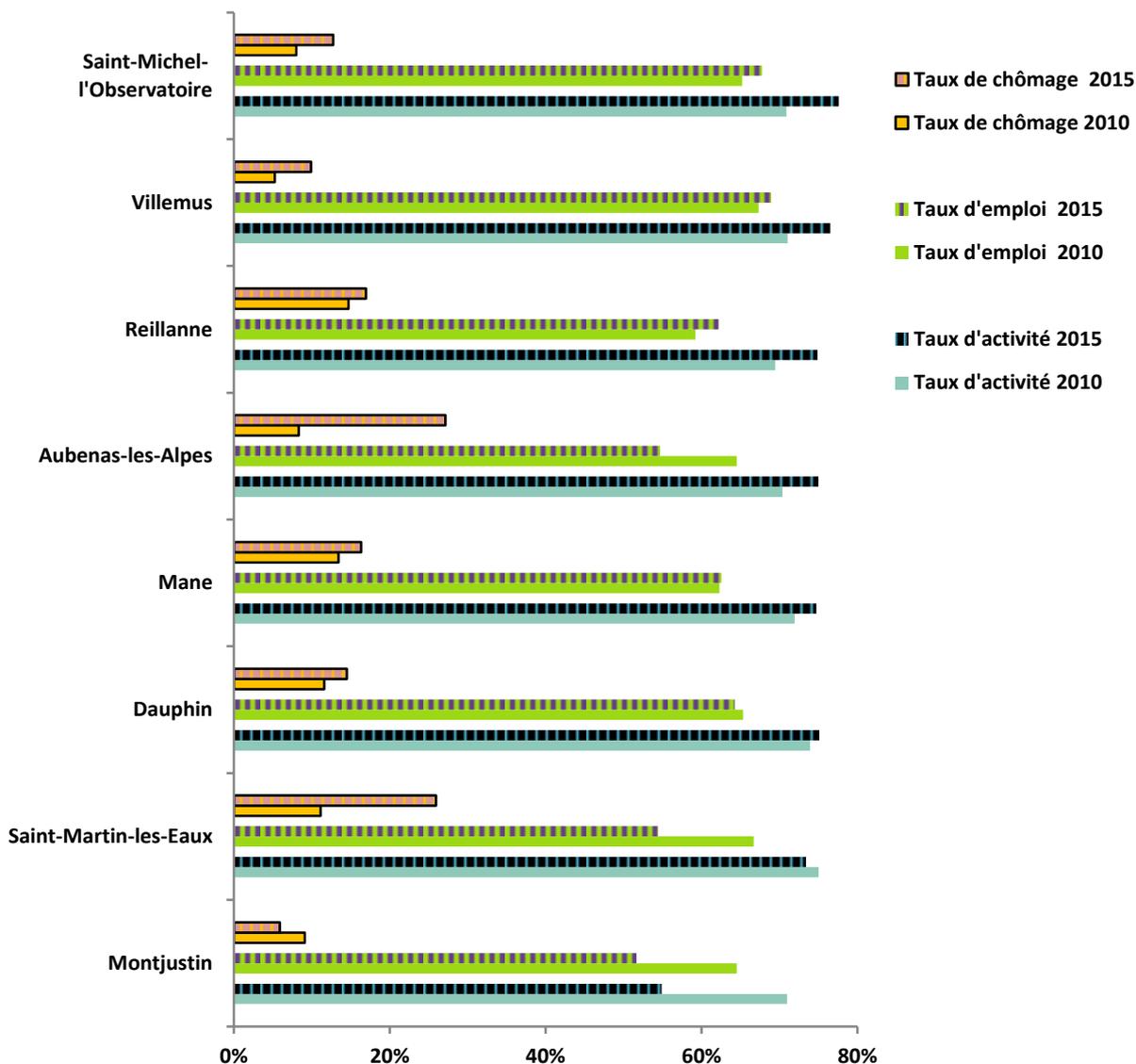
Evolution du nombre de chômeurs dans le bassin de Forcalquier entre 1999 et 2015



# Analyse du contexte économique à l'échelle de CC Haute Provence

## TAUX D'ACTIVITE ET TAUX DE CHOMAGE QUI S'ACCROISSENT DANS PRESQUE TOUTES LES COMMUNES

Taux d'activité, d'emploi et de chômage au sein de l'intercommunalité en 2010 et 2015



Selon l'INSEE :

**Le taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante (tranche des 15-64 ans).

**Le taux d'emploi** d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler, ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler. (Ici, ce taux est calculé sur la même tranche des 15-64 ans)

**Le taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs dans la population active<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Les taux de chômage au recensement diffèrent des taux de chômage BIT utilisés couramment, mais ils sont les seuls disponibles pour de petits territoires.

En 2015, les taux d'activité des différentes communes de la CCHP sont tous à un haut niveau autour de 75%, exception faite pour Montjustin qui enregistre un taux d'activité assez bas, de 55%.

Ces taux d'activité sont, à l'image de la CCHP, majoritairement accompagnés par des taux d'emploi élevés entre 59% et 68% à l'exception de Montjustin (52%), Aubenas-les-Alpes et Saint Martin les Eaux (54 à 55%). Les taux de chômage sont par contre très variables de Montjustin (5%) ou Villemus (10%) à Saint-Martin-les-Eaux et Aubenas-les-Alpes où ils dépassent les 25% mais dans ces 4 cas, il s'agit d'effectifs faibles et peu significatifs. Les quatre villages les plus importants ont des taux très proches de la moyenne, assez faible, de la communauté de communes.

Sur la période 2010-2015, l'évolution des taux d'activité diffère selon les communes :

- Forte croissance pour Saint-Michel-l'Observatoire (+7 points), Reillanne, Aubenas-les-Alpes et Villemus (+5 points).
- Stabilité à Dauphin, Mane et Saint Martin les Eaux (entre -2 et +3 points),
- Forte décroissance à Montjustin (-16 points), mais encore une fois sur des effectifs très faibles.

## Des disparités entre les communes concernant la concentration des emplois

Si Mane affiche un indicateur élevé (100%) du fait de la présence sur son territoire du parc d'activités intercommunal de Pitaugier, ainsi que Aubenas-les-Alpes et Montjustin qui offrent beaucoup d'emplois compte tenu de leur taille, à l'inverse, les autres communes de la CCHP sont moins attractives et affichent un indicateur plutôt faible.

C'est le cas de Villemus qui affiche un indicateur de 27% (21 emplois pour 79 actifs occupés) ou encore de Dauphin qui a un indicateur de 27% (89 emplois pour 327 actifs occupés) mais aussi des deux autres villages importants que sont Reillanne (50%) et Saint Michel l'Observatoire (45%).

Dans l'ensemble, la CCHP reste une intercommunalité résidentielle offrant trop peu d'emplois par rapport à sa population.

A noter également la baisse de la concentration des emplois à Saint Michel l'Observatoire et à Dauphin.

Indicateur de concentration de l'emploi, au sein de l'intercommunalité CCHP en 2010 et 2015

	Aubenas-les-Alpes		Mane		Montjustin		Saint-Martin-les-Eaux		Reillanne		Saint-Michel-l'Obs.		Dauphin		Villemus	
	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010
<b>Emplois au LT</b>	40	22	521	506	14	12	27	31	298	271	230	241	89	121	21	13
<b>Résidents ayant un emploi</b>	37	44	521	540	17	19	47	48	598	531	517	478	327	343	79	68
<b>Concentration des emplois</b>	108%	50%	100%	94%	81%	62%	56%	64%	50%	51%	45%	50%	27%	35%	27%	19%

## Nombre d'établissements par secteurs d'activité

Au 31 décembre 2015, la CCHP comptabilise 732 établissements actifs. Rapporté à la taille des EPCI, elle se situe dans la moyenne des territoires.

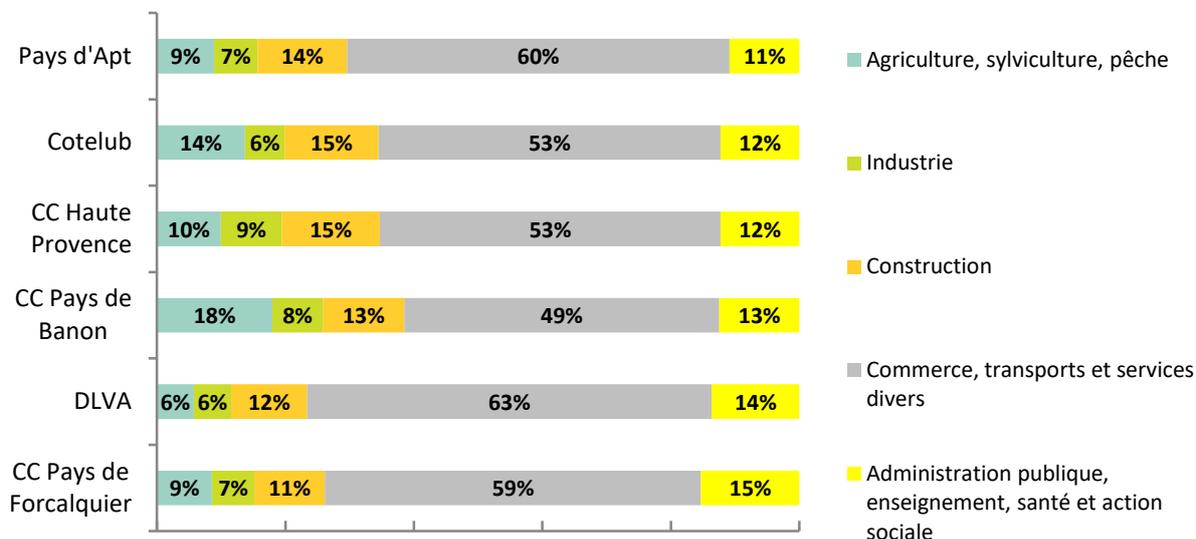
Pour prendre les deux extrêmes, l'intercommunalité possédant le plus d'établissements est la DLVA avec 7757 établissements actifs et celle en possédant le moins est la CC du Pays de Banon avec 496 établissements actifs.

En termes d'emplois, au sein de la CC Haute Provence, le tertiaire marchand représente 41% et le tertiaire non-marchand 25% tandis que l'industrie regroupe 21% des emplois de la communauté qui offre donc une structure d'emplois assez particulière comparée aux territoires voisins.

La part des emplois industriels a augmenté de 6 points entre 2009 et 2014 et leur nombre de 40% environ. On ne retrouve une forte augmentation que dans le Pays de Banon mais sur des effectifs plus réduits.

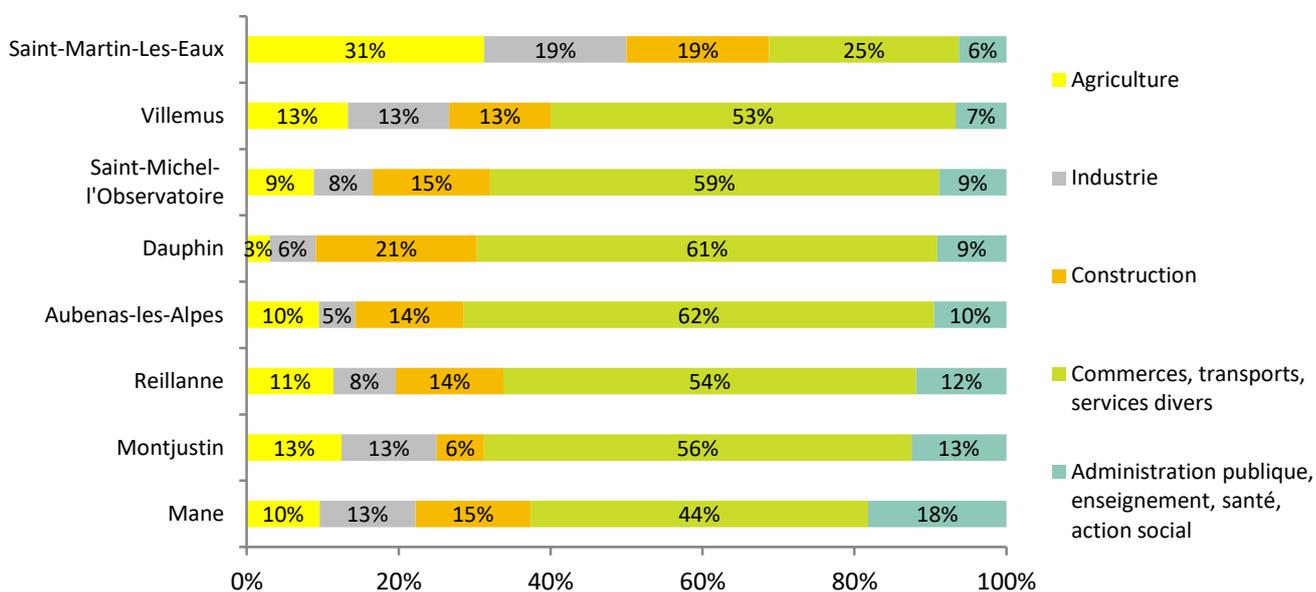
### Comparaison à l'échelle des grands territoires

Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 dans les intercommunalités



### Comparaison au sein de l'intercommunalité CCHP

Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 dans les communes CCHP



Les commerces, transports et services divers représentent 53% des établissements actifs et atteignent de l'ordre de 60% des établissements sur les communes de Dauphin et Saint-Michel-l'Observatoire.

S'en suivent le secteur de la construction représentant environ 15% des établissements actifs et le secteur agricole correspondant à 10% des établissements actifs en 2015 sur les cinq communes.

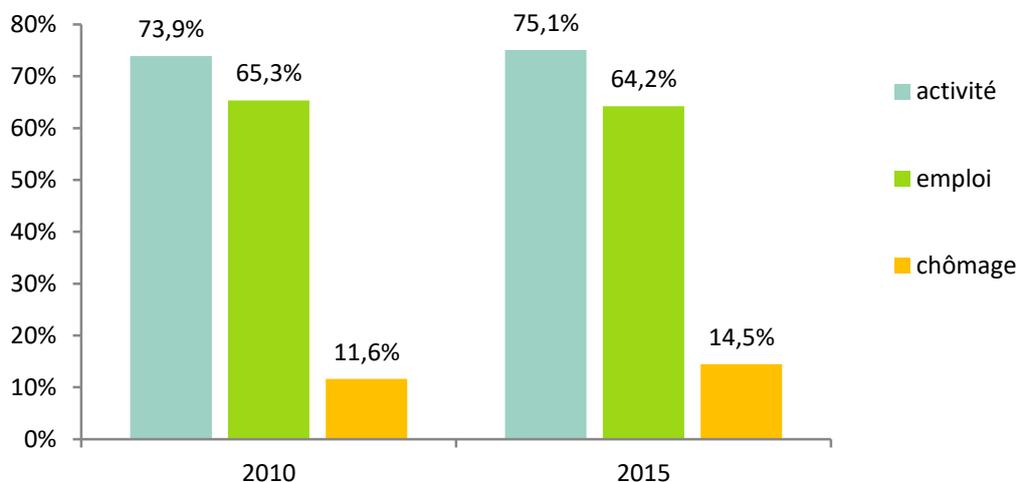
Le secteur comptant le moins d'établissements actifs sur l'ensemble des communes est comme partout le secteur industriel mais il reste en proportion particulièrement important en CCHP avec 9% des établissements.

Dauphin compte un faible nombre d'établissements compte tenu de sa population : 66 contre 3 ou 4 fois plus à Reillanne, Mane et Saint Michel l'Observatoire.

## Analyse du contexte économique à Dauphin

### Évolution de l'activité économique à Dauphin

Taux d'activité, d'emploi et de chômage à Dauphin de la population de 15 à 64 ans en 2015



Sur la période 2010-2015, Dauphin a connu une très légère hausse de son taux d'activité passant de 74% à 75%, néanmoins le taux d'emploi n'a pas suivi et affiche une petite baisse de 1 point, tout comme le taux de chômage qui est moins bon avec une augmentation de près de 3 points.

Parallèlement, le nombre d'emplois offerts dans la commune diminuait sensiblement sur cette courte période.

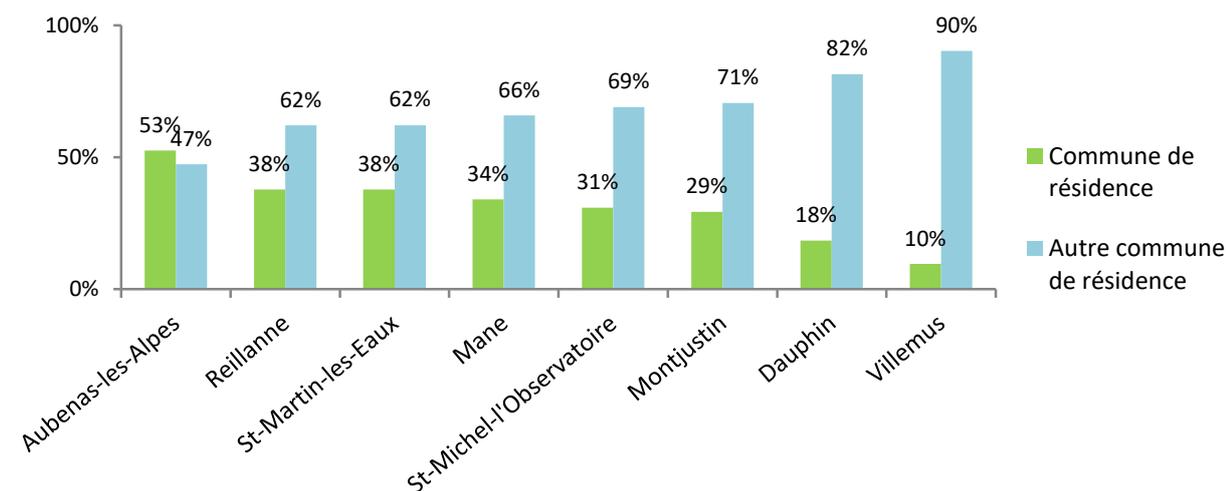
En 2015, la concentration de l'emploi est faible sur la commune avec un indicateur de seulement 27%, (89 emplois pour 327 actifs occupés), d'autant qu'il est en baisse par rapport à 2010.

En conséquence, 80% des résidents ayant un emploi travaillent hors la commune, dont un tiers à Manosque, 1 sur 5 à Forcalquier, 1 sur 10 en DLVA hors Manosque et un peu moins à Mane ainsi qu'à Cadarache.

Indicateur de concentration de l'emploi, à Dauphin en 2008 et 2013

	2010	2015
Nombre d'emploi dans la commune	121	89
Actif ayant un emploi résidant dans la commune	343	327
Indicateur de concentration de l'emploi	<b>35%</b>	<b>27%</b>

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi résidant dans la CCHP en 2015



Activités recensées à Dauphin par l'intercommunalité

Activités		Localisation
Médecin - homéopathe	1	Chemin Brunière
Restauration	3	Rue du Barri
		Les Encontres
		Chemin des Aires
Electricité	1	Andonnes
Plomberie	5	Quartier de l'Adrout
		Chemin des Ferraye
		Chemin Mouties
		Les Ferrages
		Chemin des Aires
Paysagiste	2	La Bastide Neuve
		Les Encontres
Maçonnerie	4	Le Grand Chemin
		Avenue des Aires
		Chemin des Aires
		Les Ferrages
Carrelage	3	Chemin Bertrand
Ferronnerie	2	La Vieille Gaudine
		Gaudine
Poterie	1	La Gaudine

La commune comporte principalement des activités de type artisanat du bâtiment et artisanat d'art. Les activités sont ainsi peu diversifiées.

La commune comporte peu de commerces ou services de proximité. Les habitants se rendent ainsi dans les communes limitrophes telles que Saint-Maime, Mane ou Saint-Michel-l'Observatoire pour leurs besoins de première nécessité.

Un commerce multiservice à ouvert récemment au centre du village. Ce dernier permet de répondre à une partie des besoins du quotidien pour les habitants et ramène une activité dans le centre-village qui en était dépourvue.

## Les grands secteurs d'activités qui influent sur le territoire

### La Zone d'Activités de Pitaugier

La zone d'activités de Pitaugier, située sur la commune de Mane, est la seule zone d'activités de l'intercommunalité. La compétence économique revient à l'intercommunalité, c'est donc à elle que revient la gestion de la zone d'activités.

Cette zone a été créée en 2000 et s'étend aujourd'hui sur 11 hectares au total. Seul 0,8 hectare n'est pas encore affecté et reste donc disponible. Aujourd'hui, le Parc de Pitaugier compte une vingtaine d'entreprises de tailles variées, dont la plupart mènent des activités de production de type industriel et quelques unes de services. Bon nombre sont spécialisées dans la vente d'huiles essentielles culinaires, de parfums, d'huiles d'olives, dans la préparation et la fabrication de produits alimentaires, d'énergies renouvelables, dans l'ingénierie biomédicale, l'ébénisterie etc. Cette zone d'activités concentre ainsi plus de 230 emplois sur les 11 hectares du parc (à la fin de l'année 2018, cette zone devrait compter près de 300 emplois). En limite du Parc de Pitaugier trois services intercommunaux sont implantés : la déchetterie, la crèche ainsi qu'un centre de loisirs sans hébergement.

Néanmoins, cette zone d'activités aujourd'hui presque saturée. L'offre disponible sur le Parc de Pitaugier se limite aujourd'hui à 8 000m<sup>2</sup> et son extension n'apparaît pas envisageable et ce pour plusieurs motifs :

- . Présence d'habitat et du paysage au Nord,
- . Espaces agricoles à préserver à l'Ouest,
- . Présence de relief à l'Est,
- . Présence d'une zone humide et d'un paysage à protéger au Sud.

La localisation de nouveaux emplois sur le territoire intercommunal, indispensable au vu de l'indicateur de concentration des emplois, nécessite l'aménagement d'une ou plusieurs zones d'activités.

### Zone d'activités intercommunale de Pitaugier sur la commune de Mane



Activités recensées dans la ZAE de Pitaugier par l'intercommunalité

Activités		Localisation
Matériel médical	1	ZAE de Pitaugier
Cosmétiques	2	
Ebénisterie	1	
Menuiseries Aluminium	1	
Réparation automobile et contrôle technique	2	
Produits alimentaires	9	
Traitement et rénovation des sols	1	
Energies renouvelables	1	
Hôtel d'entreprises	1	
Centre de formation en éco-construction et restauration de bâtiments anciens	1	
Déchetterie	1	
Crèche	1	
Centre de loisirs sans hébergement	1	

Source : Etude d'opportunité concernant le foncier économique pour les 5 communes associées.

La ZAE regroupe une vingtaine d'entreprises dans les domaines de l'agroalimentaire, de la cosmétique, des services et de l'artisanat.

Liste des entreprises du Parc Pitaugier

Source : Etude d'opportunité concernant le foncier économique pour les 5 communes associées

Nb emplois		Propriété	Activité	
Oliviers & Co	45	CCHPPB	Huile d'olives et de produits à base d'olives	
Cueilleurs de douceurs	2	CCHPPB	Sirops biologiques sans colorants ni conservateurs	
Techno Concept	15	CCHPPB	Ingénierie biomédicale et biomécanique, produits dans les domaines médical et sport	
Jardin aux senteurs	2	CCHPPB	Conserves végétariennes	
A & B senteurs	2	CCHPPB	Huiles essentielles culinaires, sprays aromatiques, sucres et sels aromatisés, amandes enrobées au fromage de Banon	
Ebénisterie Huppert	4	CCHPPB	Ebénisterie, restauration de mobilier ancien, agencement professionnel ou pour particuliers, meubles sur mesure	

Gilli Services	23		Nettoyage, traitement et rénovation de sols	
Ciel d'Azur	34		Cosmétiques biologiques à base d'argile et d'aloé vera	
Eco-Systèmes	3		Etude et réalisation de systèmes mettant en œuvre des énergies renouvelables	
Espace mécanique	5		Réparation automobile	
Auto sécurité Mane	2		Contrôle technique	
CéréAlpes	63	OCHPPB	Galettes végétales	
Alpha Repas Service	6	OCHP jusqu'en 2013	Plats cuisinés pour collectivités et particuliers	
Pellegrain			Pâtés à base de lentilles	
Haute-Provence Alu	2		Menuiserie aluminium	
Collines de Provence	21	OCHPPB	Parfums pour la maison et cosmétiques naturels et biologiques	

Hôtel d'entreprises		CCHPPB	Locataires actuels : chocolatier, pâtisserie, 2 locaux en attente mais actuellement occupé par Ciel d'Azur en attente de la construction en cours pour le développement de cette entreprise.	
Association Le Gabion		CCHPPB	Centre de formation spécialisé en éco-construction et restauration de bâtiments anciens	
Déchetterie		CCHPPB		
Crèche intercommunale		CCHPPB		
CLSH intercommunal		CCHPPB		

## Activité touristique sur le territoire

### Lieux touristiques au sein de l'intercommunalité CCHP

L'intercommunalité détient un patrimoine riche favorisant l'activité touristique sur le territoire. Au total, nous pouvons compter six lieux touristiques majeurs.

A Mane :

- **Le château de Sauvan** : site remarquable classé monument historique depuis 1957. Le château accueille des expositions, des manifestations culturelles ainsi que des séminaires et des repas ;
- **Le prieuré de Salagon** : site classé monument historique depuis 1922 puis en 1980. Le prieuré reçoit des expositions, des concerts, des conférences etc. Un jardin ethnobotanique fait partie du prieuré avec un centre de recherche ;
- **La Maison des Produits de Pays** : elle regroupe tout le savoir-faire d'une quarantaine de producteurs, artisans et artistes de Haute-Provence. Le site propose des dégustations ainsi que des expositions basées sur les produits du terroir.

Saint-Michel-l'Observatoire :

- **Le Centre d'Astronomie** : Le site propose différentes activités en lien avec l'astronomie telles que des séances d'observation, des séjours scolaires ou des séjours de vacances ;
- **L'observatoire** : Une unité de recherche scientifique est présente étudiant l'astronomie, la science de l'atmosphère et l'écologie. Cette unité est intégrée à l'Université d'Aix-Marseille. Le site propose aussi des visites commentées de la coupole et des télescopes ainsi que la projection de films.

Saint-Martin-Les-Eaux :

- **Théâtre de verdure** : Créé en 1999 par la Communauté de Communes, ce théâtre offre un podium et du matériel scénique pour l'accueil de manifestations et de concerts tel que le Festival International du Lubéron.



Château de Sauvan (Haute-Provence Tourisme)



Théâtre de verdure (Gîte La Bergerie)



Prieuré de Salagon (Site musée et jardins de Salagon)



Centre d'astronomie (Société d'Astronomie)

### Hébergement touristique au sein de l'intercommunalité CCHP

La Communauté de Communes offrent cinq hôtels répartis sur toute l'échelle de standing :

- **L'Hôtel Couvent des Minimes** à Mane : 46 chambres ;
- **L'Hôtel du Pont Roman** à Mane : 10 chambres ;
- **L'Auberge** à Reillanne : 6 chambres ;
- **L'Hôtel Restaurant** à Saint-Michel-l'Observatoire : 5 chambres ;
- **L'Hôtel Galilée** à Saint-Michel-l'Observatoire : 7 chambres.

Nous pouvons aussi noter la présence de deux campings :

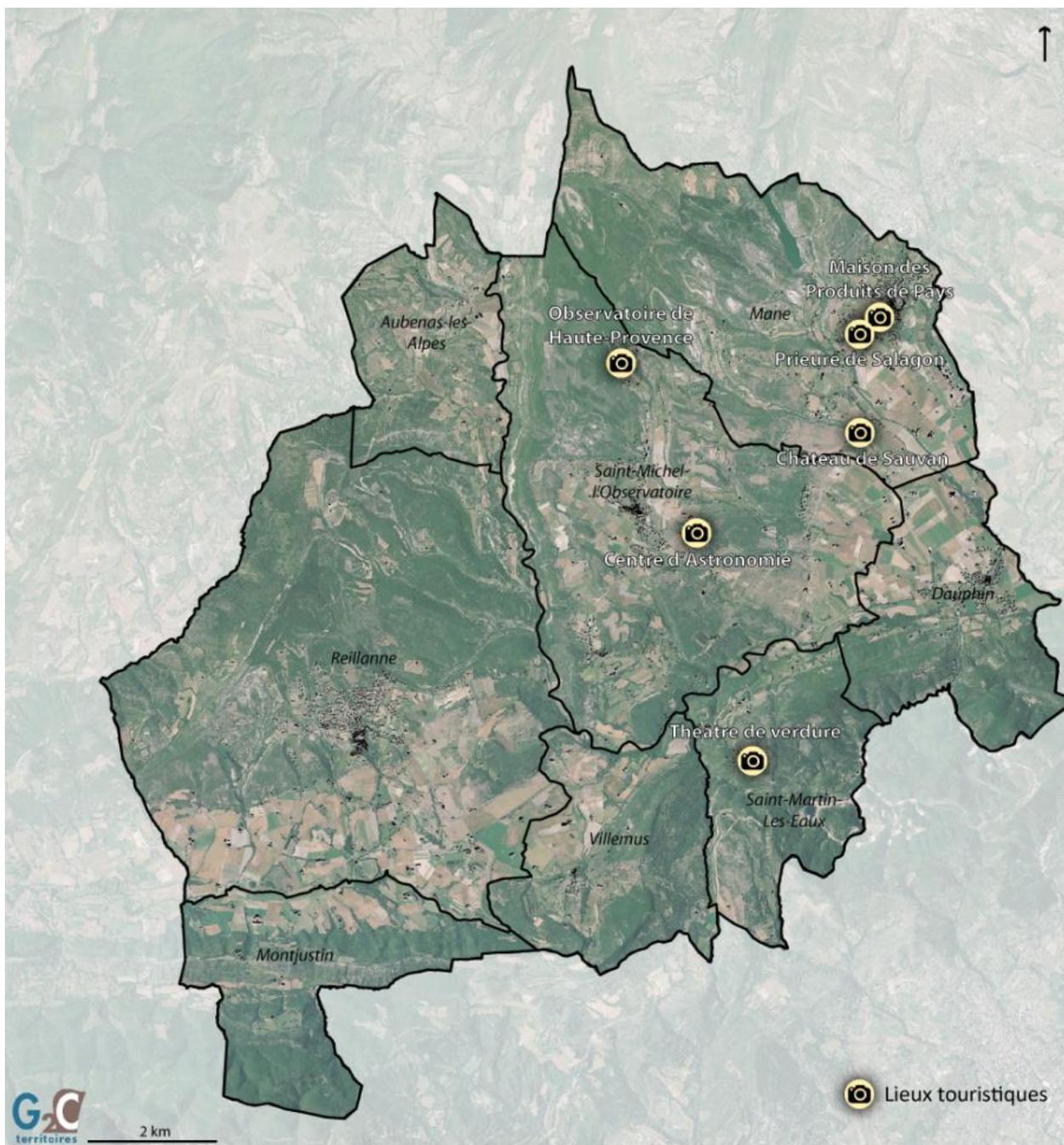
- **Camping l'Eau Vive** à Dauphin : 120 places ;
- **Camping le Vallon des Oiseaux** à Reillanne : 110 places.

S'ajoutent à ce potentiel plusieurs gîtes et chambres d'hôtes. De plus, on note que le parc de logements de l'intercommunalité est composé de 22 % de résidences secondaires.

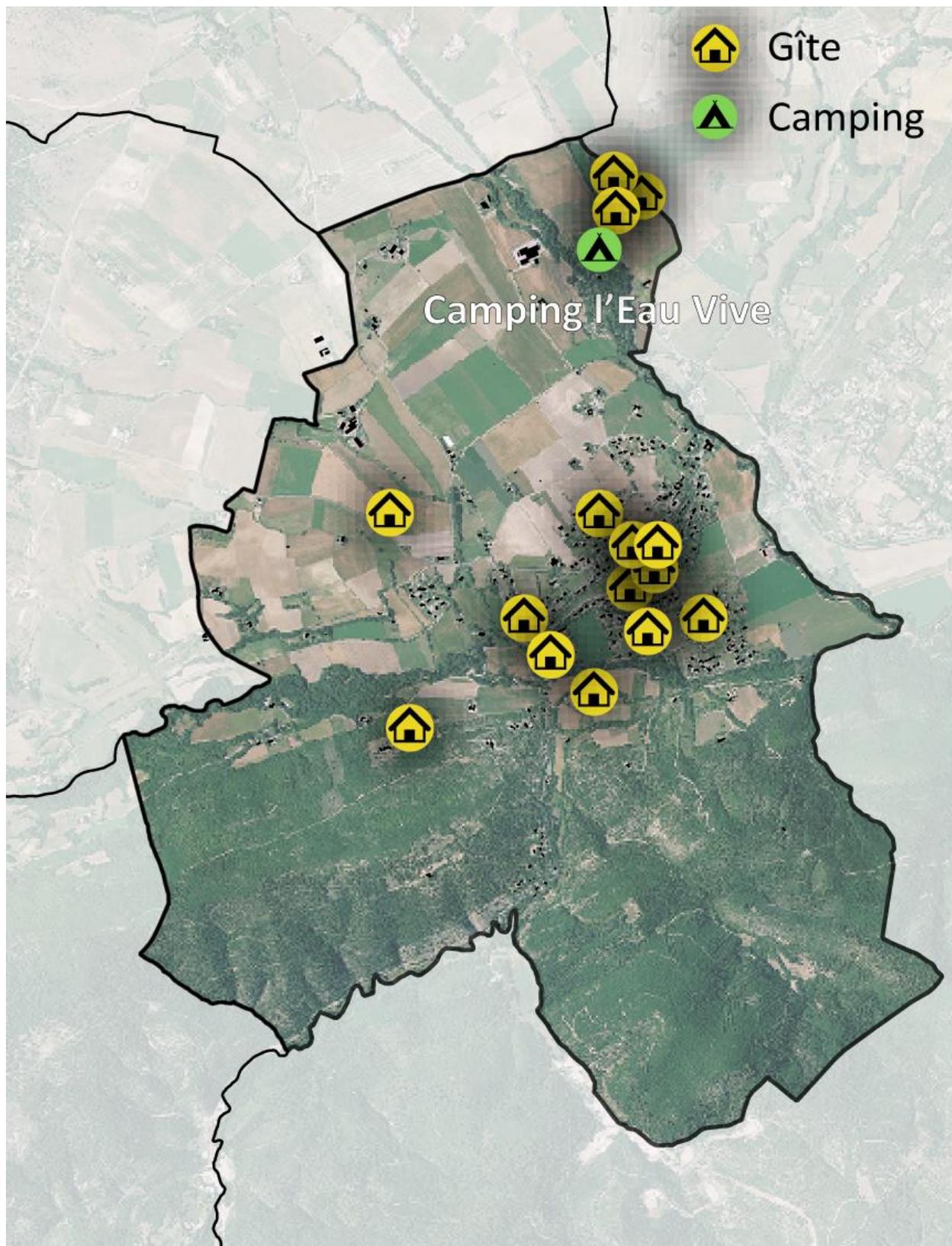
La communauté se prête à cette forme de tourisme moins conventionnelle au vu de son caractère rural et de la qualité de son environnement.

La capacité d'accueil s'est vraiment améliorée ces dernières années avec l'agrandissement du camping de Reillanne, l'aménagement de l'Hôtel Galilée à Saint-Michel-l'Observatoire et la création de l'Hôtel Couvent des Minimes à Mane.

Carte de localisation des lieux touristiques



Carte de localisation des hébergements touristiques à Dauphin



## Activité agricole sur le territoire

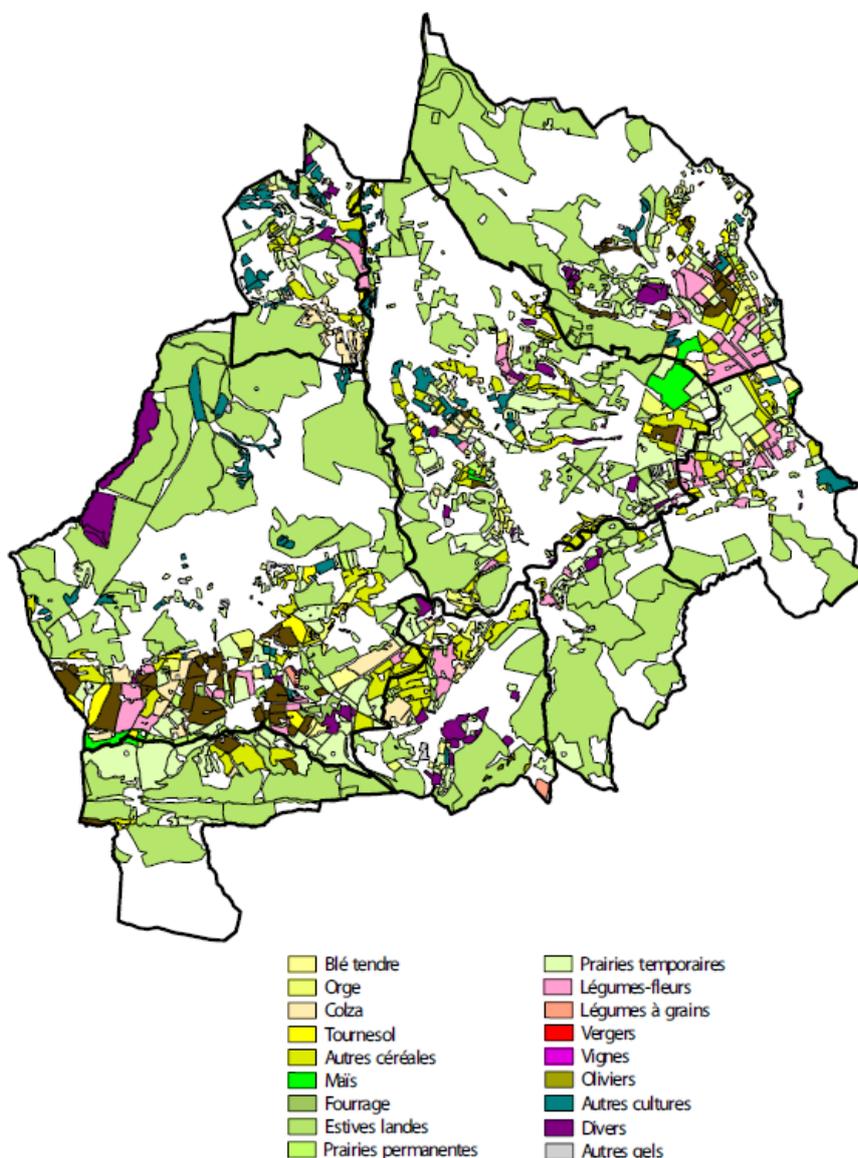
### Comparaison au sein de l'intercommunalité CCHP

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). Il permet également d'illustrer l'utilisation agricole des terres à un instant donné puisqu'il évolue chaque année en fonction de la mise en culture et des déclarations par les agriculteurs.

Au niveau de l'intercommunalité CCHP, on retrouve majoritairement des espaces de pâturages pour 58% des espaces déclarés ainsi que des cultures de céréales et oléagineux.

	Surfaces (ha)	%
céréales, oléagineux	1101,34	14%
estives	4387,77	58%
prairies	1126,77	15%
semences	241,57	3%
maraichage	299,66	4%
cultures diverses	467,83	6%
<b>Total</b>	<b>7624,94</b>	<b>100%</b>

Registre Parcellaire Graphique (RGP) de 2012 au sein de la CCHP

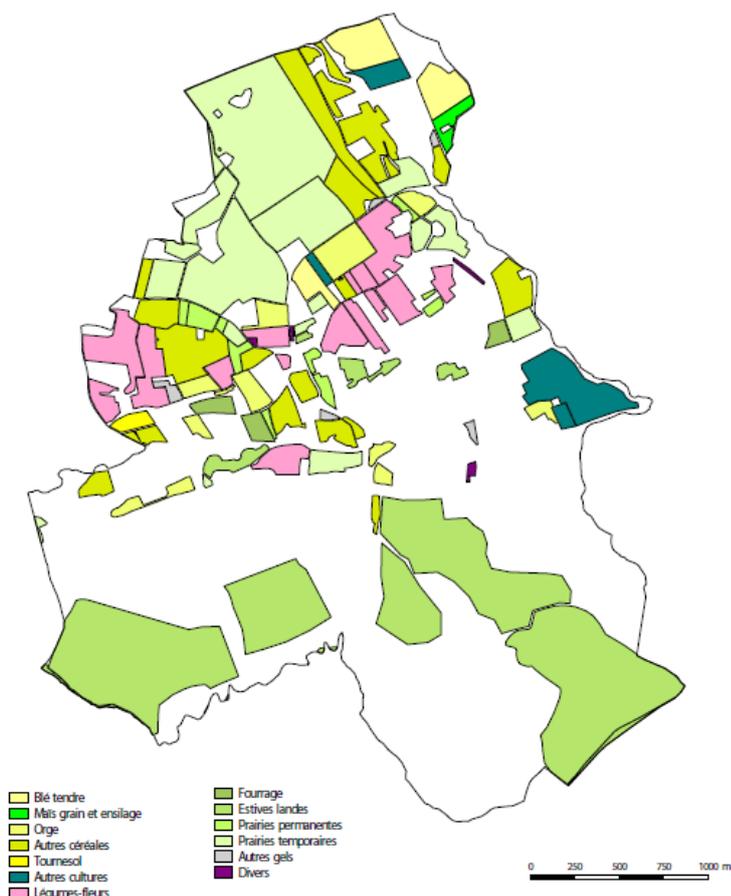


La **Superficie Agricole Utilisée (SAU)** est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers etc.).

Concernant le recensement des parcelles cultivées en 2012, nous pouvons voir que les trois cultures majoritaires sont :

- Les prairies et estives au sud et au nord de la commune (280 hectares) ;
- Les céréales au nord principalement (60 ha) ;
- Les légumes-fleurs au centre de la commune (45 ha).

Registre Parcellaire Graphique (RGP) de 2012 à Dauphin



En 2014, la SAU déclarée à la politique agricole commune (PAC) sur la commune représente 394 ha, soit 40 % de la surface communale, pour 16 exploitations.

Seules 3 exploitations ont leur siège sur la commune, un tiers sont sous forme sociétaire (GAEC, SCEA, EARL). Parmi les 3 chefs et co-exploitants, 2/3 ont entre 40 et 55 ans et 1/3 plus de 55 ans.

En 2014, les cultures étaient réparties de la manière suivante :

	Surface (ha)	%
Céréales, oléoprotéagineux	119	30
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	11	3
Légumes frais	30	7
Prairies	113	30
Surface toujours en herbe	116	29
Autres (Gel,...)	5	1
<b>TOTAL</b>	<b>394</b>	<b>100</b>

La plaine agricole, partie nord de la commune, présente des critères très favorables à l’agriculture :

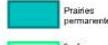
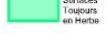
- elle présente des sols de bonne à excellente aptitude agronomique ;
- elle est irrigable avec un réseau conséquent de canalisations (réseaux SCP et SIIRF) ;
- elle est le support de produits agricoles de qualité (céréales et légumes) ;
- elle a bénéficié de remembrement de ses parcelles agricoles ;
- 38 ha de surfaces sont engagées en agriculture biologique, soit 10 % de la SAU déclarée ;
- de nombreux signes de qualité sont présents sur le territoire (voir ci-après) ;
- elle constitue les terres mécanisables de la commune.

La partie boisée, au sud de la commune, est entretenue par des éleveurs qui font pâturer leurs animaux (1 700 brebis-mères sont recensées sur la commune) ainsi que 84 vaches allaitantes sont également présentes sur le territoire.

### Dominances de cultures des RPG 2008 et 2014

#### Evolution sur 7 années de l'agriculture déclarée

##### Groupes de cultures

	Céréales Oléo-protéagineuses, Gai et semences		Fourrages (prairies temp...)		Vignes		Autres cultures
	Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales		Prairies permanentes		Vergers		Pas de dominance
	Legumes et fleurs		Surfaces vagues en Herbe		Oliviers		

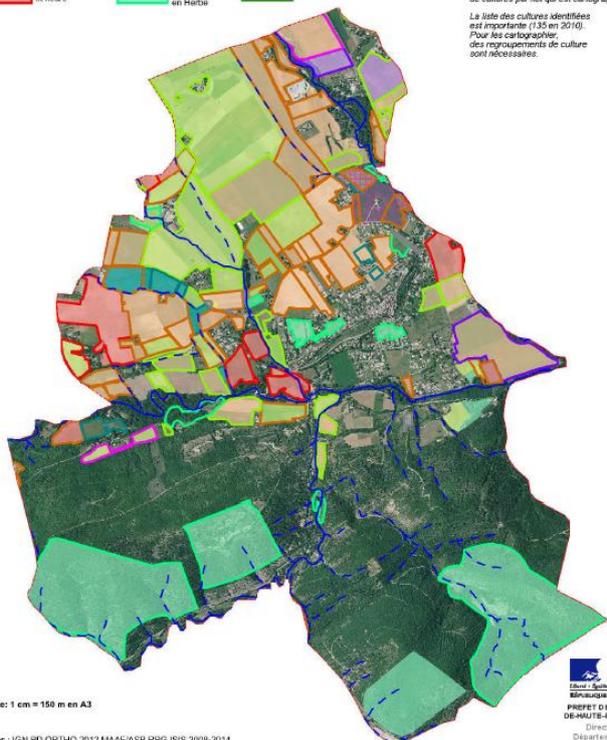
##### Type de dominance

Dominance 50 à 100%

	2014 (contours)		2008 (aplats)
---	-----------------	---	---------------

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est constitué d'écrits et un lot est composé de plusieurs cultures. C'est donc une dominance plus ou moins importante d'un groupe de cultures par lot qui est cartographiée.

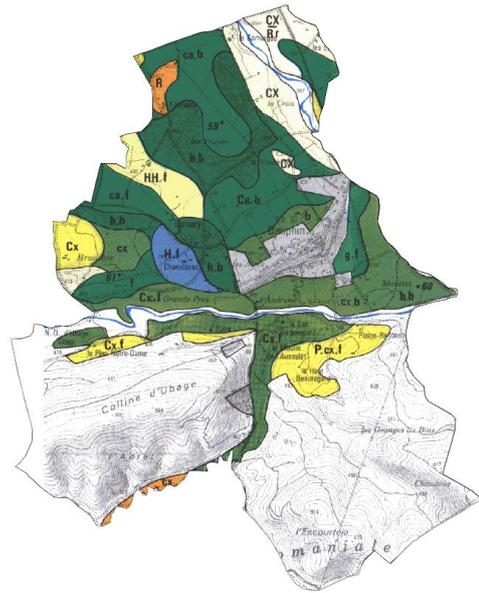
La liste des cultures identifiées est importante (135 en 2014). Pour les cartographier, des regroupements de culture sont nécessaires.



Echelle: 1 cm = 150 m en A3  
Sources : IGN BD ORTHO 2012 MAAF/ASP RPG ISIS 2008-2014  
Réalisation DDT/SUCTIP/CAI/CC - Carte 05/2016 RPG\_2008\_2014



### Carte d'aptitude des sols à l'agriculture

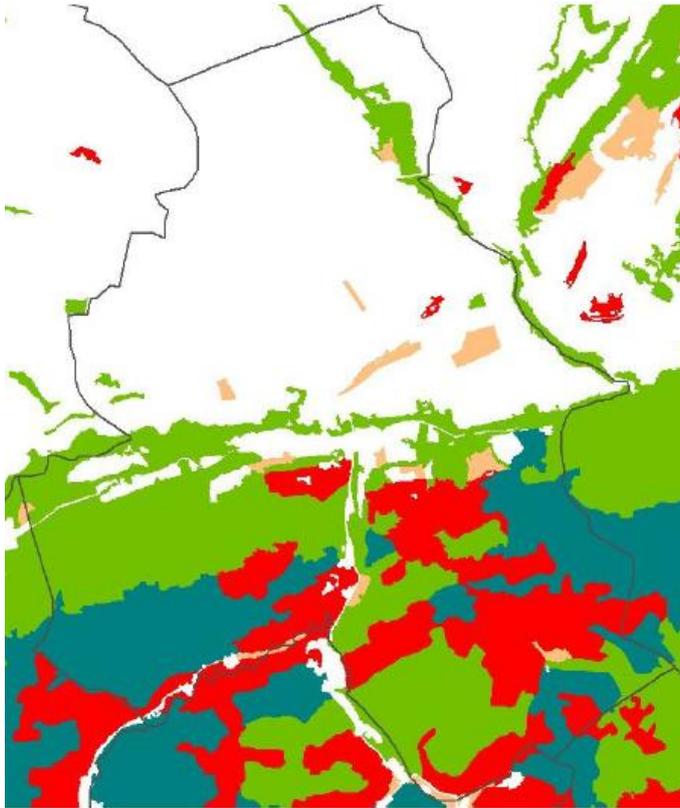


Echelle : 1:25.000 en A3  
Sources : IGN SCANDS EDRB 2005 - BD CARTO - SCP Aptitudes des sols à l'agri, 1996  
Réalisation DDT/SUCTIP/CAI/CC - carte 05/2016 - Aptitudes\_sols\_v0r



CLASSES ET SOUS-CLASSES
EXCELLENTE
A
B1
TRES BONNE
B2
C1
BONNE
C2
D1
MOYENNE
D2
E1
MEDIOCRE
E2
FABLE
F
RIAPTE

Carte des espaces forestiers

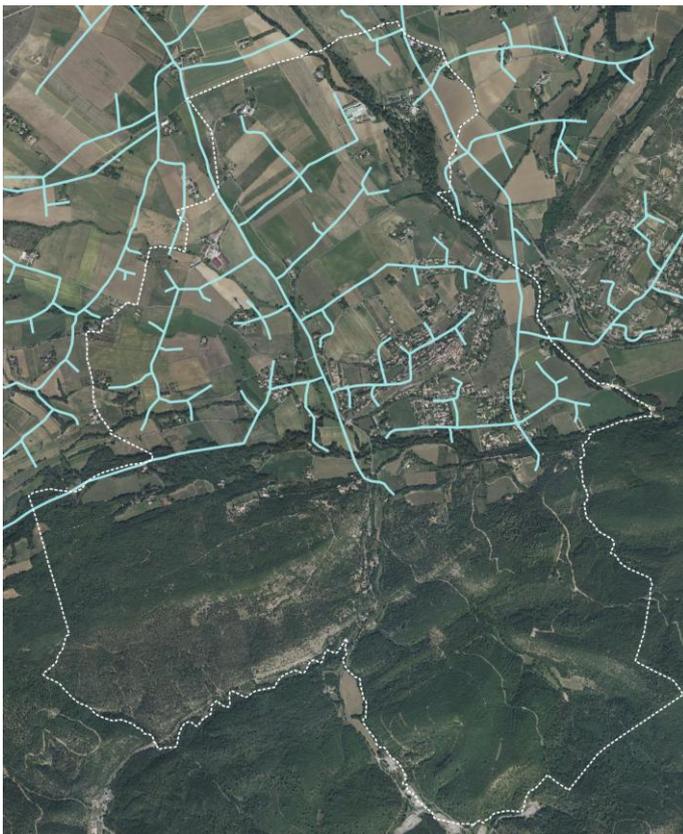


Nature des peuplements forestiers

- Feuillus purs
- Conifères purs
- Forêts mixtes
- Landes
- Formation pastorale
- Reboisement

Les espaces agricoles bénéficient de la présence d'un réseau d'irrigation bien développé dans la plaine agricole grâce au ouvrages du Canal de Provence qui desservent les secteurs agricoles Mane-Forcailquier.

Carte du réseau d'irrigation SCP



## Les signes de la qualité et de l'origine

La commune de Dauphin est concernée par plusieurs signes de la qualité et de l'origine reconnus sur son territoire.

L'Appellation d'Origine Contrôlée (**AOC**) désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'Appellation d'Origine Protégée (**AOP**) est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

La commune fait partie de l'aire géographique de production des produits suivants :

- AOC-AOP Fromage de chèvre de Banon ;
- AOC-AOP Huile d'olive de Haute-Provence ;
- AOC Huile d'olive de Provence.

L'indication géographique protégée (**IGP**) désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées.

La commune fait partie de l'aire géographique de production des produits suivants :

- IGP Agneau de Sisteron ;
- IGP Miel de Provence ;
- IGP Thym de Provence ;
- IGP Farine de petit épeautre ;
- IGP Huile d'olive de Haute-Provence ;
- IGP Vin Alpes-de-Haute-Provence (blanc, rosé, rouge) ;
- IGP Vin de Méditerranée (Comté de Grignan, coteaux de Montélimar) ;
- IGP Génépi des Alpes.

## Données relatives à l'activité économique – Synthèse

### ATOUPS :

- . Un taux d'activités en hausse
- . Tourisme : le village site inscrit et labellisé villages et cités de caractère
- . Une offre en hébergement touristique diversifié avec un camping notamment et des gîtes
- . Une agriculture tournée vers la culture des céréales, le maraichage et l'élevage

### CONTRAINTES :

- . Un indicateur de concentration d'emploi faible car peu d'emplois comparé au nombre d'actifs résidents
- . Une baisse du nombre d'emplois sur le territoire
- . La grande majorité des actifs travaillent en dehors de la commune (82% dans une autre commune/18% sur la commune)
- . Un manque de diversité dans les secteurs d'activités économiques
- . Le manque de commerces et services de proximité dans le village
- . La pression foncière sur les terres en plaine

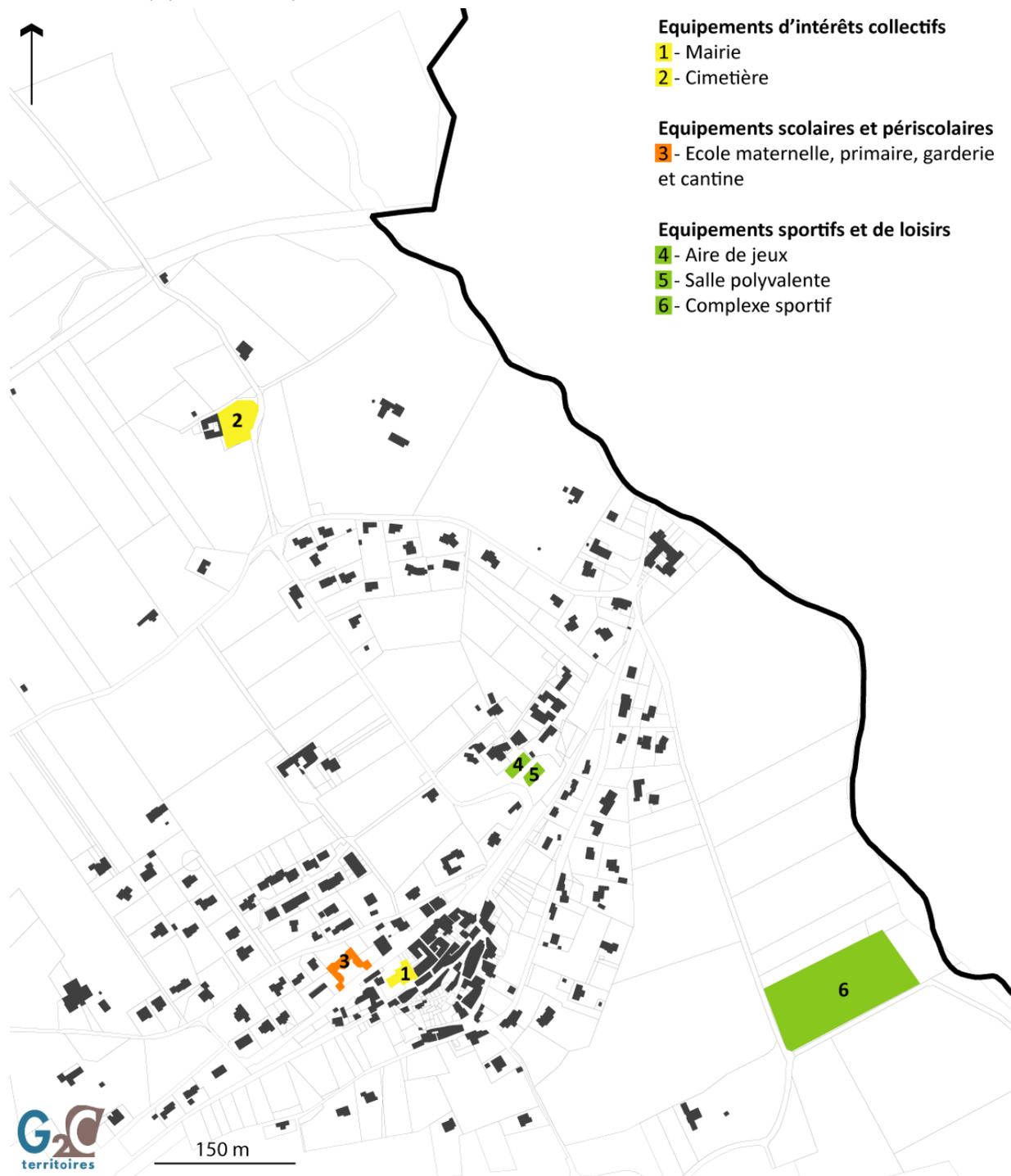
### ENJEUX :

- . **Développer l'offre en commerces et services de proximité dans le village**
- . **Faciliter l'implantation des emplois sur le territoire afin de maintenir la population résidente et l'attractivité économique**
- . **Diversifier l'offre économique (lieu, domaine d'activités, CSP)**
- . **Encourager les déplacements doux/collectifs (vélo, covoiturage) pour les trajets domicile/travail**
- . **Préserver les terres agricoles et les pâturages pour leur rôle dans les activités économiques locales**
- . **Limiter le mitage et l'étalement urbain dans les espaces dédiés à l'agriculture**

# FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

## Les équipements publics et collectifs

Localisation des équipements à Dauphin



La commune de Dauphin est dotée de quelques équipements publics.

Concernant les équipements d'intérêts collectifs, nous retrouvons la mairie dans le centre du village et le cimetière au nord de la commune. Pour ce qui à trait aux équipements scolaires, l'école primaire et maternelle se situent proche de la mairie. Elle comprend une garderie ainsi qu'une cantine.

De même, on dénombre trois équipements sportifs et de loisirs à proximité du centre villageois : une salle polyvalente, une aire de jeux et un complexe sportif un peu plus excentré, à l’est du centre du village.



1



2



3

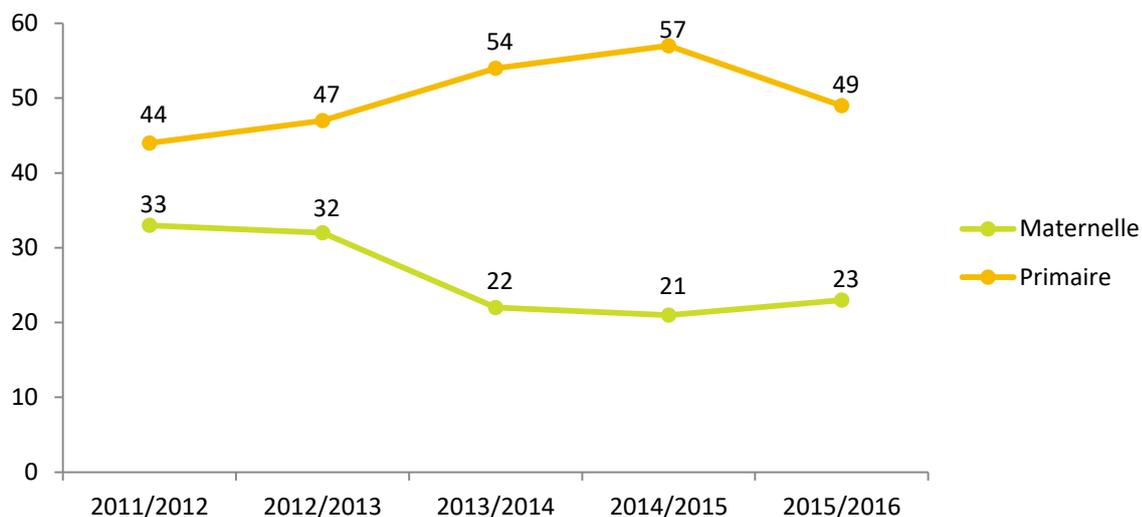


4

- 1 – Mairie de Dauphin
- 2 – Ecoles primaire et maternelle

- 3 – Aire de jeux sous la salle polyvalente
- 4 – Salle polyvalente

### Effectifs de l'école publique



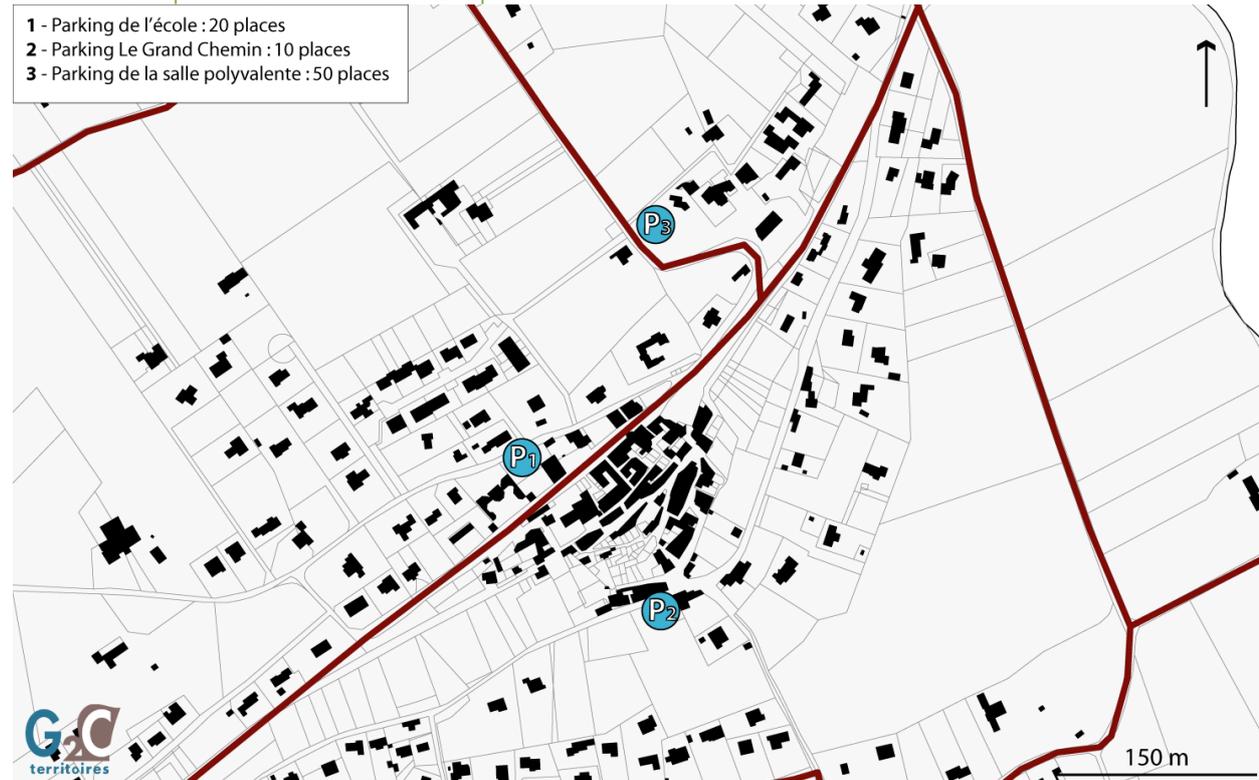
A Dauphin, depuis 2011, les effectifs des écoles primaire et maternelle évoluent de manière différente :

- Le nombre d'élèves à l'école maternelle a diminué sur la période 2011/2015 passant de 33 à 21 élèves avant de remonter légèrement sur la dernière période 2014/2016 gagnant 2 élèves.
- Concernant les effectifs de l'école primaire, ils ont connus la tendance inverse progressant sur la période 2011/2014 passant de 44 à 57 élèves. Ils ont ensuite diminués sur la période 2014/2016 passant de 57 à 49 élèves.

Les écoles primaire et maternelle de Dauphin accueillent des enfants dauphinois mais aussi du village voisin de Saint-Martin-Les-Eaux. La commune a pour projet à long terme de délocaliser son école, aujourd'hui peu fonctionnelle. Concernant le collège, les enfants se rendent au collège de Volx. Pour le lycée, ils dépendent de ceux de Manosque.

## Capacité de stationnement

### Localisation des places de stationnement à Dauphin



La commune dispose de quelques zones de stationnement, notamment dans le centre ancien pour un total de 80 places de stationnement répartis sur trois parkings :

- Le parking en dessous de l'école avec 20 places ;
- Le parking en contrebas du village, sur Le Grand Chemin de 10 places ;
- Le parking de la salle polyvalente, le plus important, de 50 places environ.

La question du stationnement est problématique dans le centre du village car les parkings sont excentrés et les riverains cherchent à se garer au plus près de chez eux ainsi que des services et commerces. Cela s'illustre par la faible fréquentation des parkings de la salle polyvalente ainsi que du nouveau parking en dessous de l'école. Pour pallier à ce manque, de nombreuses places matérialisées le long des remparts sont utilisées par les riverains pour se garer à proximité de leurs résidences.

Concernant les projets communaux, une place pour PMR devrait bientôt être aménagée à bord du centre villageois et un nouveau parking pourrait voir le jour en bordure du Grand Chemin, en contrebas du village (projet encore en réflexion).

## Réseaux de communications numériques

La mise en place d'infrastructures d'accès au haut et très haut débit permet d'accroître l'attractivité et la compétitivité d'un territoire.

Elles bénéficient aux habitants, aux entreprises, aux commerçants ainsi qu'aux services publics de la commune.

L'accès aux réseaux de communications numériques représente un puissant levier de développement à la fois économique et social. Aujourd'hui, il existe trois types de connexion pour recevoir internet :

- **L'ADSL** (Ligne d'Abonné Numérique Asymétrique en français), le moyen le plus répandu pour recevoir internet à domicile. Il s'appuie sur le réseau téléphonique traditionnel pour faire transiter les flux de données grâce à l'utilisation de hautes fréquences. Il faut toutefois noter que le débit peut fluctuer selon l'affluence et le nombre d'internautes connectés. S'il est le moyen le plus utilisé en France pour recevoir internet, il reste toutefois le moins performant et le moins rapide.
- **Le câble**, à l'origine, est destiné à recevoir la télévision. Il peut aussi être utilisé pour recevoir des données internet si le réseau est couplé à la télévision. Il faut, pour en bénéficier, souscrire à une offre de câblo-opérateur. La qualité du réseau est moyenne, toutefois supérieure à celle de l'ADSL. Les zones couvertes par le câble sont principalement les grandes agglomérations ou les villes de taille moyenne.
- **La Fibre Optique**, moyen le plus rapide de recevoir internet et pouvoir traiter des données numériques. Aujourd'hui encore très peu développé sur le territoire national, il se limite aux grandes agglomérations françaises.

En 2015, la commune de Dauphin est seulement éligible à l'ADSL, à 100 % (Source : commune-mairie)



(données pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2015)

**Les NRA ou Nœud de Raccordement d'Abonnés** sont les centraux téléphoniques dans lesquels aboutissent les lignes téléphoniques des abonnés à l'ADSL. Autrefois dédiés uniquement au réseau téléphonique, les NRA sont aujourd'hui essentiels pour les internautes abonnés à l'ADSL. On dénombre aujourd'hui près de 15000 NRA sur l'ensemble du territoire national.

En fonction de la localisation des logements, plusieurs NRA peuvent desservir une même commune. La commune de Dauphin ne possède pas de NRA sur son territoire, les plus proches sont :

- Le Central de Manosque (MAN04)
- Le Central de Saint-Maime (SMA04)
- Le Central de Saint-Michel-l'Observatoire (SMI04)

Depuis une quinzaine d'année, la Communauté s'est dotée d'un RLIC (Réseau Local Inter Communal).

Il s'agit d'un service qui permet aux habitants qui sont situés en zones blanches, c'est-à-dire non desservie par l'ADSL ou en zones grises (avec un débit très faible) d'avoir accès à Internet. Ce dispositif a été mis en place en 2009 pour remplacer l'ancien dispositif wifi réalisé en 2003. Il s'agit d'une connexion Internet de 8 mégas garantis. Ce débit est symétrique, c'est du S.D.S.L, c'est-à-dire qu'il y a autant de débit montant (envoi) que de débit descendant (réception) soit 4 mégas. Le coût de ce service est de 15 € par mois. Il n'y a pas de frais d'installation ni de frais de maintenance.

A ce jour, le RLIC possède une soixantaine de clients.

## Equipements publics et collectifs – Synthèse

### ATOUPS :

- . Des équipements publics diversifiés et suffisants pour la population (scolaire, loisirs, sportifs)
- . Un nombre de place de stationnement suffisant pour la population résidente (80 places de stationnement sur la commune)
- . Une très bonne connexion aux réseaux de communications numériques avec une éligibilité à l'ADSL à hauteur de 100 %

### CONTRAINTES :

- . Absence d'équipements de santé
- . Une problématique de stationnement dans le centre du village malgré la création récente d'un parking proche de l'école

### ENJEUX :

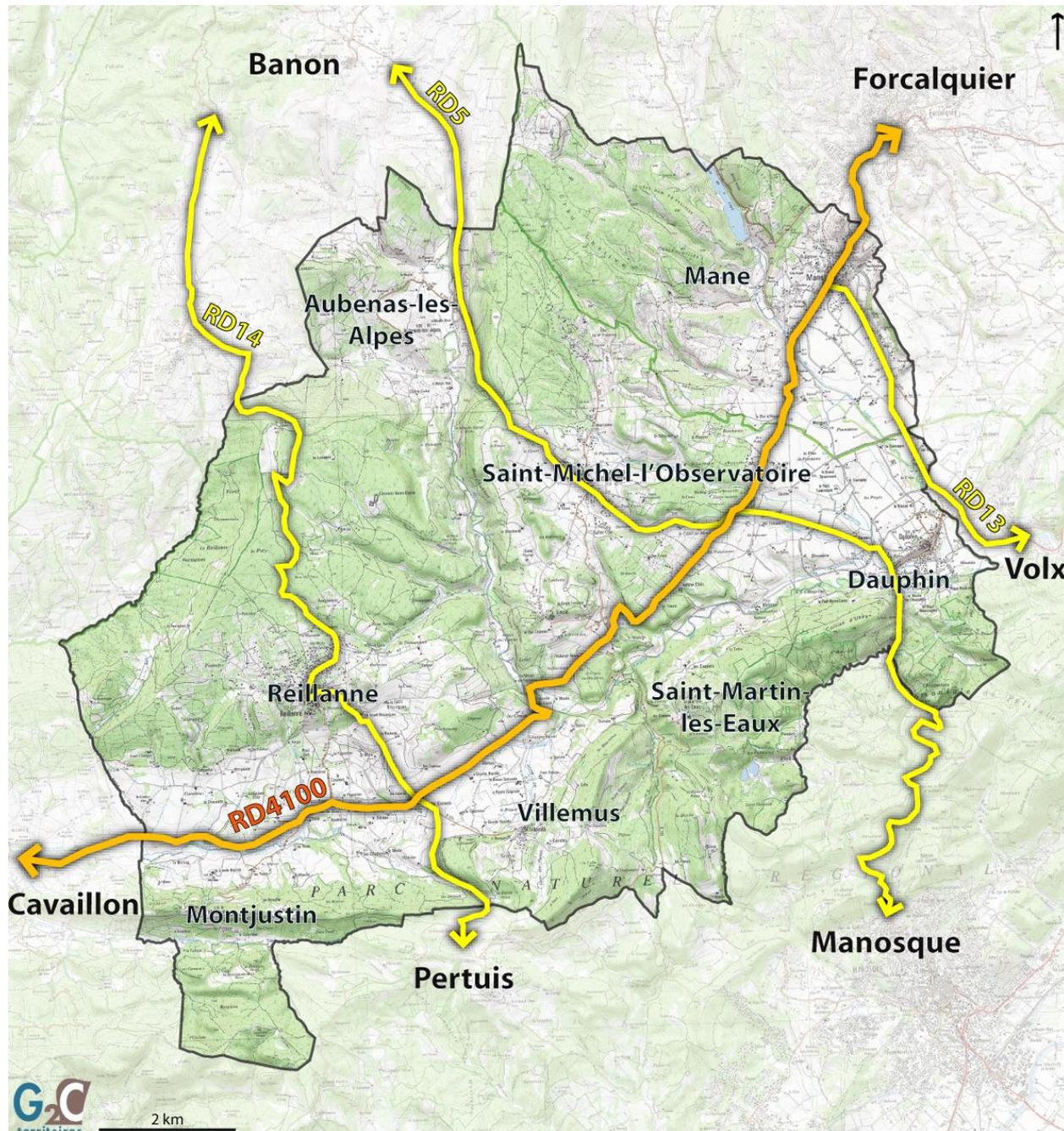
- . **Développer une offre en équipements pour répondre aux besoins de la population actuelle et future, notamment pour permettre l'accueil de jeunes ménages, et répondre aux besoins du vieillissement de la population**
- . **Créer de nouvelles aires de stationnement à proximité du centre et particulièrement pour les Personnes à Mobilité Réduite**
- . **Penser aux problématiques de stationnement dans le centre ancien du village**

## Infrastructures de transport et de déplacement

### Les infrastructures de transports à l'échelle de la CCHP

#### Les grandes infrastructures de transport qui desservent la CCHP

Carte des infrastructures routières desservant la CCHP



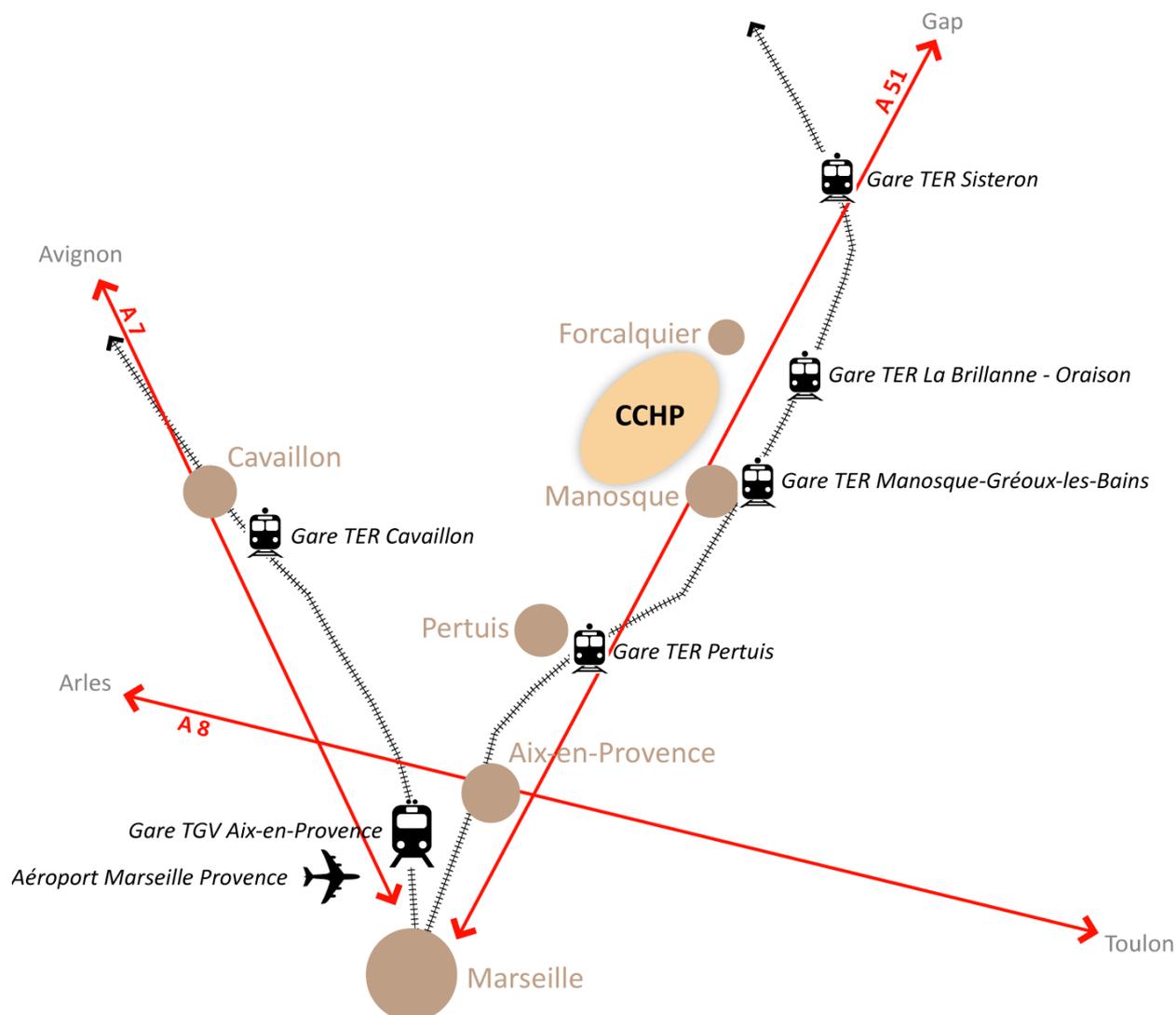
Aujourd'hui, l'intercommunalité Haute-Provence possède quatre principales infrastructures routières qui lui permettent une liaison avec le territoire environnant.

- Une infrastructure principale, la **RD 4100** reliant Forcalquier à Cavillon et passant par Reillanne, Saint-Michel-l'Observatoire et Mane ;
- Trois infrastructures secondaires, la **RD 14** reliant Banon à Pertuis (passant par Reillanne et Villemus), la **RD 5** reliant Banon à Manosque (traversant Aubenas-les-Alpes, Saint-Michel-l'Observatoire et Dauphin) et la **RD 13** reliant Mane à Volx et traversant la commune de Mane.

Nous remarquons que ce maillage relie la plupart des communes, toutefois, certaines restent peu desservies par les grandes infrastructures routières à l'image de Saint-Martin-Les-Eaux, Montjustin, Villemus et Aubenas.

## Les infrastructures de communication reliant la CCHP au reste du territoire

Schéma des infrastructures de communication autour de la CCHP



Concernant les infrastructures plus « lourdes » telle que l'autoroute, la voie ferrée ou même les aéroports, la CCHP est plutôt bien positionnée sur le territoire.

Malgré que la Communauté de communes soit insérée dans un territoire montagneux et escarpé, elle bénéficie d'une desserte relativement bonne en ce qui concerne les réseaux autoroutiers et ferrés.

L'autoroute la plus proche est l'A 51 reliant Gap à Marseille. Elle se situe à environ 15 kilomètres de Dauphin et environ 25 km de Montjustin, pour prendre la commune de la CCHP la plus proche et la plus éloignée des réseaux.

La voie ferrée borde l'autoroute et se situe donc à égale distance des communes de la CCHP. Les deux gares les plus proches sont celles de *La Brillanne - Oraison* (à 15km de Dauphin et 30 km de Montjustin) et la gare de *Manosque* (à 12km de Dauphin et 20km de Montjustin). La gare TGV la plus proche est la *gare d'Aix-en-Provence* sur la ligne Marseille-Lyon, à environ 95 km.

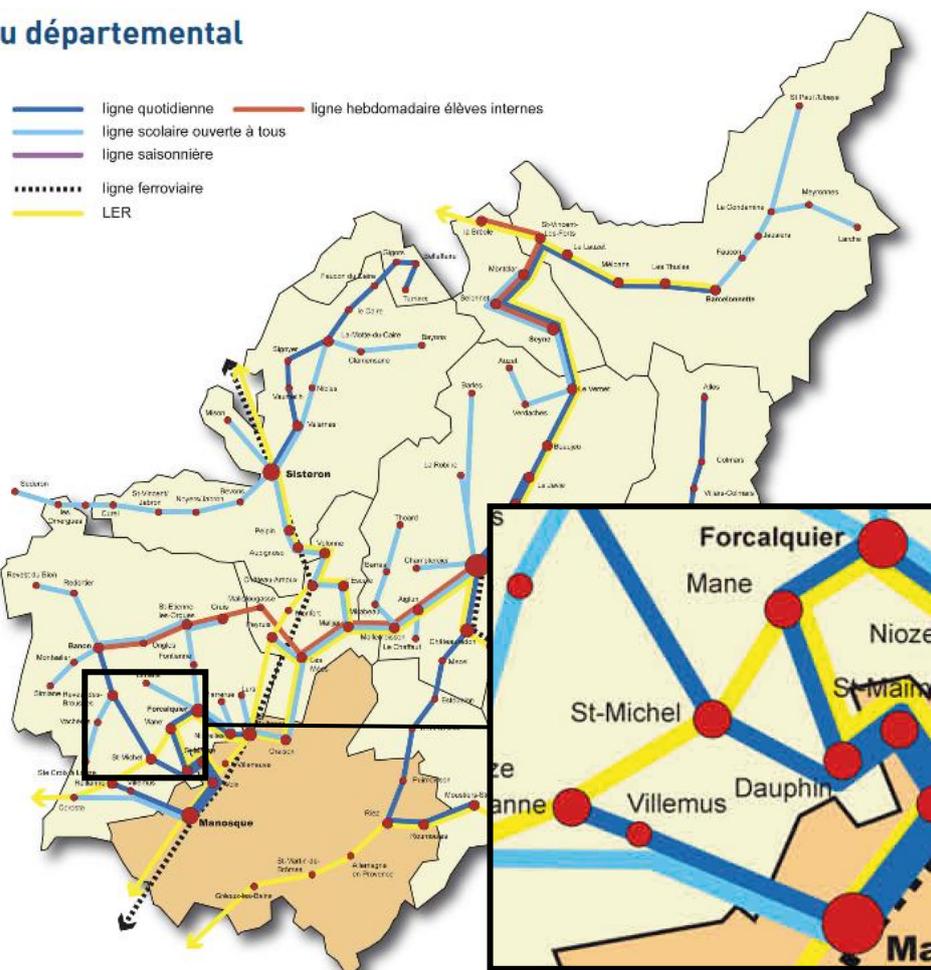
Enfin, l'aéroport international le plus proche de la CCHP est l'*Aéroport Marseille-Provence*, à environ 100 km.

## Le réseau de transports collectifs au sein de la CCHP

- Un réseau interdépartemental efficient

Carte du réseau interdépartemental de transport en commun

### La carte du réseau départemental



Le réseau départemental des Alpes-de-Haute-Provence offre une bonne desserte du territoire. A l'échelle de la Communauté de communes Haute-Provence, nous retrouvons la présence de trois lignes départementales quotidiennes :

- La ligne F1 reliant Forcalquier à Manosque et passant par Mane et Dauphin ;
- La ligne B1 reliant Banon à Manosque et passant par Saint-Michel-l'Observatoire.
- Une ligne régionale reliant Digne à Avignon et passant par Mane et Saint-Michel-l'Observatoire.

- Réseau de bus scolaire pour les communes possédant une école

Un réseau de bus scolaire permet la liaison entre les communes d'Aubenas-les-Alpes, Saint-Michel-l'Observatoire et Mane vers le collège de Forcalquier. Les communes de Dauphin et Saint-Martin-Les-Eaux sont quant à elles rattachées aux collèges de Volx et Manosque.

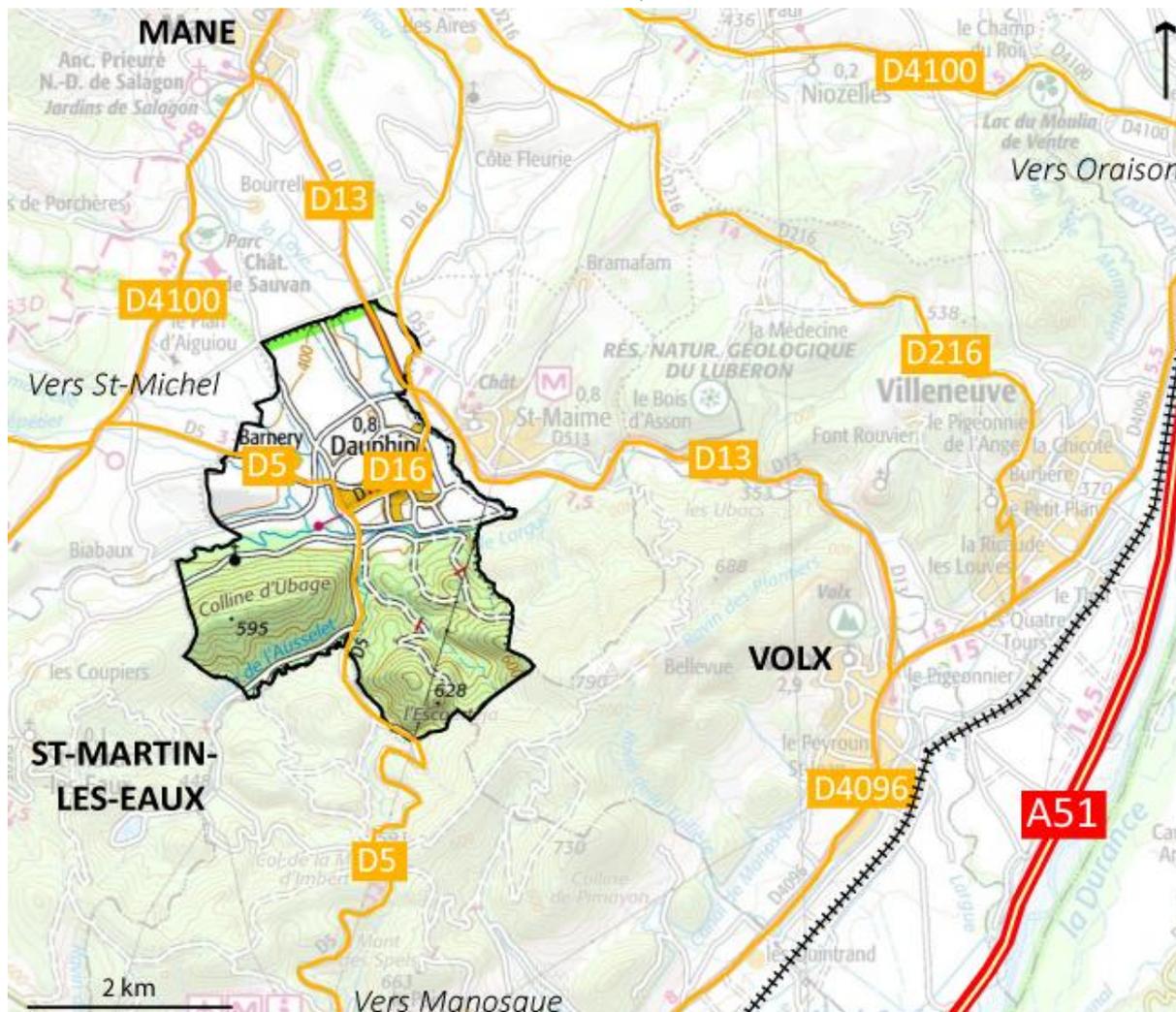
Pour le lycée, un bus part de Forcalquier vers Manosque en desservant les communes de Mane et Dauphin.

Cependant, aucun ramassage scolaire n'a été mis en place pour desservir les différentes écoles primaires de l'intercommunalité.

## Infrastructures de transport et de déplacement à Dauphin

### Accessibilité de la commune

Carte des infrastructures routières desservant la commune de Dauphin



La commune de Dauphin profite d'une bonne desserte avec la proximité, à l'est, de l'autoroute A51 (à 20 kilomètres) et de la voie ferrée reliant Manosque à Gap (à 15 kilomètres de la gare La Brillanne-Oraison).

Plus localement, le village est accessible par quatre départementales : la D5 au nord-ouest et au sud (en direction de Saint-Michel-l'Observatoire et Manosque), la D16 et la D13 au nord (en direction de Mane).

### Réseau viaire au sein du territoire communal

La commune de Dauphin est structurée par deux types de réseaux :

- Trois voies secondaires : la RD5 qui traverse le territoire communal du nord-ouest au sud en passant à l'ouest du centre villageois, cet axe relie Saint-Michel-l'Observatoire à Manosque. La RD16 qui traverse le centre villageois à partir de la RD5 et remonte vers le nord de la commune vers Saint-Maime. La RD316, extension de la RD16, qui relie le bas et le haut du centre villageois ;
- Un maillage de voiries de desserte locale permet de relier les différents noyaux d'habitation diffus et excentrés aux grands axes de circulation.

Dans l'ensemble, la commune bénéficie d'un réseau de voirie locale efficient qui dessert la totalité des espaces urbanisés sur la commune.

Carte des infrastructures routières au sein de la commune de Dauphin



### Des problématiques liées à la circulation en contrebas du village

Sur la commune de Dauphin, c'est la circulation sur le Grand Chemin, en contrebas du village qui pose problème. En effet, cette voirie n'est plus adaptée au trafic qu'elle supporte. Le Grand Chemin est un lien direct vers la commune de Manosque et la voie est aujourd'hui trop étroite à certains endroits et rend le croisement entre les véhicules difficile.

Un élargissement de la voie n'est pas possible au niveau de la traversée de par les espaces construits de chaque côté de la voie. Aussi, aucune déviation du Grand Chemin ne peut être envisagée.

Une autre problématique est importante à soulever liée aux transports en commun. La commune ne possède pas d'arrêt pour les transports en commun au sein du village. L'arrêt le plus proche du village est localisé au bord de la RD13 et son accès n'est pas facilité pour les résidents du village. Par ailleurs, les élèves bénéficient d'un ramassage

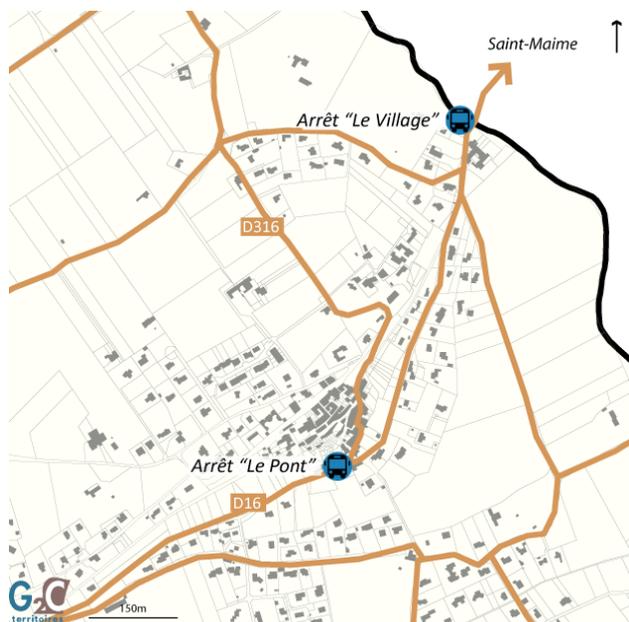
scolaire spécifique par bus. Ainsi l'aménagement de nouveaux arrêts de bus au sein de la commune ne semble pas nécessaire au vue de la fréquentation peu élevée.

### Les transports collectifs sur la commune de Dauphin

Il n'y a qu'un mode de transport collectif qui dessert la commune de Dauphin, il s'agit de l'autocar et du bus (Source : PACA Mobilité).

Trois lignes départementale et régionale desservent la commune :

- La ligne de car départementale **B1** reliant Banon à Manosque avec un seul arrêt sur la commune « Village » (le long de la D 513). Au total, 2 passages par jour s'effectuent sur la commune entre 7h et 18h45.
- La ligne de bus départementale **F1** reliant Forcalquier à Manosque avec un seul arrêt sur la commune « Village ». Au total, 8 passages par jour s'effectuent sur la commune entre 7h15 et 18h45.
- La ligne de car régionale **25** reliant Marseille Forcalquier avec un seul arrêt sur la commune « Le Pont » (sur le Grand Chemin). Au total, 15 passages par jour s'effectuent sur la commune entre 6h et 21h30.



Les deux arrêts de bus se trouvent aux extrémités du centre villageois de Dauphin. L'un est positionné au nord, un peu en retrait des zones urbanisées, le long de la départementale 513, à la limite de la commune. Le second arrêt est situé le long du Grand Chemin, au sud du centre villageois.

## Infrastructures de transport et de déplacement – Synthèse

### ATOUPS :

- Une commune structurée par deux types de réseaux : secondaire (D5, D16 et D316) et un maillage de voirie de desserte locale

### CONTRAINTES :

- Circulation problématique sur la RD16 - le Grand Chemin lieu de grand passage, liée à l'étroitesse de la voie sur certaines portions
- La présence d'un seul arrêt de transport localisé au bord de la RD13 et donc éloigné du centre villageois

### ENJEUX :

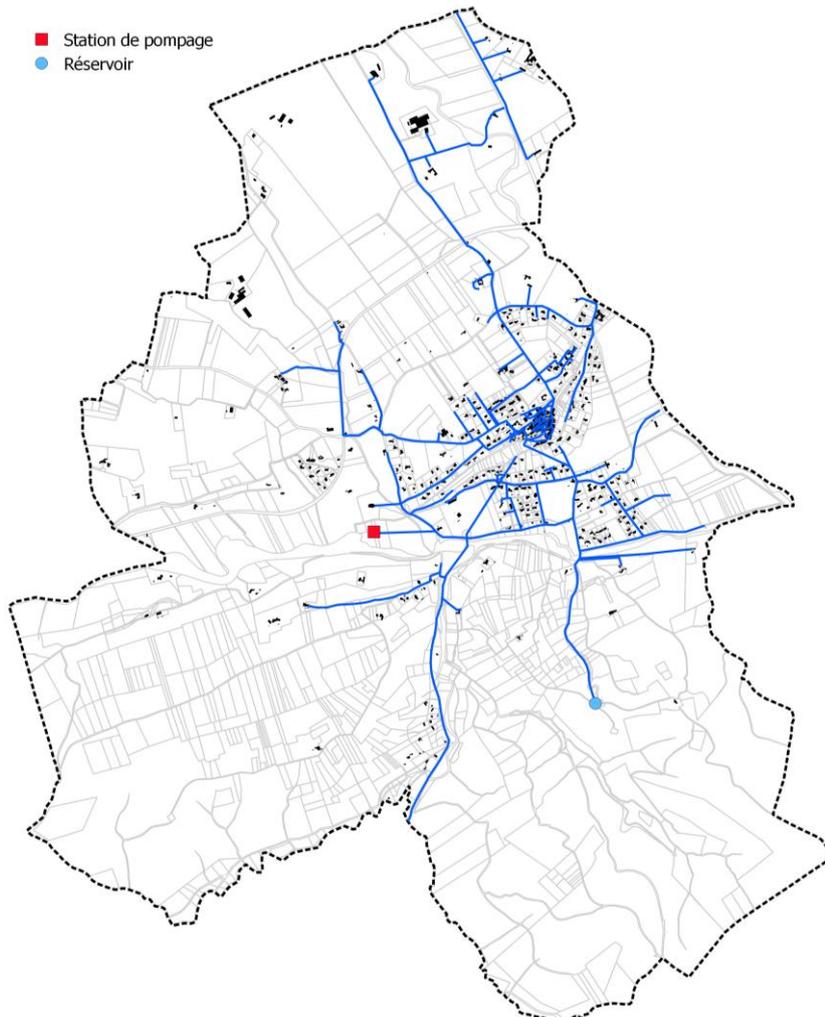
- **Repenser la traversée du village au niveau de la RD16 - le Grand Chemin**
- **Limiter la prédominance de l'utilisation des véhicules particuliers, notamment pour les trajets domicile-travail, en organisant par exemple des aires de covoiturage**
- **Valoriser l'utilisation des transports en commun en aménageant de nouveaux arrêts de bus et en permettant des arrêts plus fréquents dans les villages (écoliers, étudiants etc.)**

# Les réseaux eau/assainissement et la gestion des déchets

## Gestion des réseaux sur la commune de Dauphin

### L'alimentation en eau potable

Carte du réseau d'eau potable



Le réseau d'Alimentation en Eau Potable couvre l'ensemble des zones urbanisées de la commune. Seules quelques habitations isolées et exploitations agricoles ne sont pas desservies par le réseau public, principalement à l'ouest.

La commune de Dauphin est alimentée par les eaux issues du forage des Arnauds-Grand Près, dont la gestion est effectuée en régie communale. Ce forage puise l'eau dans la nappe alimentée par le Largue. L'eau est mise en distribution après traitement grâce à des pompes immergées dans le puits. Les eaux issues du forage des Arnauds transitent par la station de pompage de Grand Prés. La totalité des organes électromécaniques de cette installation est suivie par l'entreprise SOPEI.

Le processus de DUP du captage est actuellement en cours. A ce jour, il ne dispose pas encore de périmètre de protection (immédiat, rapproché, éloigné) déclaré d'utilité publique. Un rapport hydrogéologique préconise des périmètres à instaurer.

En 2018, le réseau public d'eau potable enregistre un taux de rendement de 72,2%. Des travaux et des investissements ont été réalisés afin d'améliorer le rendement du réseau : travaux sur les réseaux, nouvelle conduite, suppression des canalisations d'eau potable sous le domaine privé et nouvelles canalisations d'eau potable enterrées sous le domaine public.

Depuis 2017, la commune dispose d'un nouveau Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP).

Le nombre d’abonnés est en légère augmentation (471 abonnés en 2018) alors que le volume annuel produit par le réseau augmente peu, voire diminue suivant les années. Les volumes produits étaient de l’ordre de 89 151 m<sup>3</sup> en 2017 et 72 698 m<sup>3</sup> en 2018.

La production moyenne maximale est observée aux mois d’août avec un volume de près de 9 900 m<sup>3</sup>/jour, suivi par les mois de juillet et de juin avec respectivement 9 100 et 8 500 m<sup>3</sup>/jour. Le mois où la production est la plus faible est le mois de novembre avec 6 000 m<sup>3</sup>/jour (moyennes observées entre 2011 et 2014).

En 2018, le linéaire du réseau de canalisation du service public d’eau potable était de 18,9 km. La commune dispose de deux réservoirs de stockage : le réservoir principal de Beaugard d’une capacité de 250 m<sup>3</sup> et celui de la Vierge d’une capacité de 150 m<sup>3</sup>.

## Les systèmes d’assainissement

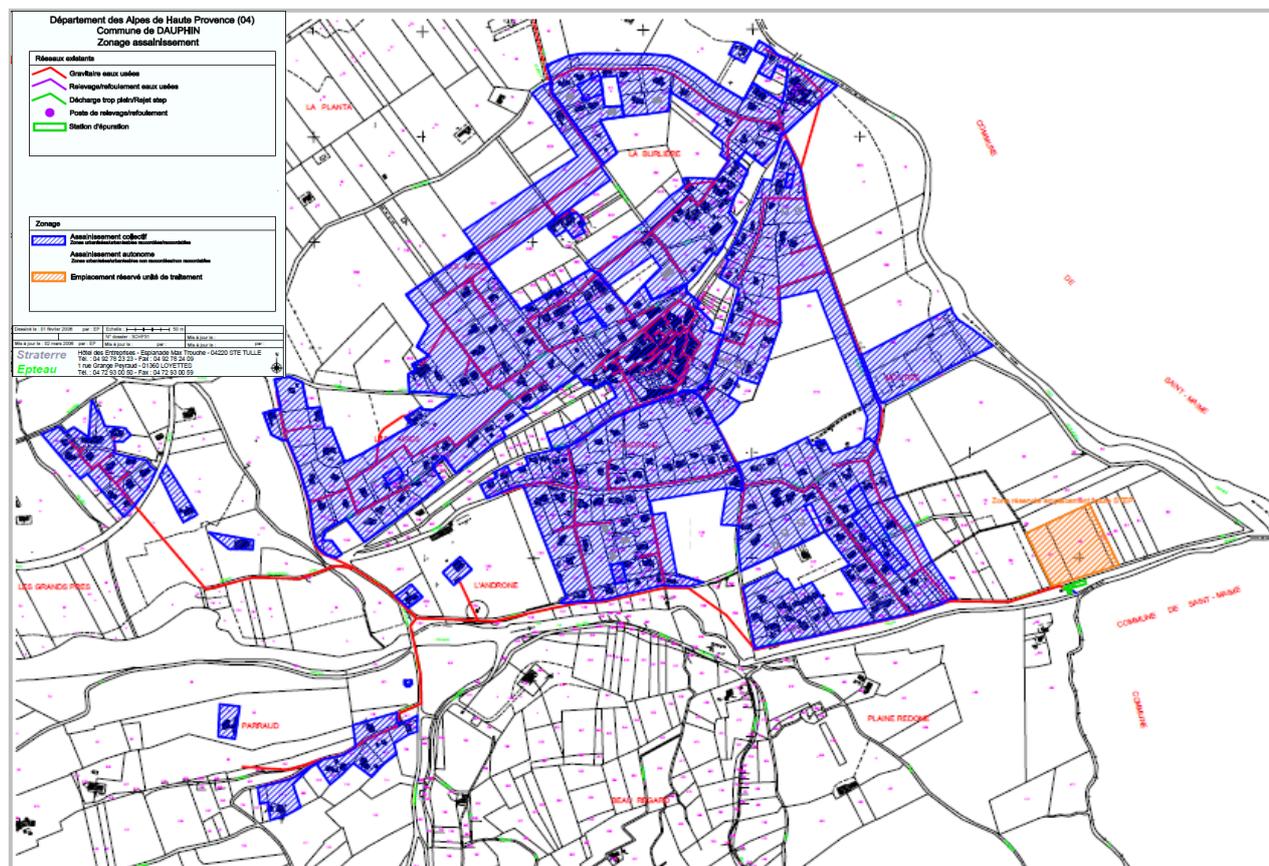
### ■ Assainissement collectif

Le réseau d’assainissement dessert l’ensemble des zones urbanisées de la commune : le centre villageois, les quartiers des Aires, de l’Androne et de Moutiès. Le réseau de collecte est de type gravitaire sur l’ensemble du territoire sauf pour le camping qui est raccordé grâce à un poste de refoulement. Celui-ci est géré en régie communale.

Le linéaire de réseau gravitaire est d’environ 13 000 mètres sur l’ensemble de la commune, auxquels s’ajoutent 577 m de refoulement. En 2003, 385 foyers étaient reliés au réseau d’assainissement collectif (91 % de l’ensemble des habitations).

La commune possède un Schéma Directeur d’Assainissement Collectif datant de 2007.

### Carte du réseau d’assainissement



### ■ Assainissement non collectif

Sont exclues du système d’assainissement collectif quelques habitations dispersées en périphérie du village, mais dans l’ensemble, le réseau couvre la presque totalité des foyers. Concernant le réseau d’assainissement individuel, c’est le SPANC qui gère les différents systèmes sur la commune. D’après les derniers relevés effectués par le

SPANC le 4 décembre 2017, 33 des 59 installations autonomes sont conformes. 20 présentent quant à elles de dysfonctionnements plus ou moins importants.

#### ■ Station d'épuration

La STEP actuelle a été mise en service en 1985 et est de type « lit bactérien recirculé à forte charge ». Elle se trouve sur le territoire en bordure du chemin d'exploitation n°21.

Des travaux ont été réalisés en 2016 pour améliorer le traitement de la station avec l'adjonction de filtres plantés de roseaux. Sa capacité reste inchangée avec 1 200 Equivalent-Habitant.

#### Localisation de la station d'épuration



## Collecte et traitement des déchets

### Les deux déchetteries intercommunales : Mane et Reillanne

De compétence intercommunale, la CCHP gère le ramassage des ordures ménagères et des encombrants. Une nouvelle déchetterie intercommunale a vu le jour sur la commune de Mane. Ce bâtiment a été réalisé récemment, dans la zone d'activité de Pitaugier.

Il est accepté les encombrants, le bois, les cartons, les déchets végétaux, les vêtements, les ampoules etc.

Une autre déchetterie existe dans l'intercommunalité, à Reillanne, sur le Chemin du Largue.

#### Déchetterie intercommunale de Mane



## Le projet européen Life +



Le projet européen Life+, qui est en cours de mise en œuvre sur l'intercommunalité, permet de repenser la collecte et la valorisation des déchets. Avec le Conseil Général de l'Essonne, la Communauté de communes Haute-Provence est une des deux collectivités en France à avoir été retenue, en 2010, pour participer à ce programme, avec son projet "CCHP envi challenges".

Ce programme a en partie permis la réalisation et le financement de cinq principaux projets

sur l'EPCI :

- **La réorganisation de la collecte des ordures ménagères** : des points de collecte comprenant quatre colonnes semi-enterrées ont été placés à proximité des lieux de passage, sur chacune des communes, pour encourager le tri sélectif.
- **La construction d'une nouvelle déchetterie** : en plus de traiter les encombrants, les déchets verts et les déchets ménagers traditionnels, cette déchetterie permet le recyclage des déchets électroniques, chimiques, du bois de récupération ainsi que la collecte des huiles alimentaires (des particuliers, écoles, restaurants etc.).
- **Construction d'un bâtiment expérimental d'environ 100 m<sup>2</sup>** : l'objectif est de limiter la consommation et la production d'énergies polluantes. Ce bâtiment est celui du personnel de la déchetterie, dans la zone d'activités de Pitaugier, à Mane.

Il est ainsi équipé de 110m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en toiture, d'un chauffe-eau solaire pour alimenter le bâtiment en eau chaude, de deux cuves de 5 000 litres pour récupérer l'eau de pluie servant à l'arrosage des espaces verts, d'un puits provençal utile à la circulation de l'air dans le bâtiment par géothermie, d'une chaudière à bois, enfin, une attention particulière a été portée sur l'isolation du bâtiment.

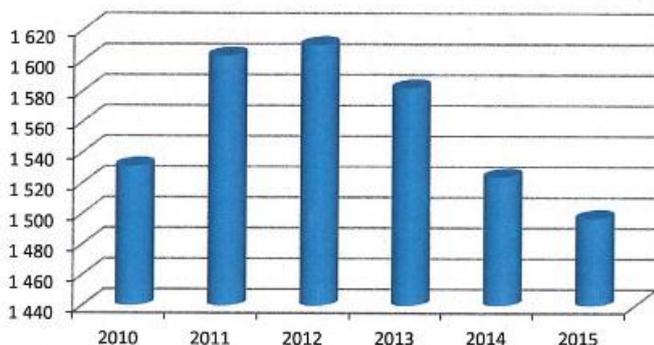
- **Mise en conformité de 30 à 40 dispositifs d'Assainissement Non Collectif par phytoépuration** : ce dispositif permet, par un système de filtres à écoulement vertical puis horizontal et des plantations spécifiques, de traiter les eaux brutes des ménages. Les travaux sont financés par l'EPCI et le programme européen.
- **Actions de sensibilisation et de communication auprès de la population** : une campagne de communication sur toute l'intercommunalité a été lancée afin d'inciter les habitants à pratiquer le tri sélectif au quotidien. La communication des résultats est faite par le biais de différents supports (site internet, brochures, expositions etc.).

Avec ce programme, la production de déchets ménagers a baissé sur l'ensemble de l'intercommunalité. Les données communiquées par le site *LIFE CCHP* vont dans ce sens.

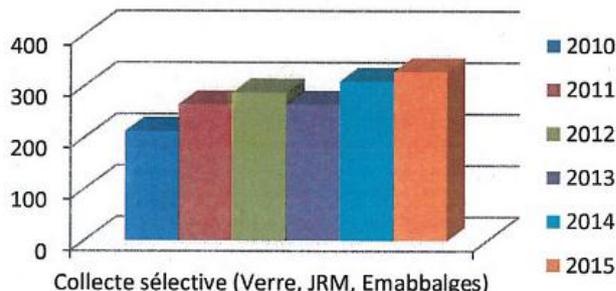
Parallèlement à l'augmentation démographique sur l'ensemble de la CCHP, le tonnage des ordures ménagères a baissé de 6% passant de 1 585 tonnes de déchets en 2013 à 1 497 tonnes en 2015. La quantité des déchets triés a quant à elle augmenté passant de 164 tonnes de déchets triés en 2013 à 329 tonnes en 2015. La mise en place des 120 colonnes de tri semi-enterrées et les actions de sensibilisation auprès de la population semblent avoir porté leurs fruits.

Graphiques sur l'évolution de la consommation et du tri des déchets ménagers entre 2010 et 2015. (Source : CCHP LIFE)

**Evolution du tonnage des ordures ménagères**



**Evolution de la collecte sélective**



## Les réseaux et la gestion des déchets – Synthèse

### ATOUPS :

- . Un réseau d'eau potable qui couvre l'ensemble des zones urbanisées sur la commune, seulement quelques habitations isolées non desservies
- . Un captage basé sur le territoire pour assurer les besoins en eau de la commune
- . Un réseau d'assainissement collectif qui dessert la majorité des espaces urbanisés
- . Un projet d'une nouvelle STEP afin de répondre aux besoins de la population prévue pour juin 2017

### CONTRAINTES :

- . Une STEP utilisée aujourd'hui à 100 % sur la commune
- . Une problématique de ressource en eau potable en période sèche

### ENJEUX :

- . **Prévoir l'amélioration d'une nouvelle station d'épuration pour répondre aux besoins de la population à Dauphin**
- . **Mettre en cohérence le développement urbain avec les capacités des réseaux et des équipements de la commune**
- . **Organiser les prélèvements, améliorer les équipements de prélèvements/distribution et leur utilisation (gain en rendement des réseaux AEP existants) et organiser le stockage de la ressource**
- . **Permettre le maintien d'une agriculture efficace en confortant l'alimentation en eau d'irrigation**
- . **Poursuivre les efforts en matière de traitement des déchets et de recyclage**

# ANALYSES URBAINE ET FONCIERE

## Morphologie urbaine, typologies et fonctions

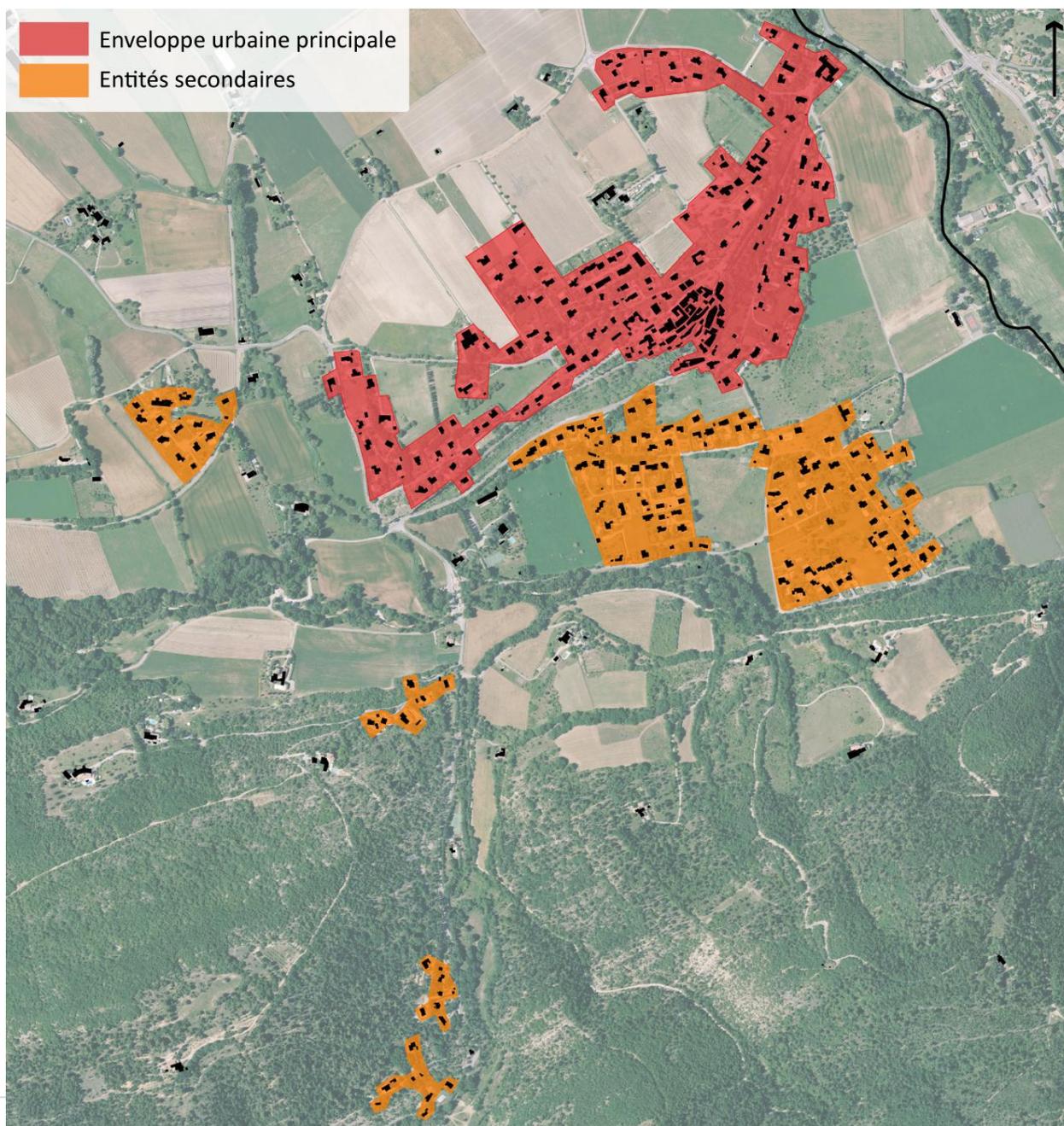
### Définition de l'enveloppe urbaine

**Enveloppe urbaine** : elle correspond à l'enveloppe ou aux enveloppes agglomérées actuelles (moins de 50 mètres entre deux constructions), c'est-à-dire à l'urbanisation équipée en tout ou partie. La définition de l'enveloppe urbaine est un outil permettant d'estimer le foncier consommé, artificialisé à un temps T.

L'urbanisation de Dauphin est composée d'une enveloppe urbaine principale comprenant le centre ancien et ses premières extensions à l'est et à l'ouest.

La commune possède aussi plusieurs entités secondaires correspondant à un groupement de constructions au nord et au sud du centre villageois.

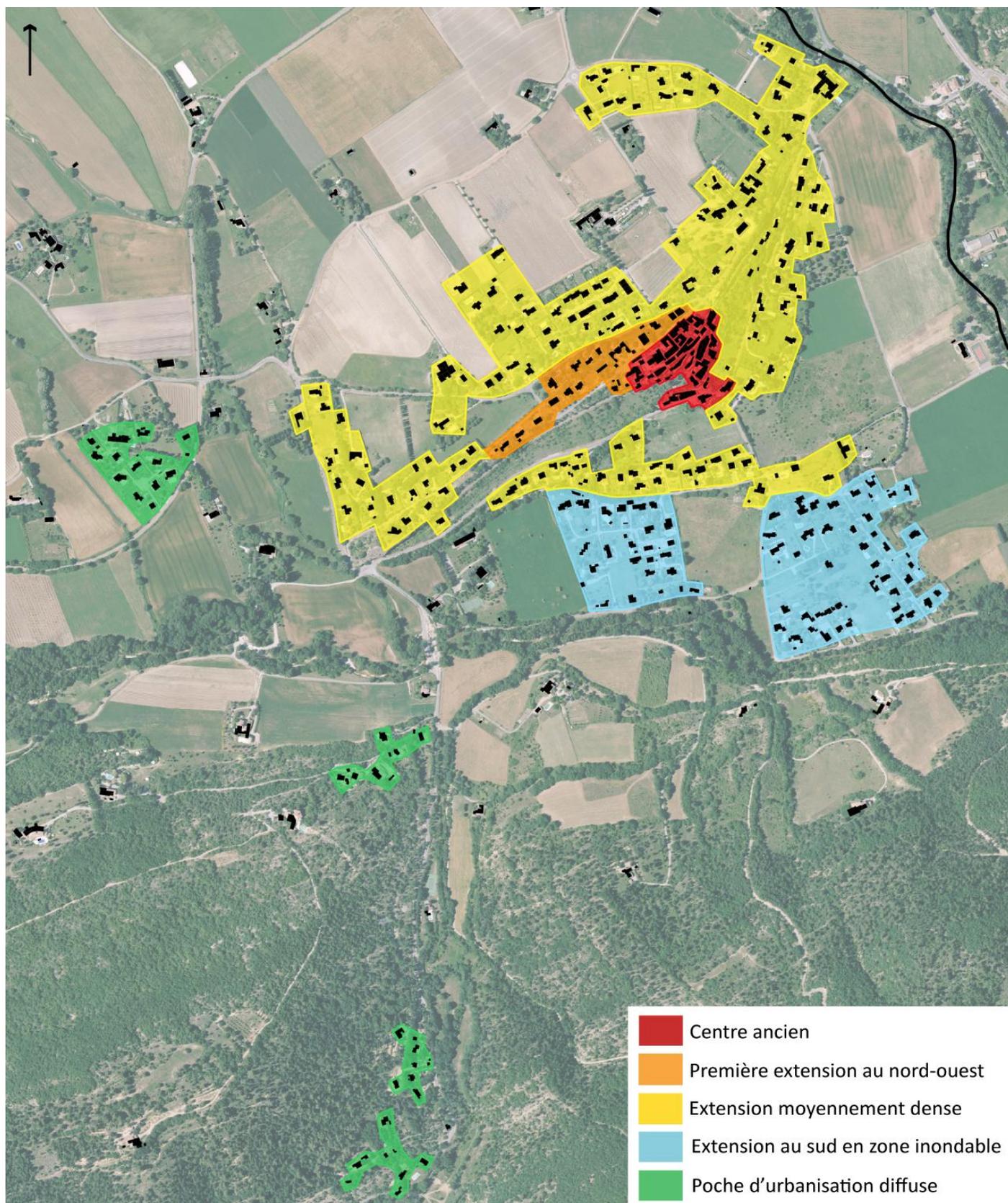
L'enveloppe urbaine principale a une superficie de 27 hectares et les entités secondaires de 18,5 hectares en 2016.



## Les différentes entités urbaines

Définir les entités au sein de l'enveloppe urbaine consiste à déterminer les différentes caractéristiques qui constituent le tissu urbain. Les critères de définition des entités urbaines reposent sur la morphologie urbaine, à savoir la typologie et la densité du bâti.

La commune de Dauphin compte cinq entités urbaines au total : Le **centre ancien**, la **première extension au Nord-Ouest**, l'**extension moyennement dense**, l'**extension au Sud en zone inondable** et les **poches d'urbanisation diffuse**.



## Le centre ancien



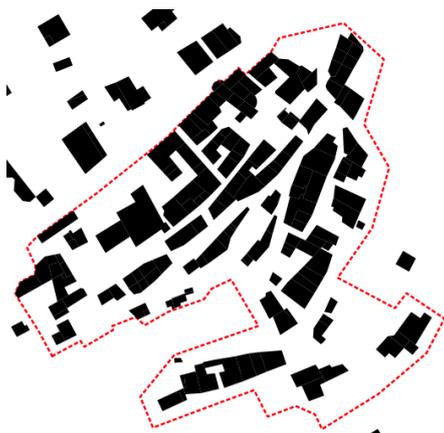
Le centre ancien se situe en hauteur et surplombe l'ensemble du territoire communal.

**Parcelle moyenne : 52 m<sup>2</sup>**

Il se caractérise par un bâti compact, organisé en plusieurs îlots. Il s'agit principalement de maisons de village à vocation d'habitat, mitoyennes et alignées sur la rue. Les habitations s'élèvent de R+2 à R+3 et les façades sont caractéristiques des maisons de villages provençaux avec leurs couleurs pastels et leurs pierres apparentes.

Le parcellaire se caractérise par de petites parcelles, faisant en moyenne 52m<sup>2</sup>. La densité moyenne du centre ancien est de 190 logements par hectare.

Enfin, le réseau viaire est lui aussi caractéristique des centres anciens avec une occupation au sol réduite. Le réseau s'organise par un ensemble de ruelles escarpées et sinueuses et de rues étroites. Les rues structurantes du centre ancien sont la Grand rue, la rue Scarpée, la rue du Barri et la rue du Portail Plench.



## Première extension au Nord-Ouest



Au nord-ouest du centre ancien nous retrouvons la première extension du village. Elle comprend entre autre l'école primaire et maternelle de la commune.

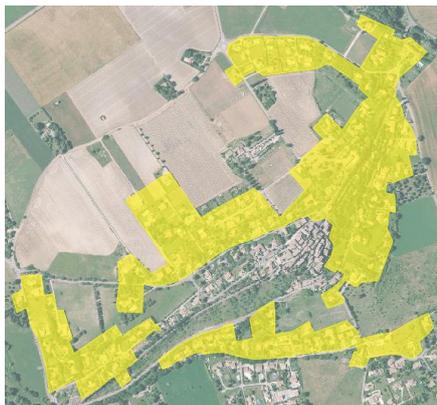
**Parcelle moyenne : 370 m<sup>2</sup>**

Hormis les équipements scolaires, la zone d'extension se caractérise par un ensemble de constructions à vocation d'habitat. Il s'agit de maisons individuelles, non mitoyennes et alignées le long des voies principales (Avenue des Aires et Chemin de Bertrand). Il s'agit d'habitations en rez-de-chaussée et R+1 possédant pour la plupart un jardin avec piscine privée.

Le parcellaire se caractérise par des parcelles moyennes, faisant environ 370m<sup>2</sup>. La densité au sein de cette entité est d'environ 27 logements par hectare.



## Extension moyennement dense



Tout autour du centre villageois se sont développées de larges zones d'extension constituées d'habitat pavillonnaire moyennement dense.

**Parcelle moyenne : 1 075 m<sup>2</sup>**

Elles se caractérisent par un ensemble de maisons individuelles non mitoyennes et alignées le long des voies principales et de desserte locale. Seul un lotissement se trouve sous l'ancien village, le long du chemin de Bertrand. Il est formé de maisons individuelles mitoyennes desservies par une voie en impasse. Dans l'ensemble, il s'agit d'habitations en rez-de-chaussée et R+1 possédant un jardin avec une piscine privée.

Dans cette entité, les constructions ont principalement une vocation d'habitat.

Le parcellaire se caractérise par des parcelles étendues, faisant environ 1 075m<sup>2</sup>. La densité moyenne au sein de cette entité est de 9 logements par hectare.

Le réseau viaire est composé d'un maillage de voies de desserte locale permettant d'accéder à l'ensemble des habitations. Outre ce maillage local, les quartiers d'habitation sont desservis par plusieurs voies principales du village telle que le chemin des Aires, le chemin de Bertrand ou encore le chemin du Rocher.



## Extension au Sud en zone inondable



Au sud du centre villageois se trouve une zone d'extension avec des constructions à vocation d'habitat.

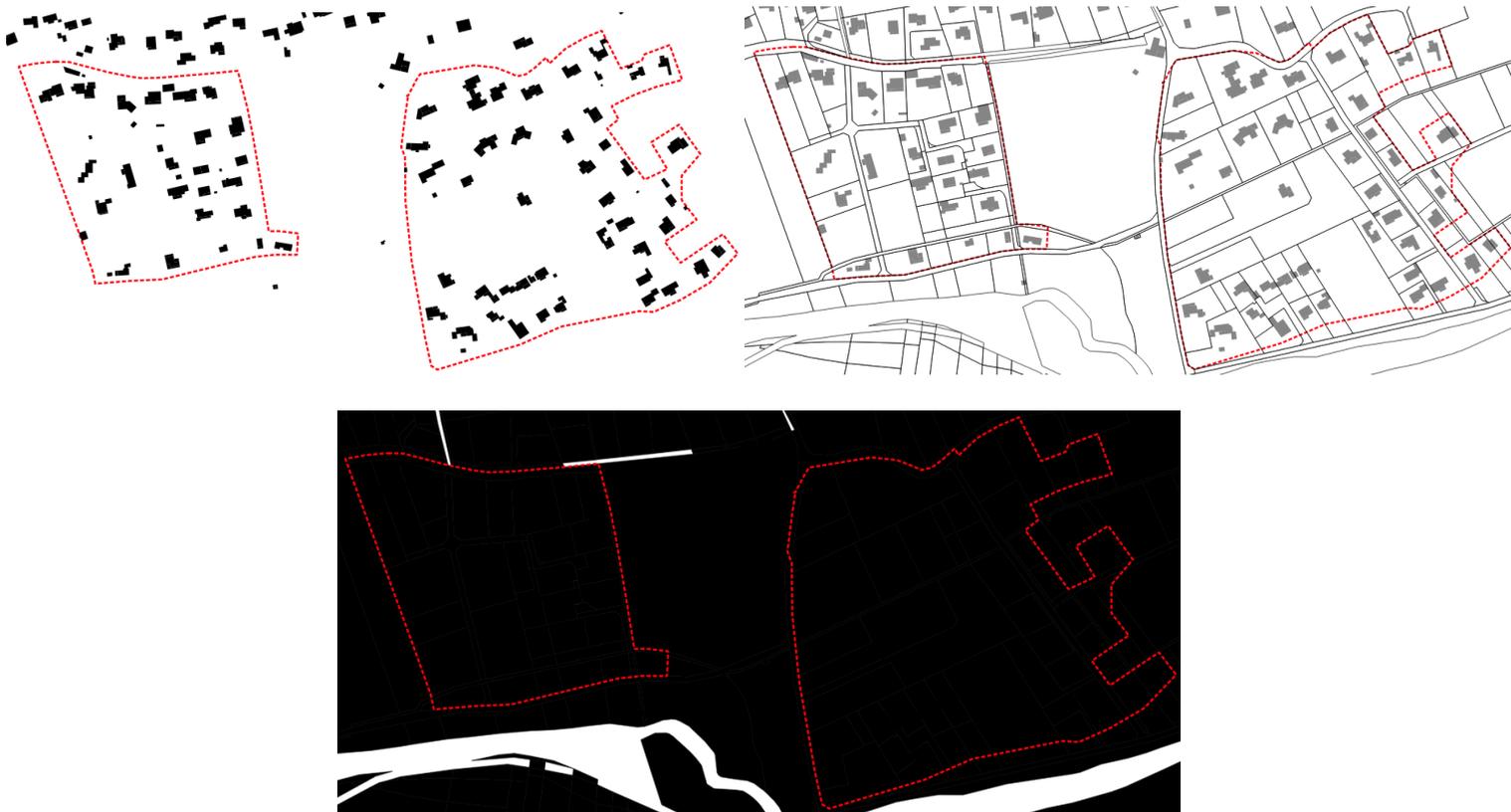
**Parcelle moyenne : 1 500 m<sup>2</sup>**

Cette extension est composée de maisons individuelles non mitoyennes et alignées le long des voies principales et de desserte locale. Dans l'ensemble, il s'agit d'habitations en rez-de-chaussée et R+1 possédant un jardin avec une piscine privée.

La particularité de cette zone est qu'elle est soumise au risque d'inondation du fait de la proximité du Largue, plus au sud. Cette caractéristique impose des mesures de prévention pour les habitations. Le Plan d'Occupation des Sols nous dit qu'il n'est autorisé « que les constructions à usage d'habitation individuelles, éventuellement sous forme de lotissements et les installations liées au fonctionnement des services publics ».

Le parcellaire se caractérise par des parcelles très étendues, faisant environ 1 500m<sup>2</sup>. La densité moyenne au sein de cette entité est de 6,5 logements par hectare.

Le réseau viaire est composé d'un maillage de voies de desserte locale permettant d'accéder à l'ensemble des habitations. Outre ce maillage local, les quartiers d'habitation sont desservis par plusieurs voies principales du village telle que le chemin du Pont Rouge, le chemin de la Rate ou encore le chemin de l'Andrône de Madame.



## Poche d'urbanisation diffuse



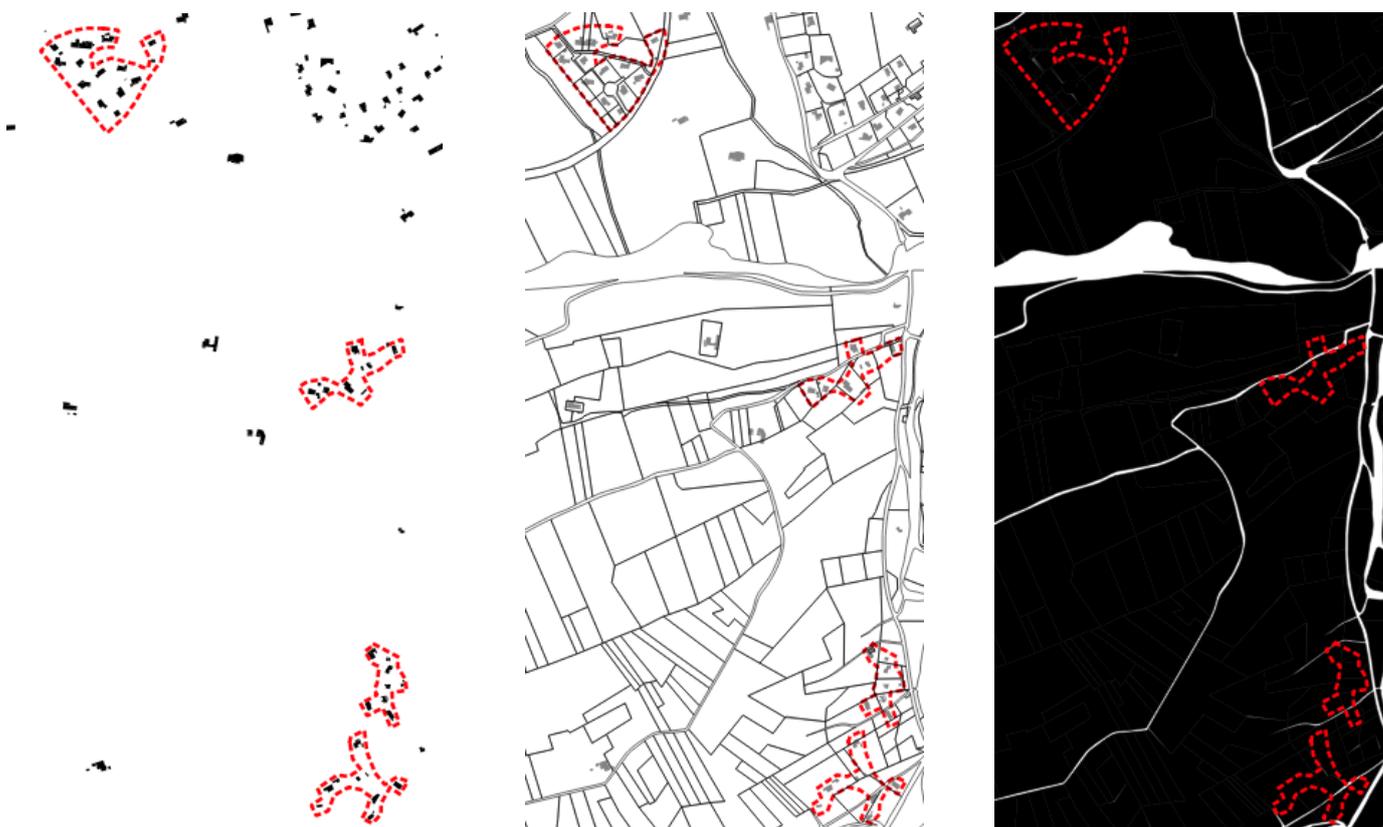
En marge du village se trouve des groupements de constructions dans les zones naturelles et agricoles de la commune.

**Parcelle moyenne : 1 200m<sup>2</sup>**

Ces extensions sont composées de maisons individuelles non mitoyennes, alignées le long des voies et desservies par des chemins de desserte locale. Dans l'ensemble, il s'agit d'habitations en rez-de-chaussée et R+1 possédant un jardin avec une piscine privée.

Le parcellaire se caractérise par des parcelles moyennes, faisant environ 1 200m<sup>2</sup>. La densité moyenne au sein de cette entité est de 8 logements par hectare.

Le réseau viaire est composé d'un maillage de voies de desserte locale permettant d'accéder à l'ensemble des habitations. Outre ce maillage local, les quartiers d'habitation sont desservis par plusieurs voies principales telles que le chemin de Biabaux ou la départementale 5.



## Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les 10 dernières années

Conformément aux dispositions de la loi portant sur l'Engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle II, en date du 12 juillet 2010, un bilan de la consommation d'espace a été établi pour une période de 12 ans entre 2004 et 2016 (interprétation de photos aérienne).

Le but de cette démarche est de chiffrer à l'échelle communale, les surfaces agricoles et naturelles ont été artificialisées.

A partir des espaces agricoles et naturels de références définis pour l'année 2004, l'analyse permet d'estimer les îlots agricoles et naturels qui ont depuis évolué vers une vocation artificielle (logement, activité économique, infrastructures routières).

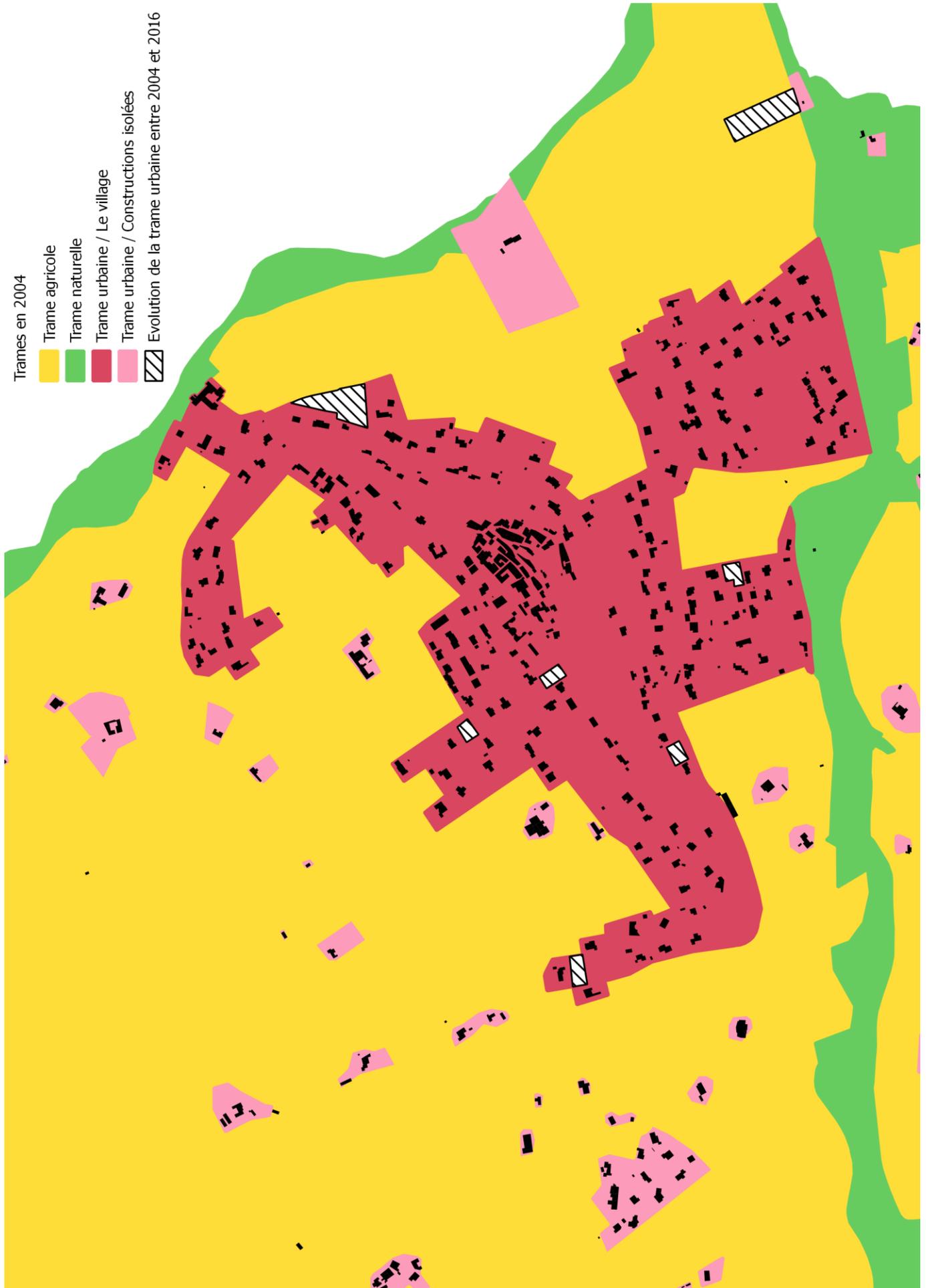
TRAME	SOUS-TRAME	2004		2016		EVOLUTION	
		Surface en ha	%	Surface en ha	%	En hectares	En ha par an
Agricole		382,58	38,8 %	381,69	38,7 %	-0,90	-0,07
Naturelle		525,3	53,2 %	525,3	53,3 %	0	0
Urbaine	Village	52,02	5,3 %	52,45	5,3 %	0,43	0,036
	Constructions isolées	26,68	2,7 %	27,15	2,8 %	0,47	0,039
Total trame urbaine		78,7	-	79,6	-	+ 0,90	0,07
TOTAL		986,58	100%	986,58	100%		

La trame urbaine représentait au total 78,7 hectares en 2004 et représente 79,6 hectares en 2016. Elle a progressé de 0,9 hectares en 12 ans, soit de 0,07 hectare par an entre 2004 et 2016. Il s'agit d'une évolution très faible, prouvant que la commune avait déjà pour objectif de limiter son extension urbaine.

Cette consommation d'espaces s'est réalisée par extension de l'enveloppe urbaine du village et par développement des équipements publics (travaux pour la station d'épuration). Des évolutions ont également eu lieu au sein même de l'enveloppe urbaine en densification avec une consommation interne de 0,42 ha.

L'urbanisation a uniquement touché la trame agricole qui a perdu 0,9 ha soit en moyenne 0,07 ha par an. Cette consommation s'explique par la présence importante des espaces agricole autour du village et en plaine.





## Potentiel de densification au sein de l'enveloppe urbaine

Sur le même modèle des entités urbaines présentées précédemment, les densités actuelles ont été calculées pour chacune d'entre elles.

Ce calcul va permettre d'identifier le potentiel foncier restant à ce jour au sein de l'enveloppe urbaine, en projetant des densités identiques.

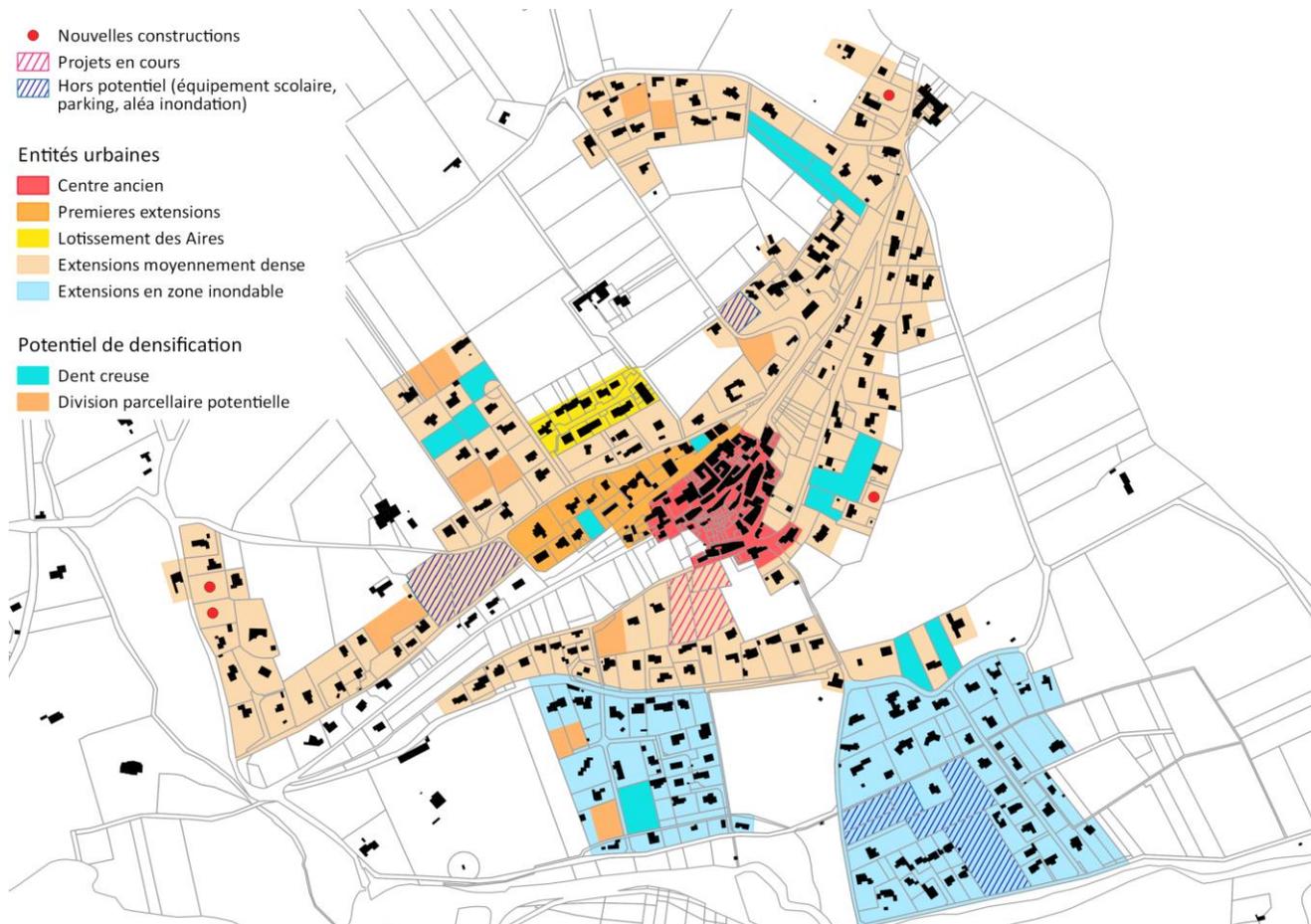
Entités urbaines		Densité actuelle	Parcelle moyenne
A - Centre ancien		190 lgt/ha	52 m <sup>2</sup>
B - Première extension au nord-ouest		27 lgt/ha	370 m <sup>2</sup>
C - Lotissement des Aires		20 lgt/ha	500 m <sup>2</sup>
D - Extensions au nord et au sud du village		9 lgt/ha	1075 m <sup>2</sup>
E - Zone inondable mais constructible au sud		6,5 lgt/ha	1500 m <sup>2</sup>



## Analyse du potentiel de densification au sein de l'enveloppe urbaine

Le potentiel résiduel identifié au sein de l'enveloppe urbaine représente 3 hectares environ répartis de la manière suivante :

- 1,6 hectare en dents creuses
- 1,3 hectare en divisions parcellaires



## Hierarchisation des espaces résiduels selon trois probabilités

### Trois niveaux de probabilité correspondants à la facilité de construction de chaque terrain :

- **Probabilité 1** : dents creuses présentant une configuration optimale. On estime que **70%** des terrains identifiés dans cette catégorie seront urbanisés.
- **Probabilité 2** : division parcellaire et/ou les espaces où l'occupation du sol limite la densification. On estime que **50 %** des terrains identifiés dans cette catégorie seront urbanisés.
- **Probabilité 3** : terrain présentant des difficultés d'accès, une topographie difficile et/ou une occupation de sol constituant un obstacle à l'urbanisation à moyen terme (type potager, serres, espace planté de vignes ou vergers...). On estime que **30 %** des terrains identifiés dans cette catégorie seront urbanisés.



## Synthèse du potentiel au sein de l'enveloppe urbaine

Hierarchisation	Potentiel de logement théorique	Pondération	Potentiel de logement pondéré
Probabilité 1	7	70	4
Probabilité 2	17	50	8
Probabilité 3	12	30	3
Logements potentiels théorique			<b>36</b>

Total logements potentiels pondérés	<b>15</b>
Projets en cours	<b>2</b>
<b>Total logements potentiels pondérés</b>	<b>17</b>

L'analyse du potentiel foncier au sein de l'enveloppe urbaine a permis d'établir un potentiel théorique de logements réalisables.

L'identification des espaces interstitiels (dents creuses et divisions parcellaires) permet de dégager un potentiel pondéré d'environ 17 logements au sein de l'enveloppe urbaine.

## Analyses urbaine et foncière – Synthèse

### ATOUPS :

- . Un centre villageois de caractère et doté d'une qualité architecturale
- . Un centre ancien historique perché sur une falaise, une urbanisation récente qui s'étire dans la plaine agricole au nord et au sud du village
- . Des disponibilités foncières sur la commune identifiées dans les espaces résiduels (dents creuses / divisions parcellaires) principalement localisées dans les quartiers pavillonnaires périphériques
- . Un renouvellement du parc de logements entrepris depuis déjà quelques années

### CONTRAINTES :

- . Une urbanisation au sud du village qui s'est développée dans une plaine soumise au risque inondation à proximité du Largue
- . Des espaces agricoles et naturels touchés par le mitage
- . Des réserves foncières appropriées dans le POS pour l'urbanisation future de la commune en rapport aux besoins estimés pour loger la population actuelle à l'horizon 2025 (Cf Point mort démographique)

### ENJEUX :

- . **Stopper le phénomène de mitage sur la commune de Dauphin**
- . **Limiter l'étalement urbain dans les espaces agricoles et naturels**
- . **Favoriser la densification des tissus urbains existants**
- . **Prendre en compte le risque inondation dans le développement urbain du village**
- . **Programmer un développement urbain en confortement de l'urbanisation existante**
- . **Poursuivre les opérations de renouvellement urbain au sein des centres villageois**

# PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

## Analyse de l'évolution du parc de logements communal entre 2009 et 2014

Indépendamment des nouvelles constructions autorisées et réalisées, quatre phénomènes sont à prendre en compte et vont potentiellement impacter le parc de logements communal :

- A - Le renouvellement du parc de logements,**
- B - Le desserrement de la population,**
- C - La variation du parc de résidences secondaires,**
- D - La variation du parc de logements vacants.**

Ces phénomènes produisent ou consomment du logement, indépendamment de la construction neuve. S'ils consomment plus de logements qu'ils n'en produisent, cela implique que des logements supplémentaires doivent être construits pour assurer le seul maintien du même niveau de population.

### Rappels

Population INSEE en **2014** : 817 habitants

Croissance démographique entre 2009 et 2014 : +0,6% / an

Parc de logements en **2014** : 498 logements

- Dont résidences principales : 368 logements – 73,8 %
- Dont résidences secondaires : 101 logements – 20,2 %
- Dont logements vacants : 29 logements – 5,8 %

### A - Le phénomène de renouvellement du parc de logements

Parallèlement à la construction de nouveaux logements, certains logements sont démolis, abandonnés ou affectés à un autre usage (commerces, bureaux etc.). A l'inverse, certains logements sont créés indépendamment des nouvelles constructions autorisées (division de grands logements en plusieurs petits logements, changement de destination de locaux à vocation d'activités vers du logement etc.). Ceci correspond au phénomène de « renouvellement urbain ».

#### Le phénomène de renouvellement à Dauphin entre 2009 et 2014 :

Le parc de logements communal augmente de 6 logements et aucun nouveau logement n'a été autorisé sur cette période par la commune (Source : permis de construire mis à dispositions par la commune).

Ce sont alors **6 logements** qui ont été réinjectés dans le parc de logements entre 2009 et 2014 (division de logements, changement de vocation etc.).

### B - Le phénomène de desserrement de la population

A l'échelle nationale et départementale, ainsi que dans la plupart des communes, le nombre moyen d'occupants par résidence principale est en baisse. Cette évolution correspond au phénomène de « desserrement ». Elle s'explique par de nouveaux comportements sociaux : progression des divorces et séparations, augmentation du nombre de personnes célibataires, augmentation du nombre de familles monoparentales, vieillissement de la population, décohabitation des jeunes, etc.

Elle implique donc la nécessaire construction de logements supplémentaires pour loger une population égale.

### Le phénomène de desserrement entre 2009 et 2014 à Dauphin :

Sur la commune, le nombre moyen d'occupants par résidence a légèrement augmenté entre 2009 et 2014, passant de 2,20 à 2,22 personnes par logement.

La stagnation de ce nombre n'entraîne pas de réinjection de résidence principale dans le parc de logements.

## C - La variation du parc des résidences secondaires

### La variation des résidences secondaires entre 2009 et 2014 :

(Source : INSEE, RP2009 et RP 2014)

	Nombre de résidences secondaires	%	Parc de logements
2009	103	20,9 %	492
2009-2014	- 2	-	+ 6
2014	101	20,3 %	498

Entre 2009 et 2014, le nombre de résidences secondaires dans le parc de logements total a baissé, perdant 2 logements. La part des résidences secondaires est donc passée de 20,9 % à 20,3 % du parc de logements. Cela permet la **réinjection de 2 logements** dans le parc de résidences principales.

## D - La variation du parc des logements vacants

L'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour permettre aux habitants de réaliser leur parcours résidentiel (changement d'habitation en fonction de leurs besoins : naissance, départ des enfants etc.). On estime qu'un taux de logements vacants équivalent à environ 6% du parc total de logements permet d'assurer une bonne rotation de la population dans le parc de logements.

### Définition du logement vacant selon l'INSEE

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente, à la location,
- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
- En attente de règlement de succession,
- Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

### La variation des logements vacants entre 2009 et 2014 :

(Source : INSEE, RP2009 et RP 2014)

	Nombre de logements vacants	%	Parc de logements
2009	31	6,2 %	492
2009-2014	- 2	-	+ 6
2014	29	5,8 %	498

Entre 2009 et 2014, la part de logements vacants dans le parc de logements total a baissé avec la disparition de **2 logements vacants**. La part des logements vacants est donc passée de 6,2 % à 5,8 %. Ce sont autant de logements qui sont réinjectés dans le parc de résidences principales.

## Synthèse

Renouvellement urbain	Introduction de 6 logements dans le parc de logements
Le desserrement	Pas de réintroduction de logements dans le parc de résidences principales
La variation des résidences secondaires	Réintroduction de 2 logements dans le parc de résidences principales
La variation des logements vacants	Réintroduction de 2 logements dans le parc de résidences principales
<b>TOTAL Période 2009-2014</b>	<b>10 logements</b> ont été réinjectés dans le parc de résidences principales

Entre 2009 et 2014, les phénomènes de renouvellement, de desserrement, de variation du parc de résidences secondaires et de logements vacants ont participé à l'évolution du parc de résidences principales. Ainsi, sur cette période, les 4 phénomènes du mécanisme de consommation des logements **ont engendré une réinjection de 10 logements** dans le parc de résidences principales.

# Besoins en logements pour le maintien de la population 2014 à l'horizon 2028 : le point mort démographique

Préalablement à l'estimation des besoins en logements pour accueillir de nouveaux habitants, il est nécessaire d'évaluer le nombre de logements nécessaires au maintien du niveau de population 2014, soit 817, à l'horizon 2028. Cette estimation prend en compte l'évolution des quatre phénomènes impactant potentiellement le parc de logements communal analysés précédemment.

## A - Poursuite du phénomène de renouvellement entre 2014 et 2028

**Rappel période 2009-2014** : Réinjection de 6 logements dans le parc de logements de 2009.

A l'inverse des trois autres critères qui vont permettre de définir les besoins en logements sur la commune, le critère du renouvellement urbain sera pris en compte par la suite, en réponse aux besoins en logement et non dans le calcul, en amont.

## B - Le phénomène de desserrement de la population

**Rappel période 2009-2014** : le nombre moyen d'occupants par résidence principale a très peu évolué, il est en moyenne de 2,2 sur la période ce qui n'entraîne pas de réinjection de logement dans le parc de résidences principales.

Il est important de rappeler que dans le calcul de ces hypothèses de desserrement, la période envisagée 2014-2028 est bien plus longue (deux à trois périodes intercensitaires) que celle utilisée pour la période 2009-2014 (une seule période intercensitaire).

**Projection du phénomène de desserrement entre 2014 et 2028** :

Au regard des tendances nationales, régionales et départementales, deux hypothèses de desserrement sont établies sur la commune, à l'horizon 2028 :

- **Hypothèse basse** : Desserrement léger du taux moyen d'occupation des résidences principales de l'ordre de **2,17 habitants/ménage** en 2028.
- **Hypothèse haute** : Desserrement plus marqué avec un taux moyen d'occupation des résidences principales de l'ordre de **2,12 habitants/ménage** en 2028.

Ainsi, sur la période 2014-2028 ce phénomène de desserrement va engendrer un besoin en nouveaux logements pour maintenir le niveau de population actuel.

- L'hypothèse « basse » montre que la baisse du nombre d'habitants par résidences principales à 2,17 entraîne **un besoin de 8 logements** pour maintenir la population de 2014 à l'horizon 2028.
- L'hypothèse « haute » montre qu'un desserrement plus important de 2,12 habitants par résidences principales entraîne **un besoin de 17 logements**.

## C - La variation des résidences secondaires

**Rappel période 2009-2014** : Il y a eu une diminution de la part des résidences secondaires entraînant la réinjection de 2 logements dans le parc de résidences principales.

En projetant un taux de résidences secondaires continuant de diminuer autour de **19 % à l'horizon 2028**, deux hypothèses sont possibles :

- L'hypothèse « basse » (2,17 personnes/ménage) : le nombre de résidences secondaires baisse de 4 logements. Ce sont donc **4 résidences principales disponibles** pour maintenir la population de 2014.
- L'hypothèse « haute » (2,12 personnes/ménage) : le nombre de résidences secondaires baisse d'un seul logement. Il y a donc **1 résidence principale disponible** pour maintenir la population de 2014.

## D - La variation des logements vacants

**Rappel période 2009-2014** : Il y a eu une diminution de la part des logements vacants entraînant la réinjection de 2 logements dans le parc de résidences principales.

En projetant un taux de vacance légèrement plus faible, à **5,7 % à l'horizon 2028**, deux hypothèses sont possibles :

- L'hypothèse « basse » (2,17 personnes/ménage) : stagnation du nombre de logements vacants,
- L'hypothèse « haute » (2,12 personnes/ménage) : Consommation de 1 résidence principale. Pour maintenir la population de 2014, il y aura un besoin de **1 logement supplémentaire** dans le parc total.

### Synthèse

HYPOTHESE BASSE		HYPOTHESE HAUTE
8	Desserrement	17
-4	Résidences secondaires	-1
0	Logements vacants	1
<b>4</b>	<b>TOTAL NOMBRE DE LOGEMENTS</b>	<b>17</b>

En conclusion, tous les phénomènes entraînent la consommation de logements dans le parc de résidences principales d'ici 2028.

Selon l'hypothèse choisie, il sera nécessaire pour la commune **de réaliser entre 4 et 17 logements pour maintenir sa population actuelle (année 2014)**, soit 817 habitants à l'horizon 2028.

## SYNTHESE DES ENJEUX TERRITORIAUX

<b>DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX</b>	<p><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une commune adhérent au PNR du Luberon et à la charte du PNR</li> <li>• Un territoire riche en biodiversité, protégé par des zones Natura 2000</li> </ul>	<p><b>CONTRAINTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un POS obsolète ne reflétant pas le projet de territoire, et devenu caduque depuis mars 2017</li> <li>• Une absence de SCoT et de réflexion en termes d'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale : principe de constructibilité limitée</li> </ul>
	<p><b>ENJEUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Proposer un projet de développement en adéquation avec la Charte du Parc Naturel Régional du Luberon</b></li> <li>• <b>Nécessité de réaliser des dossiers de dérogation pour toute ouverture à l'urbanisation</b></li> </ul>	
<b>DEMOGRAPHIE</b>	<p><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 823 habitants en 2015</li> <li>• La commune a vu sa population être multipliée par 2,5 sur les 40 dernières années</li> <li>• Une croissance de population de +0,7%/an entre 2010 et 2015</li> <li>• Un taux de variation à nouveau en hausse après une période basse depuis les années 2000 – un renouveau démographique</li> <li>• Un taux de variation reposant à égalité sur un solde migratoire et naturel positifs (respectivement +0,4%/an et +0,3%/an entre 2010 et 2015)</li> <li>• Une commune plutôt familiale avec 2,21 personnes par ménage, de nombreux couples et assez peu de familles monoparentales</li> </ul>	<p><b>CONTRAINTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une part importante des tranches d'âges au dessus de 45 ans</li> <li>• Un vieillissement de la population depuis les années 2000, marqué par une baisse des moins de 20 ans et une hausse des plus de 60 ans</li> </ul>
	<p><b>ENJEUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conserver le dynamisme démographique de la commune</b></li> </ul>	

<b>PARC DE LOGEMENTS</b>	<p><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 505 logements en 2015</li> <li>• Un parc de logements en croissance soutenue depuis 1968 (doublement en en 40 ans), croissance qui se prolonge encore récemment (1,1%/an sur la période 2010-2015)</li> <li>• Une proportion croissante de résidences principales (73,5% en 2013) au détriment des résidences secondaires (passée de 38% en 1968 à 21% en 2015)</li> <li>• Des résidences secondaires transformées en résidence principale permettant d’accueillir de la population à l’année</li> <li>• Un taux de logements vacants de 5,9% permettant une rotation raisonnable des ménages</li> <li>• Un petit potentiel de renouvellement urbain identifié : 4 logements</li> <li>• 14 logements communaux représentant 4 % des résidences principales</li> </ul>	<p><b>CONTRAINTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un parc de logements très peu diversifié avec 90,5 % de maisons individuelles</li> <li>• Seulement 8,3 % d’appartements</li> </ul>
	<p><b>ENJEUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Poursuivre l’effort de production de logements locatifs à loyers modérés</b></li> <li>• <b>Prendre en compte le desserrement de la population pour proposer une offre en logements adaptée</b></li> <li>• <b>Mener des opérations de renouvellement urbain pour remettre sur le marché des logements</b></li> </ul>	
<b>ECONOMIE</b>	<p><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un taux d’activités en hausse</li> <li>• Tourisme : le village site inscrit et labellisé villages et cités de caractère</li> <li>• Une offre en hébergement touristique diversifié avec un camping notamment et des gîtes</li> <li>• Une agriculture tournée vers la culture des céréales, le maraichage et l’élevage</li> </ul>	<p><b>CONTRAINTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un indicateur de concentration d’emploi faible car peu d’emplois comparé au nombre d’actifs résidents</li> <li>• Une baisse du nombre d’emplois sur le territoire</li> <li>• La grande majorité des actifs travaillent en dehors de la commune (82% dans une autre commune/18% sur la commune)</li> <li>• Un manque de diversité dans les secteurs d’activités économiques</li> <li>• Le manque de commerces et services de proximité dans le village</li> <li>• La pression foncière sur les terres en plaine</li> </ul>
	<p><b>ENJEUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer l’offre en commerces et services de proximité dans le village</b></li> <li>• <b>Faciliter l’implantation des emplois sur le territoire afin de maintenir la population résidente et l’attractivité économique</b></li> <li>• <b>Diversifier l’offre économique (lieu, domaine d’activités, CSP)</b></li> <li>• <b>Encourager les déplacements doux/collectifs (vélo, covoiturage) pour les trajets domicile/travail</b></li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Développer de l'offre foncière pour les activités économiques</li> <li>· Préserver les terres agricoles et les pâturages pour leur rôle dans les activités économiques locales</li> <li>· Limiter le mitage et l'étalement urbain dans les espaces dédiés à l'agriculture</li> </ul>	
<b>EQUIPEMENTS PUBLICS ET COLLECTIFS</b>	<b>ATOUTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Des équipements publics diversifiés et suffisants pour la population (scolaire, loisirs, sportifs)</li> <li>· Un nombre de place de stationnement suffisant pour la population résidente (80 places de stationnement sur la commune)</li> <li>· Une très bonne connexion aux réseaux de communications numériques avec une éligibilité à l'ADSL à hauteur de 100 %</li> </ul>	<b>CONTRAINTES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Absence d'équipements de santé</li> <li>· Une problématique de stationnement dans le centre du village car les parkings sont excentrés et éloignés des habitations</li> </ul>
	<b>ENJEUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Développer une offre en équipements pour répondre aux besoins de la population actuelle et future, notamment pour permettre l'accueil de jeunes ménages, et répondre aux besoins liés au vieillissement de la population</li> <li>· Créer de nouvelles aires de stationnement à proximité du centre et particulièrement pour les Personnes à Mobilité Réduite</li> <li>· Penser aux problématiques de stationnement dans le centre ancien du village</li> </ul>	
<b>INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DEPLACEMENTS</b>	<b>ATOUTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Une commune structurée par deux types de réseaux : secondaire (D5, D16 et D316) et un maillage de voirie de desserte locale</li> </ul>	<b>CONTRAINTES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Circulation problématique sur la RD16 - le Grand Chemin lieu de grand passage, liée à l'étroitesse de la voie sur certaines portions</li> <li>· La présence d'un seul arrêt de transport localisé au bord de la RD13 et donc éloigné du centre villageois</li> </ul>
	<b>ENJEUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Repenser la traversée du village au niveau de la RD16 – le Grand Chemin</li> <li>· Limiter la prédominance de l'utilisation des véhicules particuliers, notamment pour les trajets domicile-travail, en organisant par exemple des aires de covoiturage</li> <li>· Valoriser l'utilisation des transports en commun en aménageant de nouveaux arrêts de bus et en permettant des arrêts plus fréquents dans les villages (écoliers, étudiants etc.)</li> </ul>	
<b>RESEAUX EAU / ASSAINISSEMENT ET</b>	<b>ATOUTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Un réseau d'eau potable qui couvre l'ensemble des zones urbanisées</li> </ul>	<b>CONTRAINTES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Une problématique de ressource en eau potable en période sèche</li> </ul>

<p><b>GESTION DES DECHETS</b></p>	<p>sur la commune, seulement quelques zones d’habitat diffus non desservies</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un captage pour assurer les besoins en eau de la commune</li> <li>• Un réseau d’assainissement collectif qui dessert la majorité des espaces urbanisés (aux de raccordement de 90%)</li> <li>• Des travaux récents pour équiper la station d’épuration d’un procédé de filtration complémentaire des eaux par lit planté de roseaux</li> </ul>	
	<p><b>ENJEUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mettre en cohérence le développement urbain avec les capacités des réseaux et des équipements de la commune</b></li> <li>• <b>Maintenir une bonne capacité du système de traitement des eaux usées</b></li> <li>• <b>Organiser les prélèvements, améliorer les équipements de prélèvements/distribution et leur utilisation (gain en rendement des réseaux AEP existants) et organiser le stockage de la ressource</b></li> <li>• <b>Permettre le maintien d'une agriculture efficace en confortant l'alimentation en eau d'irrigation</b></li> <li>• <b>Poursuivre les efforts en matière de traitement des déchets et de recyclage</b></li> </ul>	
<p><b>ANALYSES URBAINE ET FONCIERE</b></p>	<p><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un centre villageois de caractère et doté d’une qualité architecturale</li> <li>• Un centre ancien historique perché sur une falaise, une urbanisation récente qui s’étire dans la plaine agricole au nord et au sud du village</li> <li>• Des disponibilités foncières sur la commune identifiées dans les espaces résiduels (dents creuses / divisions parcellaires) principalement localisées dans les quartiers pavillonnaires périphériques</li> </ul>	<p><b>CONTRAINTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une urbanisation au sud du village qui s’est développée dans une plaine soumise au risque inondation à proximité du Largue</li> <li>• Des espaces agricoles et naturels touchés par le mitage</li> <li>• Des réserves foncières appropriées dans le POS pour l’urbanisation future de la commune en rapport aux besoins estimés pour loger la population actuelle à l’horizon 2025 (Cf Point mort démographique)</li> </ul>
	<p><b>ENJEUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stopper le phénomène de mitage sur la commune de Dauphin</b></li> <li>• <b>Limiter l’étalement urbain dans les espaces agricoles et naturels</b></li> <li>• <b>Favoriser la densification des tissus urbains existants</b></li> <li>• <b>Prendre en compte le risque inondation dans le développement urbain du village</b></li> <li>• <b>Programmer un développement urbain en confortement de l’urbanisation existante</b></li> <li>• <b>Poursuivre les opérations de renouvellement urbain au sein des centres villageois</b></li> </ul>	

